



LE CHASSEUR ARDENNAIS



ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

REDACTION
rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
TEL. 45 61 32

ADMINISTRATION ET PUBLICITE
avenue Em. Bossaert 38 - 1080 Bruxelles - TEL. 25 04 76
CCP 21 33 93 " LE CHASSEUR ARDENNAIS " 1080 BRUXELLES

EN REVENANT A MARTELANGE ...



Conduits par la musique FDI, les nouveaux adjudants COR d'infanterie, qui venaient de recevoir leur étoile d'argent devant le monument national des Chasseurs Ardennais et qui encadrent le glorieux drapeau du 10^e de Ligne confié à l'Ecole d'Infanterie, descendent sur Martelange. Une bien belle photo d'un décor, typiquement ardennais.

(Photo et cliché : Hebdomadaire militaire « FM »).

ARLON

C.P. 3908.97
Service Social de la Frat. Ch.A.

Président :
Raymond REUTER
Avenue Tesch, 35, 6700 Arlon
Tél. 063/213.70

Secrétaire :
Robert DEBIERE
Rue des Hétras 64, 6700 Arlon

Tresorier :
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon
Tél. 063/243.13

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE

C.P. 7012.06

Président :
Léon SPOIDENNE
Rue du Panorama 7, 6790 Athus

Secrétaire :
André PERIN
Rue de l'Alliénoé 6, 6790 Athus.

Tresorier :
Jean MARTIN
Rue des Acacias 3, 6790 Athus.

ASTOGNE - MARTELANGE - IBRET

C.P. 2409.28

Président :
J. MAUS de ROLLEY
6653 Longchamps

Secrétaire-Trésorier :
Victor LEFEBVRE
Rue de Neufchâteau 163,
6650 Bastogne
Tél. 062/213.64

ERTRIX

C.P. 3805.47

Président :
Edouard KLEIS
Grand-Place 22, 6800 Bertrix
Tél. 061/413.59

Secrétaire-Trésorier :
Emile COLSON
Grand-Place 31, 6800 Bertrix
Tél. 061/410.75

FRABANT

C.P. 3522.42

Président :
Jean GOFFART
Rue des Chrysanthèmes 5,
1020 Bruxelles
Tél. 78.45.74

Secrétaire :
Roger REUMONT
Rue Elise 85, 1050 Bruxelles
Tél. 02/48.85.04

Tresorier :
Albert GUSTIN
Avenue de la Brabançonne 80B,
1040 Bruxelles
Tél. 02/25.84.05

EREZEE

C.P. 8188.71

Président :
Yvon LOMRE
Rue des Combattants, 5460 Erezée
Tél. 086/470.23

Secrétaire :
Joseph BAUDOIN
Rue de l'Ourthe 53,
5400 Marche-en-Famenne
Tél. 084/316.19

TALLE

C.P. 8239.62

Président :
Gaston EPPE, professeur
6741 Vance

Secrétaire :
Léon FOSTAL
6735 Fratin (Ste-Marie s. Semois)
Tél. 063/451.87

Tresorier :
R. CLAUSSÉ
6742 Chantemelle

Liste d'adresses des membres
du conseil d'administration
et des dirigeants des sections régionales

PRESIDENT D'HONNEUR :

Général-Major e.r. Lucien CHAMPION
Boulevard du Souverain 213 - 1160 Bruxelles.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL :
et Rédaction du bulletin :

Albert HUBERT
Rue Gabrielle 59, 1180 Bruxelles
Tél. : Privé : 45.61.32
Bureau : 13.41.10

TRESORIER
NATIONAL-ADJOINT :

Charles GRIMONSTER
Rue de Viville 41, 6700 Arlon
Tél. (h. de bureau) : 063/24851
Extension 250

ADMINISTRATEURS :
Administrateur du bulletin :

Lieut.-Colonel Albert RENSON
avenue Emile Bossaert 38,
1060 Bruxelles
Tél. 25.04.76

C.C.P. du bulletin « Le Chasseur
Ardennais » : 2133.93.

Administrateurs-conseillers :

Col. BEM hon. Jean BORGNIET
square des Latins 60,
1050 Bruxelles
Tél. 49.88.59
Colonel e.r. André LALIERE
Ch. de Bruxelles 6, 1410 Waterloo
Tél. 54.93.83
Lieutenant-col. e.r. René MOINY
Rue Bosquet 48, 1060 Bruxelles
Tél. 38.23.96

Délégués des sections :

Joseph ANDRE
(Houffalize)
Emile ANSELME
(Huy)
René AUTHENNE
(Virton)
Albert BALBEUR
(Neufchâteau)
Roscius CATIN
(Vielsalm)
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4000 Liège
Tél. 04/43.29.46
Gaston EPPE
(Etalle)
Jean GOFFART
(Brabant)
Victor LEFEBVRE
(Bastogne)
Raymond REUTER
(Arlon)

VICE-PRESIDENTS
NATIONAUX :

Robert LEPAGE
6741 Vance
René PIEDBŒUF
rue des Rhexux 53,
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. 04/33.54.89

SECRETARE NATIONAL :

Victor ROBERT
Drève des Eangs 26,
1630 Linkebeek
Tél. 58.26.08

SECRETARE
NATIONAL-ADJOINT :

François GUIOT
Avenue de la Brabançonne 80 B,
1040 Bruxelles
Tél. (h. de bureau) :
02/34.93.00 - 34.94.00
Extensions : 221 et 301.

TRESORIER NATIONAL :

Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171,
6700 Arlon
Tél. : Privé : 063/243.13
Bureau : 063/229.01
C.C.P. de la Fraternelle : 3449.69

FLORENVILLE

C.C.P. 8948.97

Président :
Roger FRANCOIS, pharmacien
6820 Florenville
Tél. 061/310.44

Secrétaire :

Joseph JACQUES
Route d'Orval 18,
6820 Florenville

Tresorier :
Marcel JACQUES
6820 Florenville

SOMMAIRE

| | Pages |
|--------------------------|---|
| 3 - 4 - 5 | Communications du Président |
| 6 | Chronique de la Fraternelle du 10e de Ligne |
| 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 | 1er Chasseurs Ardennais |
| 13 - 14 - 15 | 3e Chasseurs Ardennais |
| 16 - 17 - 18 | Le rappel du 2e Chasseurs Ardennais |
| 19 - 20 - 21 - 22 - 23 | La vie de la Fraternelle |
| 24 - 25 - 26 | Les droits des Combattants |
| 27 - 28 - 29 | La défense des Ardennes en 1939-1940 |
| 30 - 31 | Un Chasseur Ardennais dans les maquis slovaques (III) |

Ce numéro a été tiré à 8.500 exemplaires

SECTIONS REGIONALES

HOUFFALIZE

C.C.P. 7421.37

Président :
Joseph ANDRE
Brivy 5673 Cherain
Tél. 080/173.73

Secrétaire - Trésorier :
Joseph RICAILLE
Rue Ville Bosse 28,
6660 Houffalize
Tél. 062/280.54

HUY

C.C.P. 7180.09

Président :
Emile ANSELME
Rue Sainte-Yvette 109, 5200 Huy
Tél. 085/125.43

Secrétaire :
Albert DESSAMBRE
Rue Victor Martin 4, 5250 Antheit
Tél. 085/146.88

Tresorier :
Gaston JOIRET
Grande Rue 28, 5250 Antheit

LIEGE - VERVIERS

C.C.P. 9004.16

Président :
René PIEDBŒUF
Rue des Rhexux 53
4220 Jemeppe-sur-Meuse
Tél. 04/33.54.89

Secrétaire-Trésorier :
Paul DUROU
Boulevard d'Avroy 57, 4000 Liège
Tél. 04/92.28.75

MARCHE-EN-FAMENNE

C.C.P. 3255.67

Président :
Désiré PILLOT
Route de Holoigne, 5406 Waha
Tél. 084/316.54

Secrétaire-Trésorier :
Alexis BAUDUIN
Rue de la Plovinette 11,
5400 Marche-en-Famenne
Tél. 084/310.78

NAMUR

C.C.P. 3640.57

Président :
Gaston BOCCA
Rue des Croisiers 12, 5000 Namur

Secrétaire :
Georges GILSOUL
Rue de Bruxelles 60, 5000 Namur

Tresorier :
Jacob SWINNEN
Rue Joseph Grée 10, 5000 Namur

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

C.C.P. 7151.93

Président :
Albert BALBEUR
6737 Léglise
Tél. 063/432.28

Secrétaire-Trésorier :
François HANNICK
6620 Neufchâteau
Tél. 061/271.28

SAINT-HUBERT

C.C.P. 6001.73

Président :
Jean DOM
6904 Lorcj-Arville

Secrétaire-Trésorier :
Jean ANDRE
Route de Poix 1, 6900 Saint-Hubert

VIELSALM

C.C.P. 8709.76

Président :
Roscius CATIN, professeur
Rue des Combattants 8, 6690 Vielsalm
Tél. 080/164.77

Secrétaire :
Joseph HAIDON
Rue Ruxthiel 15, 6688 Lierneux

Tresorier :
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10, 6690 Vielsalm
Tél. 080/167.45

VIRTON

C.C.P. 7291.00

Président :
René AUTHENNE
Champi 24, 6763 Dompicourt
Tél. 063/577.18

Secrétaire-Trésorier :
Paul TALBOT
rue du 113^e R.I.F. 114,
6758 Signeux-Bleid

1^{er} CHASSEURS ARDENNAIS

B.P.S. 14 - 4090 FBA - C.C.P. 8223.03

Président :
Adjudant-chef retraité Robert MOTTE
Secrétaire-Trésorier :
Adjudant Marcel LEURIS

Communications du Président

Le Président national

et les membres du Conseil d'administration adressent

- aux anciens du 10^e de Ligne,
 - aux Chasseurs Ardennais, anciens et jeunes,
 - à leurs familles,
 - à tous les autres lecteurs de ce bulletin
- leurs vœux bien cordiaux de bonheur, santé et prospérité pour 1972.

Je désire rappeler qu'en lançant cet appel en faveur du soutien de notre bulletin, j'ai voulu essentiellement que ceux qui le peuvent témoignent, de cette manière, de l'intérêt qu'ils portent à notre publication et de l'appréciation qu'ils en ont.

Pour 1972, il faut que le congrès national de Liège soit un grand succès : nous devons montrer que nous sommes une association puissante, et les Luxembourgeois, qui ne sont pas tellement habitués à sortir de leur province, rempliront, cette fois, la Cité Ardente des bruyants grognements des sangliers ardennais, sans pour autant verser dans les débordements de Guillaume de la Marck, de fâcheuse mémoire dans la principauté. La caisse nationale et les sections consentent un gros effort financier pour la réussite de cette manifestation ; nous espérons qu'on y répondra par de nombreuses présences, et que les inscriptions se feront le plus rapidement possible.

POUR UN DRAPEAU DE L'ARDENNE

Le 1^{er} Chasseurs Ardennais a offert à notre membre d'honneur, auteur du livre « Chasseurs Ardennais dans le maquis », le commandant Daniel Ryelandt, un fanion aux armes des Chasseurs Ardennais et qui flottera désormais, aux grandes occasions, sur la région des maquisards au béret vert dans le pays d'Orchimont. A cette occasion, Daniel Ryelandt a formulé une suggestion que nous repreneons ici, avec son autorisation :

« Maintenant que la mode est au régionalisme et aux « drapeaux régionaux — ce qui n'est pas sans dangers — » je me demande toujours s'il n'y aurait pas moyen de « lancer un drapeau ardennais, inspiré de celui des Ch. A., » et de le répandre petit à petit dans toute l'Ardenne. » Ce serait là du très sain régionalisme, car un particularisme ardennais ne s'opposera jamais aux autres régions, » et surtout pas à l'attachement à la patrie belge. »

Qu'en pense-t-on en Ardenne ? Certes, il existe un drapeau luxembourgeois, mais la région ardennaise débordé largement sur les provinces de Liège et de Namur. Pourquoi ne pas adopter les couleurs vert et rouge des Chasseurs Ardennais ? Il faudrait aussi qu'un tel drapeau ait un symbole : le sanglier s'indique, ou en tout cas la hure.

Nous espérons que cette proposition suscitera des réactions positives et nous sommes prêts, de notre côté, à prendre une initiative, pour autant que nous enregistrons l'offre de concours autres que le nôtre.

UNE ANNEE S'EN VA...

UNE ANNEE S'EN VIENT...

L'année 1971 a, certes, été à nouveau bien remplie pour notre association. Mais nous en garderons, avant tout, le souvenir des deuils qui nous ont frappés. Pour ne rappeler que les noms de ceux qui jouaient ou avaient joué un rôle actif dans notre Fraternelle, nous avons perdu irrémédiablement les vice-présidents Didier et Bodson, l'ancien trésorier national Conter, le docteur Leroy, ancien président de la section de Verviers, le colonel Laforêt, vice-président du 10, les porte-drapeau Stein de Houffalize, et Legat d'Arlon, le délégué de Tintigny, Lina... Leur mémoire à tous sera pieusement conservée.

Nous avons eu le plaisir d'assister à la reconstitution d'une section déjà fort vivante dans la région populeuse d'Athus-Aubange-Messancy. En outre, d'une manière générale, toutes nos sections ont maintenu ou grossi leurs effectifs.

Souignons encore les principaux faits de l'année qui vient de se terminer : le succès sans précédent de notre congrès national à Bertrix ; les fastes du 1 Ch. A., sous le signe de la Résistance ; l'inauguration du mémorial de Bodange ; la dernière Journée de l'Infanterie ; la fidélité au pèlerinage de Vinkt ; la reconnaissance officielle de notre Fraternelle en tant qu'association nationale représentative. Une liaison étroite a été maintenue avec nos anciens du 10e de Ligne, à la disposition de qui nous avons pu mettre un secrétaire, un porte-drapeau et d'autres services.

Répetons les beaux succès de nos unités : le Challenge Leclerc, apporté pour la deuxième fois à la Belgique par le 1^{er} Chasseurs Ardennais et que le lieutenant général Teysen, commandant en chef des Forces belges en Allemagne, a présenté comme la performance la plus spectaculaire de nos unités FBA ; le Challenge du Fusilier d'Assaut, enlevé pour la douzième fois par le 1 Ch. A. et pour la première fois par le 3 Ch. A., ce qui constituait un exploit puisque, aussi bien, toutes les victoires antérieures étaient le fait des unités d'Allemagne ; le succès confirmé de la Marche du Souvenir ; le rappel du 2^e Chasseurs Ardennais.

Dans le précédent numéro, je lançais un appel en faveur du bulletin ; il était sans illusions. Les résultats ont cependant dépassé mon attente. Ce n'est pas un effet du hasard si le versement le plus important nous a été fourni par le recruteur n° 1 de la Fraternelle : Donia Widart — au moins mille membres anciens combattants de 1940 à son actif — et qui est vice-président de la section modèle de Houffalize.

LA RETRAITE DE M. SEGERS

M. Segers a donc décidé de mettre fin à sa carrière politique. Cela signifie que nous ne le reverrons plus à la tête du ministère de la Défense nationale où il s'est trouvé pendant quelque six années.

Nous manquerions au plus élémentaire devoir de gratitude si nous ne lui exprimions publiquement les remerciements des Chasseurs Ardennais pour la sympathie qu'il n'a cessé de nous témoigner, ainsi qu'à la province de Luxembourg. Nous lui devons beaucoup: les insignes des Chasseurs Ardennais à la Musique FDI redevenue, aux yeux de tous, la Musique des Chasseurs Ardennais; l'autorisation, refusée à d'autres, du port du baret en tenue de sortie pour les officiers et sous-officiers des Chasseurs Ardennais; le maintien de nos unités; le renforcement effectif, décidé en principe par M. Poswick, du 3^e Chasseurs Ardennais; le développement et l'institutionnalisation de la Marche du Souvenir; la décision d'implanter une importante base militaire dans le nord du Luxembourg; la reconnaissance, malgré son administration, de notre qualité d'organisation nationale indépendante et représentative...

Je puis attester ici que Monsieur le Ministre Segers s'est toujours montré accueillant envers nous, et qu'il a manifesté les dispositions les plus favorables à notre égard. Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur l'ensemble de sa politique au ministère de la Défense nationale: nécessairement, un règne aussi long comporte certaines ombres; chacun est libre d'avoir, à cet égard, son opinion personnelle. Pour moi, j'ai toujours regardé M. Segers comme un homme sage, mesuré, lucide, soucieux de l'intérêt général et plus particulièrement imprégné d'un remarquable esprit social. Je lui souhaite, au nom des Chasseurs Ardennais, une heureuse retraite.

L'ARMEE EN QUESTION

Au moment où j'écris, le nouveau gouvernement n'est pas encore constitué, et il est peu probable qu'il le soit au moment de la distribution de ce bulletin. De toute manière, on ne connaîtra pas de sitôt son programme militaire de façon précise. On parle de la mise à l'étude d'une réduction du temps de service, du recrutement d'un plus grand nombre de volontaires, de la transformation de la solde en traitement, de la reconnaissance des droits syndicaux, grève exclue, et de la suppression d'un certain nombre d'Etats-Majors, dont ceux des provinces.

Nous observons ailleurs combien, au moment où l'intégration de l'Armée dans la nation est de plus en plus nécessaire, la suppression des commandements militaires de provinces nous paraît une mesure inopportune, surtout dans le Luxembourg. Bravo pour le remplacement de la solde des miliciens par un traitement, mais il conviendrait de savoir si ce sera là simple changement d'appellation ou s'il y aura une appréciable revalorisation, laquelle, nécessairement, impliquera la révision de toute l'échelle des rémunérations à l'Armée.

Quant à réduire le temps de service, nous, on veut bien puisque, aussi bien, presque personne n'accomplit son service militaire de gaieté de cœur. Mais on se plaint d'un encadrement insuffisant des unités, et au même moment, le commandant en chef FBA déclare à un journaliste qu'il attend du gouvernement un meilleur approvisionnement des unités en miliciens; dès lors, si l'on réduit la durée du service, il faudra plus de miliciens et il y aura moins d'exemptés. Or, on parle aussi d'augmenter le nombre de ceux-ci, et notamment de dispenser tous les mariés: cela nous promettrait pas mal de mariages bâclés pour échapper au service militaire, et même des mariages temporaires, « pour la durée du service ». Et puis, nous

ne sommes pas maîtres absolument en la matière: nous avons des obligations OTAN qu'est tenu de respecter plus particulièrement le pays qui abrite le siège de cette organisation.

En fait, on s'oriente progressivement vers un compromis entre l'Armée de métier et l'Armée de milice. Le processus est en cours depuis des années, et il a été mis en œuvre avec une sage lenteur par MM. Segers, Poswick et à nouveau Segers. On ne trouvera jamais assez de volontaires de carrière, ou du moins, la possibilité d'offrir des rémunérations suffisantes pour les attirer, mais on peut trouver des miliciens acceptant de souscrire des engagements pour une durée limitée. Il est question — et c'est là qu'on doit finalement arriver — que les miliciens ne seraient plus partie de la Force d'intervention, mais qu'ils constitueraient des sortes d'unités territoriales: cela pourrait entraîner le retour à la régionalisation du recrutement qui a donné de si bons résultats avec les Chasseurs Ardennais.

Les jeunes gens qui ne font pas leur service militaire sont, aujourd'hui, plus nombreux que ceux qui l'accomplissent: cette situation crée un problème moral et matériel, qui se trouverait encore aggravé par l'augmentation du nombre des exemptés. Ou bien on accordera une réelle compensation aux miliciens avec, par exemple, des rémunérations fort valables, mais aussi d'autres avantages tels que la priorité pour l'accès aux emplois publics, etc., ou bien on devra bien se décider, enfin, à mettre en application une taxe spéciale frappant les exemptés.

Ce sont là des réflexions premières, sur lesquelles nous reviendrons éventuellement quand nous en saurons davantage. L'outil que constitue notre Armée doit évoluer: il doit s'adapter de façon permanente, se moderniser et se rationaliser. On ne doit pas être, a priori, contre les réformes, pour autant que leur nécessité soit démontrée, mais il faut agir avec prudence et discernement.

DES APPRENTIS SORCIERS

On a connu le temps du pacifisme béant, et l'on vit aujourd'hui celui de l'antimilitarisme béat. L'un et l'autre se valent et se rejoignent. Le leitmotiv habituel est celui de l'Armée inutile et coûteuse; mais par quoi la remplacerait-on? On oublie, ce disant, les immenses services qu'elle rend au pays dans la formation de la jeunesse et dans de multiples autres domaines. Certes, Psichri disait en plaisantant: « En temps de paix, l'Armée, ça sert à ce qu'il y ait des militaires ». Mais quelle autre garantie peut avoir un pays de la paix extérieure? Et puis, aujourd'hui, le rêve d'Alfred de Vigny s'est réalisé, c'est-à-dire que l'Armée s'identifie réellement à la nation: certain a pu même écrire qu'elle était le meilleur antidote de la société industrielle.

Parmi les manifestations diverses de l'hostilité à l'Armée, on relèvera l'objection de conscience, où la véritable sincérité n'est pas souvent de mise. Nous avons connu aussi, à l'occasion de la Marche du Souvenir, les bonnes âmes qui se sont montrées émuës d'y voir la participation de civils, non pas parce que des jeunes filles allaient, pendant quatre jours, se promener dans la nature avec des militaires, mais parce que ceux-ci portaient avec eux leurs armes... à feu.

La dernière manifestation en date de cet antimilitarisme systématique a été constituée par la protestation contre la présence de militaires en armes dans les lieux du culte, à l'occasion de cérémonies officielles ou patriotiques: des contestataires se sont exhibés, le 15 novembre, à Bruxelles, Mons, Namur, etc. au nom d'un mouvement chrétien pour la paix. Quelle paix? Celle de l'abandon, de l'acceptation de la servitude? Et ils sont allés fort loin

dans leur protestation: ils se sont permis de qualifier de « cynique ridicule » de « faire saluer le Prince de la Paix par des fusils levés ». Comme si rendre les honneurs militaires n'était pas, précisément, un hommage exceptionnellement déferlant. Ils se sont plaints que des cérémonies de l'espèce soient essentiellement de caractère patriotique, posant la question de savoir si les prêtres pouvaient être « les acteurs d'une cérémonie davantage patriotique que religieuse ». Ils ont demandé que ces manifestations deviennent uniquement civiles. Or, précisément, c'est un grand honneur qui est fait à l'Eglise que de la choisir pour la commémoration de cérémonies patriotiques: elle devrait en être fière. Elle l'a été jusqu'ici, et continue de l'être dans la très grande majorité de ses pasteurs et de ses fidèles.

Ces gens — les contestataires — sont déboussolés: pour eux, la patrie n'a plus aucun sens. On les a vus, à Mons, armés de guitares et demeurant assis pendant l'exécution de la Brabançonne! Le mal se répand comme une gangrène. C'est ainsi que dans le Poitou, des prêtres ont interdit l'accès des églises à des groupes d'anciens combattants avec leurs drapeaux.

Si encore il ne s'agissait que de quelques clibris chevelus, barbus et pouilleux! Mais on trouve, parmi eux, des prêtres qui sont leurs instigateurs et leurs guides, et l'on a même vu, à Bruxelles, un père jésuite faire de l'esclandre. Ce ne fut pas notre moindre surprise que de voir un représentant de l'ordre religieux fondé par un militaire, dirigé par un général, doté d'une règle plus sévère que celle d'aucune armée au monde puisqu'elle va jusqu'à l'obéissance cadavérique, se faire le héraut de l'antimilitarisme.

Le colonel BEM Denblyden, commandant l'Ecole royale des Cadets, ne le lui a pas envoyé dire dans une lettre ouverte, dont voici un extrait:

« Il n'entre pas dans mes intentions de discuter de ce » que vos adhérents appellent l'apprentissage du « geste

» qui tue », voire de « l'assassinat », alors qu'ils n'ignorent » pas que notre armée et l'alliance à laquelle notre pays » adhère ont une vocation strictement défensive, avec com- » me objectif essentiel d'empêcher qu'un troisième conflit » mondial puisse éclater.

» Préparer une défense forte, n'est-ce pas alors le « geste » qui sauve » car avoir la force permet peut-être d'éviter » la violence.

» Mais ma lettre veut surtout vous exprimer mon éton- » nement et mon indignation pour le recours permanent » de vos pamphlétaires, à l'insulte à l'égard du militaire.

» Que vous vous en preniez à la violence et au mili- » tarisme, libre à vous, car notre vocation n'est au service » ni de la violence, ni du militarisme, mais bien à celui » de la communauté qui nous demande de la défendre.

» Mais la non-violence me semble, pour moi, devoir » trouver un fondement essentiel dans le respect de l'autre, » même s'il pense et agit autrement que moi-même. »

Comble d'hypocrisie chez ces pacifistes singuliers: on trouble une manifestation et on se plaint, ensuite, du déploiement des forces de l'ordre.

Il fut un temps où l'on vantait l'alliance du sabre et du goupillon. En vérité, cette expression ironique marquait l'irritation de certains devant l'alliance tacite des deux forces morales les plus puissantes de notre société.

Et aujourd'hui, que veut-on? Chasser les militaires des églises? Soulignons immédiatement que si les autorités ecclésiastiques s'inclinaient devant les exigences de quelques exaltés, la grande majorité des officiers, sous-officiers et autres militaires, ainsi que des amis de l'Armée, boycotteraient les « Te Deum » et autres cérémonies officielles dans les églises. Que feront alors, dans leurs églises désertées, nos pacifistes? Sans doute, y joueront-ils de la guitare, y danseront-ils et fumeront-ils, comme cela se fait dans les pagodes de Kalmadou?

Albert HUBERT,
Président national.

UN NOUVEAU CHEF DE CORPS AU 3 CH. A.

Le 28 janvier, le lieutenant-colonel Siraux remettra le commandement du 3^e Chasseurs Ardennais au lieutenant-colonel BEM Paul Detrembleur, actuellement attaché à l'Etat-Major Général. Le nouveau chef de Corps a été, pendant de longues années, au 1^{er} Chasseurs Ardennais; c'est dire qu'il est des nôtres. Nous lui souhaitons un heureux commandement.

LE CULTE DU SOUVENIR

Nous avons reçu dernièrement une invitation à assister, en l'Hôtel de Ville de Mons, à une séance commémorative du... quatrième centenaire de la bataille de Lepante. Les exposés devaient être suivis d'un cocktail et d'un dîner annversaires, dont la participation aux frais était fixée évidemment à... 400 F.

Réjouissons-nous qu'il existe encore, en Belgique, des personnes cultivant le souvenir des grandes heures de la chrétienté. Aucune ville ne possédait des traditions maritimes plus valables que celles de la cité arrosée par la Trouille pour célébrer l'anniversaire de l'écrasement de la flotte du Grand Turc Ali Pacha par don Juan d'Autriche qui s'en vint, plus tard, mourir à Beuge, près de Namur, de la peste, disent les uns, empoisonné, selon d'autres, ou bien sur l'épave de Philippe II qui l'enviait, ou par ses peu loyaux sujets de Belgique que don Juan jugeait « suffisants et détestables », et à propos desquels il écrivait à sa demi-sœur Marguerite de Parme — car ils étaient, l'un et l'autre, des bâtards de Charles Quint — « Ce qu'ils disent aujourd'hui, demain ils le contredisent ».

UN LIVRE DU GENERAL CHAMPION :

Avant que le souvenir ne s'en perde

Notre président d'honneur, le général-major e. r. Lucien Champion, vient de publier, aux éditions De Meyere, un livre qui suscitara, sans conteste, un grand intérêt. Nous n'avons pas encore eu l'occasion de le lire, mais nous en ferons recension au prochain numéro.

Devons-nous rappeler les nombreuses et éminentes fonctions remplies par celui qui, dès 1934, demanda à servir aux Chasseurs Ardennais, fut un des constituants du 3 Ch. A. et qui, en 1940, appartenait à l'Etat-Major de la 1^{re} D/Ch. A.? Par la suite, il devait être attaché au cabinet du ministre de la Défense nationale, devenir un des créateurs de la base de Kamina, puis remplir une haute fonction à l'OTAN, être chef d'Etat-Major de la 1^{re} Division, commandant en chef des troupes d'intervention au Katanga en 1960, et enfin, 1^{er} sous-chef d'Etat-Major général, premier adjoint au chef d'Etat-Major général et inspecteur général adjoint de la Force terrestre.

Nous reproduisons, ci-après, la note du « Vient de paraître » de l'éditeur: Voici des pages où s'étale sans retenue l'attachement au sol natal, dont certains font semblant de croire qu'il va très bien sans le dire, mais dont l'auteur estime qu'il va encore mieux en le disant.

Réminiscences d'une vie au service armé de l'Etat, elles n'intéresseront peut-être pas ceux qui se sont donné pour but de le détruire, ni ceux qui les laissent faire. Mais elles concernent ceux et celles qui croient encore en leur pays, qui ont combattu pour lui à quelque moment, à quelque endroit et sous quelque forme que ce soient, qui l'ont servi en Europe ou en Afrique et y ont pris leur part des malheurs et des efforts communs. Et aussi cette jeunesse qui doit maintenant prendre la relève, mais trop souvent prévenue parce qu'on l'informe ou qu'elle s'informe à sens unique.

Cela fait encore tout de même beaucoup de monde en Belgique!...

Un volume illustré de 204 pages, couverture 3 couleurs, au prix de 216 FB. C.C.P. 24.414 de

PIERRE DE MEYERE, EDITEUR
RUE DE BRABANT 91, 1030 BRUXELLES

1914 - 1918

FRATERNELLE

des

Anciens Combattants du 10^e de Ligne

NAMUR - TERMONDE - YSER - EESSEN - CORTEMARCK



1914 - 1918

VERBROEDERING

der

Oud-Strijders van het 10^e Linie

NAMEN - DENDERMONDE - IJZER - EESSEN - KORTEMARCK

Treasorier - Schatbewaarder
Th. Quataert
Parvis Ste. Alix, 40
1150 Bruxelles

Président - Voorzitter
C. Beke
J. Van Arteveldeplein, 69 - 9000 Gent

Secrétaire - Secretaris
Frans Arias
Av. de Limburg Stirum 170
1810 Wemmel

Beste Makkers van 't 10^e

Enfin, cette fois, est-ce avec le sourire que je vous adresse ces quelques lignes. Très large sourire même car vous exprime la joie que je ressens en vous annonçant un nouveau secrétaire nous est né en la personne de M. Frans ARIAS, Ch. A. et ancien serviteur du 10. Qu'il soit le bienvenu parmi nous ; qu'il sache aussi que si nous comptons sur lui pour nous donner un coup de main dans la bonne marche de la Fraternelle, il peut de son côté compter en toutes occasions sur notre amitié et notre entier dévouement.

Je profite de l'hospitalité que m'offre la revue des Ch. A. pour vous faire part d'un désir exprimé par le 3^e Rég. de Ch. A. de Vielsalm. En fait, il s'agit plutôt d'un appel adressé à chacun de nous.

Voici de quoi il retourne : le 3^e Ch. A. se propose de créer un musée destiné à montrer à ses jeunes soldats son histoire, ses fastes et autres traditions. Partant de là, une place est réservée à notre 10^e.

On nous demande donc de bien vouloir collaborer à la bonne réussite de ce projet en cherchant bien s'il nous reste pas quelque part un objet-souvenir 14-18 que nous pourrions offrir. Voilà n'est-ce pas une occasion unique pour faire connaître à nos jeunes successeurs comment leurs aînés écrivaient une bien belle page d'histoire.

Les dons peuvent être adressés au Capitaine-Commandant P. GODICHAL, 3 Ch. A., Caserne Ratz, 6690 Vielsalm. Du encore à un membre du Comité de la Fraternelle qui se chargera de les faire parvenir à bon port. Merci d'avance.

Le trésorier m'en voudrait si j'oubliais de vous dire qu'il m'a prié de vous rappeler que le meilleur moyen de prouver votre attachement à votre Cher 10^e est de virer au plus tôt le montant de votre cotisation au CCP n° 2307.51. Merci.

Et par quoi pourrais-je terminer mon billet si ce n'est en vous souhaitant à tous, ainsi qu'à votre Chère et honorée Famille, une nouvelle année débordante de bonheur, de joie et de santé.

Le Président

ABONNEMENTS DE SOUTIEN

Le montant des abonnements de soutien, pour les non-membres, est porté à 50 F pour quatre numéros, à partir du premier janvier 1972.

Versements : C.C.P. 2133.93

« Le Chasseur Ardennais » 1080 Bruxelles.

STELLA ARTOIS

la grande bière

TEL. : 33.96.15

**1er CHASSEURS ARDENNAIS****NOUVELLE VICTOIRE DES CHASSEURS DU 1er CHASSEURS ARDENNAIS AU CHALFUSAS**

Le Pl. de la 1ère Cie du 1 Ch. A. a remporté le Challenge Fusilier d'assaut III/71 apportant ainsi la DOUZIEME victoire au Bataillon.

Ci-après le texte de notre ami Smeys (milicien de la 1ère Cie et participant à la compétition).

Le même article a paru dans FM N° 47 du 25 novembre 1971 :

« Vont-ils arriver ? »

Dans la campagne gaumaise, un peloton, au pas, monte vers l'École d'infanterie. Ce n'est encore qu'un point sur l'horizon et tous se demandent : « Vont-ils arriver dans les temps ? ».

D'autres unités sont déjà rentrées et confirment que la marche de peloton est spécialement dure. Le terrain est très vallonné ou plutôt la route semble toujours monter.

« Les voilà, En ordre, toujours au pas : 1 h 47; le meilleur temps. Décidément, ce doit être le vent prenant dans leur large baret qui les a poussés. Photographes, correspondants, toute la presse militaire est là, mais rien n'est encore joué.

« Mardi, le temps est très maussade. Il pleuvine légèrement. La piste est très difficile, semble-t-il, ainsi que le tir.

Les Ardennais passent en quatrième position. Les obstacles sont glissants. Les Chasseurs ratent l'équilibre, mais à l'échelle, le temps perdu est rattrapé, 05' 37"; le meilleur temps.

« Au tir, malgré une cible non touchée et 12 cartouches non tirées, les Ardennais réalisent 83 impacts, le même résultat que le 1er Cyclistes, qui a bien tiré, lui aussi.



La photo de famille, après le retour à Spich.

« Mercredi, trois équipes sont à égalité. Il s'agit du 1er Cyclistes, du 2e Cyclistes et du 1er Chasseurs Ardennais.

Tous savent, et nous aussi qui voyons cette compétition d'un œil intéressé, bien qu'incompétent, que le froid va jouer un grand rôle dans l'épreuve du lancement de grenades. En effet, les doigts se serrent mal sur la grenade

qu'il faut lancer à 10 mètres dans un soupirail, à 20 mètres dans un trou et au-delà des 30 mètres.

« C'est ici que se joue le challenge, et c'est ici que le Chasseur Ardennais fera la différence.

« Pour le reste rien que de très normal : des réussites partout, sauf à l'épreuve de navigation qui a été gagnée



Le peloton victorieux de la 1re Cie du 1 Ch. A., photographié à Arlon, après son beau succès.
(Cliché « FM »).

ar une équipe du 12ième de Ligne man-
nifiquement entraînée et à l'épreuve de
a marche de section où plusieurs équi-
es n'ont pu rentrer dans les temps.

Après sa victoire au Challenge in-
ernational «Maréchal Leclerc», le 1er
Chasseurs Ardennais a prouvé une fois
e plus, alors qu'il était opposé à des
quipes de grande valeur et fort bien
entraînées, qu'il se faisait un devoir de
ester fidèle à la tradition: toujours
agner.

L'esprit d'équipe qui anima les
Challengers du 1er Chasseurs Ardennais
urant tout le challenge et sa préparati-
on, restera un symbole de travail en
ommun dans un but qui semblait paroi-
s inaccessible mais où le courage et
e sacrifice eurent raison de tous les
obstacles».

Etant donné que le Chef de Corps
était retenu par les funérailles du
Commandant Joseph Botton, le Major
Lefebvre, commandant en second, ac-
cueillit le peloton vainqueur et prononça
l'allocution suivante:

Chasseurs Ardennais,

*«Avec une profonde reconnaissance,
avec une grande admiration et, aussi,
avec une légitime fierté, nous accueillons
aujourd'hui nos Fusiliers d'Assaut de la
1^{re} compagnie.*

*Is rejoignent d'ARLON, notre ville
marraine, où ils ont voulu prouver qu'ils
étaient:*

- animés des plus belles vertus;
 - capables de devancer les fusiliers d'assaut de toutes les autres unités d'Infanterie;
 - profondément attachés au Régiment et fidèles à ses traditions;
 - et le premier jour des épreuves, ils ont voulu montrer qu'ils étaient les plus forts, les meilleurs.
- Non seulement leur régularité mais aussi et surtout leur enthousiasme, ont fait*

l'admiration de tous ceux qui les ont suivis au cours de cette semaine.

Ils ont voulu une victoire complète, une victoire qui ne souffre aucune contestation.

Hier, devant de nombreuses autorités, le trophée que vous voyez exposé auprès d'eux leur fut remis:

Il consacre leur courage, leur volonté, leur persévérance dans l'effort physique et leur esprit de Corps.

Au nom du Colonel, qui les a déjà félicités et remerciés hier à ARLON et qui, aujourd'hui, est retenu pour assister aux funérailles du commandant BOTTON, ancien officier du Régiment.

Et mon nom personnel et en celui du Régiment tout entier, je leur exprime notre gratitude.

Merci aussi à leur Commandant de compagnie, le lieutenant GOFFINET, qui les a si bien préparés.

Merci aux officiers et sous-officiers de la 1^{re} compagnie.

Merci aux gradés des autres compagnies qui ont contribué à ce succès en apportant une aide précieuse, tantôt dans le domaine de l'instruction, tantôt dans le domaine de l'administration et de la logistique.

Merci à vous tous, Chasseurs Ardennais de la 1^{re} compagnie qui avez vécu les péripéties de cette préparation Challenge qui a duré cinq mois.

Grâce à vous, le Régiment reste fidèle à ses traditions, à sa devise que je vous demande de crier bien haut en l'honneur de nos Fusiliers d'Assaut:

«RESISTE ET MORDS»

Fusiliers d'assaut du peloton Challenge. Vos résultats aux différentes épreuves ont dépassé tous nos espoirs.

Ils confirment votre vraie valeur. Votre victoire réjouit le cœur de TOUS les Chasseurs Ardennais.

Vous pouvez vous glorifier de ce succès, mais je vous demande de le faire dans la simplicité et dans la discipline.

Dès la semaine prochaine vous «tournez la page» et participerez à une manœuvre de huit jours.

La situation privilégiée dans laquelle vous vous trouvez entraîne des obligations et de devoirs.

Vous devrez travailler animés du même esprit, rechercher la perfection dans l'ac-

complissement de vos missions et manifester une fois de plus votre ardeur de justicier d'assaut.

Chasseurs Ardennais, Vous vous rendez compte que nous avons une réputation à défendre en tous temps, au cours des manœuvres et des exercices et durant les compétitions.

Aussi, à tous ceux qui participeront à la manœuvre Bleu Surood, je demande de rester dignes de ceux qui forgent notre réputation.

Vous devez y prouver la vitalité du bataillon par votre tenue, votre allure, votre esprit de discipline et votre enthousiasme.

Je désire enfin m'adresser aux jeunes de la 2^e compagnie qui auront en mars 1972, l'impérieux devoir de prouver, eux aussi, qu'ils seront des fusiliers d'assaut dignes de leurs aînés.

Préparez-vous, dès maintenant, pour cette nouvelle étape afin que le Régiment reste fidèle à son passé.»

TROPHÉE DU MEILLEUR CHALLENGER

Le trophée du meilleur challenger Chalfasus, offert par la Section 1 Ch. A. de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, est octroyé au soldat milicien Minne. Le lieutenant-colonel Bem Liebens se fera un plaisir de remettre ce trophée bien mérité au cours d'une prochaine prise d'armes du régiment.

Il n'y a d'ailleurs pas de Fraternelle du 1 Ch A comme certains l'affirment mais bien la FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS qui groupe tous les Chasseurs Ardennais.

Nous ne sommes qu'une section appartenant à notre UNIQUE FRATERNELLE.

COTISATIONS

L'exercice 1971 étant terminé le 31 octobre 1971, nous comptons sur la bonne volonté de nos membres pour payer leur cotisation le plus tôt possible.

Le montant est fixé à 70 FB minimum.

Le CCP est le 822303 Fraternelle des Chasseurs Ardennais Section 1 Ch A BPS 14.

Après le 31 janvier je ferai encaisser par la poste, les frais à charge des intéressés.

BAL DE LA HURE

Nous pouvons déjà vous annoncer le traditionnel BAL DE LA HURE, qui aura lieu le 4 mars dans les salons du Club Prince Baudouin Place Dailly à Bruxelles. Chasseurs Ardennais de Bruxelles et environs à vos postes, c'est à ne pas rater!



La Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur ou capitaine Desart.

LA FETE DE ST. HUBERT



La médaille du mérite en bronze de la Fraternelle aux 1 SM Kaddon et Gérardy.



La médaille du mérite en or de la Fraternelle à l'adjudant Leuris, cheville ouvrière de la Section 1 Ch. A.

La Fête de St. Hubert a été célébrée le 22 octobre en même temps que la commémoration de la Bataille de l'Yser. Une prise d'armes s'est déroulée dans le courant de la matinée.

A cette occasion, le lieutenant-colonel Bem Jacques, ancien Chef de Corps du 1 Ch. A., (promoteur des «Sons et Lumières» - Le jeu des Guerriers d'Ardenne et le jeu des Bodange et de Montauban), admis à la pension de retraite, avait été invité à passer une dernière fois son régiment en revue.

Retenu pour des raisons professionnelles, nous n'avons pas eu l'honneur et le plaisir de le revoir parmi nous. Au cours de la prise d'armes il fut procédé:

- à la présentation du Drapeau aux recrues
- à la prestation de serment et reconnaissance d'officiers nouvellement promus.

Prestation de serment:

Slt Romain et Breyné
Sgt Antoine, Augustin, Brevers, De-Ceuster, Vaugysel.

Reconnaissance d'officiers:

Major Kilstete, Slt Romain et Breyné.
— à la remise de distinctions honorifiques:

La Croix Militaire de 1ère Classe au Lieutenant-Colonel Bem Liebens;
La Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne aux Adjudants Perniaux et Van den Eede.

La Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II aux 1er Sergent-Major Camut et Noppe et au 1er Sergent Mohimont.

La Médaille d'Argent de l'Ordre de Léopold II au Caporal Bastenier;

La Décoration Militaire de 1ère Classe au 1er Sergent-Major Galderoux;
La Décoration Militaire de 2e Classe

au 1er Sergent Vandeplasse et aux Caporaux Renard, Buelen et Guille.

La Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur pour services rendus à l'amitié franco-belge au Capitaine Dessart.

La Médaille d'Or de la Fraternelle à l'Adjudant Leuris et la Médaille en Bronze aux 1er Sergents-Majors Kaddon et Gérardy.

— à la remise du Trophée du Recrutement de la Fraternelle par notre Président National au 1er Sergent-Major Carryn;

— à la remise du Trophée du Meilleur Challenger par le Lieutenant-Colonel Bem Liebens au Caporal Jacques Lete. L'après midi fut consacré à des compétitions sportives inter-Cie.

La messe traditionnelle, suivie de la bénédiction des mascottes, fut célébrée en la Chapelle de Spich et la journée se clôtura par un repas spécial.

FIN D'EXERCICE SOCIAL 70/71

La 2e compagnie a remporté, pour la 3e fois, le Trophée de Recrutement de la Fraternelle.

Au cours de la prise d'armes de la St-Hubert, notre président national, M. Albert Hubert, remit le trophée au 1er sergent-major René Carryn, délégué de la Fraternelle pour la 2e Cie, qui avait recruté 87,85 % de membres au sein de sa compagnie.

Une mention spéciale au 1er sergent-major René Hottart qui obtint 87,20 %. Il est à remarquer que ce n'est pas la première fois que notre camarade Hottart arrive aussi près du but et nous lui souhaitons de tout cœur que le trophée lui soit remis à la St-Hubert 1972.

Situation de la Section 1 Ch. A. en fin d'exercice social.

| | |
|---------------------|------|
| 1 ^e Cie | 128 |
| 2 | 185 |
| 3 | 105 |
| Cie Sp | 75 |
| Cie EMS | 75 |
| Anciens du 1 Ch. A. | 1123 |
| Total | 1691 |

Effectif en légère augmentation par rapport à l'an dernier où la clôture accusait 1666 membres.

Attention!!! Il ne s'agit pas de la situation de la Fraternelle tout entière mais uniquement de la section 1 Ch A.



Le Président national remet le trophée du recrutement au 1er S.M. Carryn de la 2e Cie.

La grande tombola annuelle en faveur de LA CITE DE L'ESPOIR et VIVAT

hommes pour enfants handicapés civils et militaires

Aidez les handicapés, ils ont tellement besoin de vous!

1. Les bénéfices réalisés sont répartis par moitié entre les deux œuvres.
2. Il appartient à TOUS LES CHASSEURS ARDENNAIS de faire un effort particulier pour réaliser le double but qui est d'aider «La Cité de l'Espoir» - (parrainée par le 1 Ch. A. et par notre Section de Fraternelle) - et «Vivat».
3. Chacun doit connaître ces œuvres à caractère profondément humain, les buts qu'elles poursuivent et davantage encore la détresse de leurs bénéficiaires. Cette tombola est un peu la nôtre puisqu'elle fut organisée par les CHASSEURS ARDENNAIS en 1968 et en 1969. Depuis, le Département de la Défense Nationale en a repris la pérennité. Ce département possède, en effet, des moyens beaucoup plus efficaces que les nôtres et un rayon d'action

à l'échelon national.

Par ailleurs, l'action est menée avec dynamisme et enthousiasme par les Services de l'Action Sociale, dont le Chef, le Colonel Henrard, est ancien Chasseur Ardennais.

Pour l'information, les tombolas 1968 et 1969 des Chasseurs Ardennais avaient rapporté 1 046 000 FB à La Cité de l'Espoir.

En 1970, les Chasseurs Ardennais, avaient vendu des billets «CITE-VIVAT» pour 104 000 FB.

4. Renseignements pratiques:

Tirage public à La Cité de l'Espoir à Andrimont le 6 février.

Prix du billet: 10 FB.

Prix du carnet de 10 billets avec couverture gratuite à tirage spécial: 100 FB.

Souscriptions: CCP 822303 Fraternelle des Chasseurs Ardennais BPS 14.

Demandes de carnets: Adjudant Leuris.

5. Principaux lots:

Four plus d'un million de francs de prix;

— voiture Mazda 616 Sedan - année 1972 1 an d'entretien gratuit - kilométrage illimité.

— voiture Simca 1000 LS

— 5 TV portative Graetz 2112 «Lady»

— 3 lave-vaisselle TS ARG

— 3 lessiveuses automatiques PHILIPS

— 3 cuisinières électriques AEG - DF 4

— 3 cuisinières à Gaz PHILIPS - 4 feux

— 3 frigos PHILIPS - 140 litres

— 20 transistors Graetz «FUP»

+ 230 lots électro-ménager de valeur.

— BILLETS DE COUVERTURE:

Caravane MIAMI 300 - 4 places

Chasseurs Ardennais, faites un beau geste et une bonne action pour nos petits protégés en achetant un carnet ou mieux encore... en en vendant... plusieurs!

IN MEMORIAM

Le général Ernest Lallemand, ancien Chef de Corps du 1 Ch. A., est décédé le 30 octobre. Ceux qui ont servi sous ses ordres connaissent sa bonté et sa grandeur d'âme.

Le Général était un protecteur extrêmement attentif de notre section. Le commandant Joseph Botton, ancien officier du 1 Ch. A., est décédé accidentellement le 26 octobre.

Tout jeune officier il avait choisi de servir sous la Hure et le Bêret Vert. Joseph Botton était resté Chasseur Ardennais plus qu'à part entière. Son dévouement pour «son» 1 Ch. A. était sans limite et ce n'est pas sans raisons que sa demeure était appelée «la Maison des Chasseurs Ardennais».

Roger Braconnier, soldat milicien dessinateur de l'EM/Bn du 1 Ch. A., est décédé accidentellement le 27 novembre alors qu'il se trouvait en congé.

Le Caporal Maurice Tonneau est décédé à l'Hôpital Militaire de Cologne le 27 novembre.

Nous renouvelons aux familles cruellement éprouvées l'expression de nos condoléances sincères et émuës.

NOMINATIONS

Au grade de major: les commandants Kileste et Bernard.

Au grade de 1er sergent: le sergent Fris.

Au grade de sergent: Strubbe et Eggermont.

Au grade de caporal: Dewolf, Capitte, Poelvoorde, Miloslvjevic, Gerolami, Bouillon, Schloesser, Letot, Bruls, Lekku, Gillet, Parent, Wergifosse, Wattier, Cauchies, Bortoluzzi, Willemot, Briot, Vincent, Vranken, Geers, Hache, Dewulf, Dony, Vandeneede, Van Mechelen, Huberty, Springael, Dessaintes, Detaille, Torfs, Mainfroid.

Au grade de caporal: Minne (le meilleur Challenger du Chalfuss), Duhayon, Masure, Gigot, Mathy, Deneufbourg. Nos plus vives félicitations aux nouveaux promus.

COMMISSIONNEMENTS

Au grade de sous-lieutenant: Breyne et Romain.

Au grade de caporal: Minne (le meilleur Challenger du Chalfuss), Duhayon, Masure, Gigot, Mathy, Deneufbourg.

Nos plus vives félicitations aux nouveaux promus.

MARIAGES

Louis Dehaves de Cendrogne/Louveigne et Sergent Barthen

Guy Minet avec Christine Ricard

Bernard Declève avec Annie Gorecki

G. Ledieu avec Simone Rothelin

Paul Clause avec Nicole Sternotte

Sergent Schredler avec Thérèse Michel

Luc Schlepers avec Marie-Louise Planchar

Georges Pierard avec Chantal Dal.

Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

ACTE DE PROBITÉ

Le soldat milicien Vandescueren de la Cie Sp a trouvé dans le quartier une section de la Société l'Electricité de Rosario et l'a remise spontanément au Chef de Poste.

Nous le félicitons pour cet acte de probité.

UN VIEUX DUR !



Jean Coulon qui a passé pas mal d'années au 1 Ch A s'est spécialisé dans le sport de la «marche».

La Marche du Souvenir n'a plus de secrets pour lui et c'est ainsi qu'après être passé au SHAPE il a participé gaillardement aux Marches de: D'ekirch 2 x 40 Km
Rheindahlen 1 x 40 Km
Nimègue (Ni) 4 x 40 Km
Viborg (Dk) 2 x 45 Km
Val de Marne (Paris) 1 x 45 Km

Nous le voyons ici très fier de pouvoir porter le drapeau du SHAPE qu'il s'est vu octroyer à titre personnel et définitif

LE CLUB SPORTIF ARDENNAIS

| | | |
|----------|-----------------------|-------|
| 1 du 9 | Dellbruck-Ludenscheid | 4/3 |
| | 17 RA-6 TTr | 3/1 |
| 8 du 9 | 17 RA-Dellbruck | 2/2 |
| 15 du 9 | Dellbruck-6 TTr | 3/3 |
| 6 du 10 | Butz-17 RA | 2/1 |
| | 6 TTr-Ardennais | 2/3 |
| 13 du 10 | 6 TTr-Butz | N/C |
| | Ardennais-Dellbruck | 2/1 |
| 20 du 10 | Ludenscheid-Butz | 4/2 |
| 27 du 10 | Butz-Dellbruck | 1/4 |
| | 6 TTr-Ludenscheid | 0/0 |
| 3 du 11 | Ardennais-Butz | remis |
| | Ludenscheid-17 RA | N/C |
| 17 du 11 | Ludenscheid-Ardennais | 0/3 |
| 24 du 11 | 17 RA-Ardennais | 1/3 |
| 1 du 12 | Ardennais-Butz | N/C |

CONCOURS DE TIR DE BRIGADE POUR LE CADRE.

L'adjudant André Feltesse a remporté, une fois de plus, le concours de tir de Brigade dans la catégorie «mitrailleuse». Bravo André.

UNE OPERATION EN FAVEUR DES ENFANTS HANDICAPES AU 2e CHASSEURS ARDENNAIS.

Les Sous-Officiers du 2e Chasseurs Ardennais en rappel à Bourg-Léopold, ont récolté la somme de 1995 FB. Le montant a été remis à l'Adjudant Leuris et est destiné à La Cité de l'Espoir.

Nos remerciements les plus vifs aux Sous-Officiers du 2e Chasseurs Ardennais qui ont bien voulu, pendant la période de rappel, intervenir généreusement pour le bien-être des enfants handicapés que nous parrainons.

PASSAGES

Le lieutenant Goffinet à l'Ecole d'Infanterie.

Le lieutenant Ducarme au Bn Adm MDN 4 Cie (Coopération Technique Militaire au Congo).

Le VC Gaspar à la 16 Cie Para

Le CSOM Soyer au 4 Ch. Ch.

Le VC Van Hessche au 2 Ch

Le VC Adam à l'EM Prov de Luxembourg

Le VC Midrolet à la 720 Cie Charroi

Le VC Krzewinski au 20 Bn Log

Le Cpl Buelen à la 411 Cie Mat.

NAISSANCES

Rudi chez Monsieur et Madame Frère

Fabien chez Monsieur et Madame Lemoine

Pascal chez Monsieur et Madame Ponsard

Danièle chez Monsieur et Madame F.

Carine chez Monsieur et Madame Broux

Frédéric chez Monsieur et Madame Sizaïre

Olivier chez Monsieur et Madame Dandois

Jean-Michel chez Monsieur et Madame Hanquin

Jean-François chez Monsieur et Madame Bonmarriage.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES

La Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II au 1er Sergent-Major Camut;

La Médaille d'Argent de l'Ordre de Léopold II au Caporal Bastenier;

La Décoration Militaire de 2e Classe aux Caporaux Renard, Buelen et Guille.

LE COMBAT DE BODANGE

Erratum

Le commandant Georges Hautecler, auteur de l'ouvrage «Le combat de Bodange - 10 mai 1940» qui a été publié en 1955 dans la collection «L'Armée belge dans les deux guerres mondiales» par la Section historique de l'Etat-Major général de l'Armée, nous signale, en se fondant notamment sur les déclarations du lieutenant Autphenne, que le soldat VC Edouard Touquet, quoique faisant partie du peloton de la 5e Cie du point d'appui de Strainchamps, est rentré de permission à Bodange le 10 mai au matin, et que le lieutenant Autphenne l'y a maintenu dans son peloton. C'est là que notre ami Touquet, bien connu des Chasseurs Ardennais car il est un fidèle de nos réunions, a été blessé.

Donc, dans l'annexe 3 du livre en question qui a trait aux pertes en blessés de la 5e Cie du 1 Ch. A, il faut remplacer Strainchamps par Bodange, à la ligne relative au soldat Touquet.

LA CITE DE L'ESPOIR

Institut médico-pédagogique pour enfants handicapés mentaux graves à Andrimont

En pénétrant dans ces vastes bâtiments aux larges baies vitrées qui laissent entrer la lumière à grand flots on se croirait dans le hall d'un grand hôtel pour vacanciers. Seul le «tchetchete» des mandarins (oiseaux exotiques), offerts par l'Adjudant Leuris, trouble le silence quasi religieux qui règne à l'entrée.

La préposée à la réception vous accueille avec le sourire tout en vous priant de bien vouloir patienter quelques instants.

Et voici le Directeur de La Cité de l'Espoir, Monsieur Maurice Leroy. Malgré ses nombreux problèmes il sait, grâce à sa courtoisie, son air sympathique, ses gestes simples et sa façon de parler, vous mettre rapidement à l'aise.

Son temps est cependant précieux et, si le médecin connaît les problèmes de traitement, si l'institutrice est confrontée avec les difficultés d'une méthode qui varie en fonction des dispositions de l'enfant, le Directeur se trouve en face de graves alternatives qui regardent sa gestion.

Depuis que La Cité de l'Espoir existe elle poursuit son œuvre sociale et humanitaire «améliorer l'enfance handicapée mentale grave».

Plus souvent qu'à son tour la Direction fait de la «corde raide» au-dessus d'un gouffre en s'efforçant d'accorder des rentrées très variables avec un programme qui ne cesse de s'amplifier.

Chaque jour se pose le problème de la subsistance que nous pourrions comparer à celui d'une grande famille qui ne sait pas de quoi sera fait le lendemain.

Malgré l'augmentation de l'index il manque encore journalièrement environ 50 F, par enfant pour subvenir aux frais d'alimentation, d'habillement, d'hospitalisation, de soins, d'éducation, de linge (car beaucoup d'enfants doivent encore apprendre à être propres), de désinfectants utilisés en quantité énorme car les petits de La Cité de l'Espoir sont plus sensibles que les autres enfants aux affections microbiennes. On pourrait, ajoute Monsieur Leroy, faire vivre une grande maison comme celle-ci sans déficit. Oui, il suffirait d'un grand parc grillagé et d'y placer nos enfants avec deux grandes personnes qui n'auraient que la surveillance. (Système de garderie d'enfants). Mais nous voulons autre chose, ce que nous avons maintenant; du personnel qualifié, puéricultrices, éducatrices et infirmières car notre but est de faire de l'éducation et de sauver chez l'enfant CE QUI PEUT ENCORE ETRE SAUVE avant l'âge fatidique d'adulte.

«Mais, Monsieur le Directeur, ces 50 F, par jour et par enfant qui vous manquent, cela fait plus de deux millions par an!»



L'adjudant Marcel Leuris parmi ses petits protégés de la Cité de l'Espoir.

C'est exact, c'est ambitieux et un peu fou aussi mais il faut les trouver pour joindre les deux bouts et rendre viable l'établissement. Mathématiquement c'est facile mais il faut un génie assez inventif pour imaginer des opérations très diverses qui vont de la vente des vignettes aux tombolas en passant par des actions scolaires axées sur la récolte de savon, d'objets de toilette ou de vivres et qui, chaque fois, apportent de l'argent frais ou de quoi s'en passer.

Deux millions c'est assez pour assurer l'existence dans ces bâtiments. Dans l'ancienne Cité c'était un drame quand il fallait penser effectuer des réparations. Nous ne pouvions caser que 70 lits. A présent nous en avons 250 et c'est encore trop peu. L'expérience acquise a prouvé qu'une institution pour enfants handicapés mentaux profonds d'une capacité de 70 lits n'était pas viable. Il fallait donc augmenter la population.

Une augmentation de population signifiait «agrandissement».

Fallait-il exposer des frais pour agrandir un bâtiment vétuste non conforme au cubage indispensable requis par les critères d'agrégation du Ministère de la Santé Publique / Construire sur un terrain d'autrui exposait à la perte de propriété à la fin du bail et de plus la première condition pour obtenir les subsides et le crédit à la construction est de construire sur son «propre terrain».

Par la force des choses il a fallu «sauter dans le panneau» et grâce à ce nouveau saut le 26 novembre 1968 nous procédions à l'inauguration de ce nouveau complexe hospitalier.

Cette nouvelle réalisation ouvre des horizons nouveaux aux handicapés mentaux profonds et à leur famille.

A présent nous pouvons garder les filles jusqu'à l'âge de 21 ans, tandis que les garçons voient provisoirement leur âge de départ reporté à 16-17 ans suivant le cas.

Combien de pensionnaires avez-vous actuellement?

Actuellement 225, de 15 mois à 19 ans. Quand la nouvelle aile sera construite nous pourrions en héberger 500. La construction de cette nouvelle aile est nécessaire car il y a de nombreuses demandes en attente.

Vos pensionnaires sont exclusivement d'expression française?

Oh que non! Nous avons des enfants d'expression néerlandaise de l'agglomération Bruxelloise, d'Anvers, de Tirlemont et de la Flandre Occidentale.

Y a-t-il d'autres instituts pour enfants handicapés comme le vôtre?

Oui, trois en Flandre et un à Ciney, mais qui appartiennent à des congrégations religieuses tandis que la nôtre est la seule institution laïque créée et gérée par des parents d'enfants handicapés.

Avez-vous d'autres projets?

La création d'un centre de diagnostic et de pronostic qui est indispensable et

ni permettait aux parents d'enfants handicapés d'éviter d'avoir à les transporter dans les différents services qui vivent les examiner avant leur placement.

Voici, sur papier bien entendu, les plans du nouveau bâtiment que nous envisageons de construire.

Il faudrait également créer des ateliers d'occupation qui permettraient aux adolescents de se livrer à des travaux d'après leur état.

Les éléments qui répondraient aux critères seraient confiés à des ateliers protégés.

La ferme sera transformée en petit élevage avec méthode dont l'éventail des possibilités sera bénéfique aux adolescents.

Le château sera transformé en « service vacanciers » pour permettre aux parents de tels enfants de prendre un repos largement mérité et un « service d'épannage » sera mis à la disposition des familles en cas de maladie de la maman.

A propos d'ateliers protégés, c'est un genre de stage ?

L'atelier d'occupation est le stade de transition entre l'école et l'atelier protégé. Dans cette même optique les adolescents arrivant à l'âge d'adulte pourront vivre dans des maisons familiales adaptées à leur sexe et occupation.

Et vous croyez y arriver

L'ESPOIR n'est-il pas l'adage de la Cité ?

Lorsque nous arriverons à ce stade, lors La Cité de l'Espoir portera réellement son nom et nous aurons prouvé qu'il ne faut PAS LES TUER même moralement ces enfants que nous aimons et qui placent leur « ESPOIR » dans notre « CITE ».

Et voici Mademoiselle Wera, Infirmière en Chef et Sous-Directrice de « La Cité de l'Espoir ».

Mademoiselle Wera est la gentillesse personnifiée. Elle est entrée à la Cité de l'Espoir comme elle aurait pu entrer dans n'importe quelle autre formation hospitalière.

Chaque enfant, dit-elle, doit conserver un peu de personnalité qu'il possède. Chaque enfant doit pouvoir bénéficier d'une ambiance familiale. Tous doivent être traités comme des enfants normaux avec les mêmes gestes et les mêmes paroles et pourtant tous réclament des soins particuliers et un enseignement adaptés à chaque cas si l'on veut avoir quelque chance d'obtenir un résultat.

Il s'agit ici de faire preuve d'amour car, dès le lever des enfants il faut pouvoir les embrasser, leur souhaiter le bonjour et se substituer en quelque sorte aux parents. C'est pourquoi nous devons nous efforcer de mettre toujours le même personnel en contact avec les enfants. Il faut créer un courant de sympathie, c'est nécessaire car l'enfant se sent plus à l'aise, la monitrice, l'éducatrice s'y attache et, à force de le aimer, vous les voyez moins atteints.

Les enfants sont très sensibles aux personnes qui les approchent.

Cette tâche ingrate, cette infinie patience, ces épreuves bien connues des mamans sont aussi le lot quotidien des infirmières, des puéricultrices, éducatrices, monitrices et gardes d'enfants dans tous les établissements hospitaliers.

L'habillage d'un enfant déficient mental profond peut prendre 1 h 1/2 à 2 heures par jour si l'on s'efforce de lui apprendre à lacer ses souliers, à boutonner ses vêtements. Donner à manger est souvent un tour de force lorsque l'on exige la participation de l'enfant. Ces gestes courants de la vie sont des étapes très longues à réaliser dans la population infantine handicapée.

Le problème de l'hygiène se classe parmi les plus pénibles à résoudre car il se pose à chaque instant. Il faut veiller non seulement à ce que l'enfant salisse au minimum ses literies ou ses vêtements mais surtout procéder en permanence au nettoyage corporel, il faut aussi éviter que les linges souillés ne gênent ou n'échourent les autres petits camarades.

La surveillance est aussi une préoccupation de chaque instant car ils sont handicapés mentalement et disposent généralement de la même force physique, de la même agilité, de la malice que les autres enfants de leur âge mais ils sont différenciés par leur inconscience du danger.

Les objets saisis, les tiroirs et armoires fouillées, les fenêtres ouvertes sont les points névralgiques qui doivent être spécialement surveillés.

L'institution est une grande famille où chaque membre à sa place accomplit son devoir avec sérénité et bonté, empreint d'un esprit de collaboration et consciencieux de ses responsabilités.

Cette ambiance chaleureuse, vivifiée par l'amour, guidée par la science et l'expérience, place l'enfant dans un climat bénéfique tout au long de son séjour à « La Cité de l'Espoir ».

M. LEURIS

Et pour les lecteurs désireux d'en connaître davantage sur la Cité de l'Espoir il existe un petit livre des Editions Marabout « La Cité de l'Espoir ».

A propos du Challenge Leclerc

RECTIFICATION

Un accident matériel qu'on appelle, en terme de métier, « un mastic », a perturbé le tableau du classement final 1971 du Challenge Leclerc, publié en page 25 de notre dernier numéro : les unités britannique et américaine ont été interverties. A la 3e place, pour le Royaume-Uni, il fallait évidemment lire « 1st Battalion Royal Irish Rangers » et à la 6e place pour les Etats-Unis : « 1st Battalion, 509th Infantry Airborne/Mechanized ».

Certes, on pourrait faire beaucoup de régiments aux Etats-Unis avec les Irlandais qui y vivent et s'y bagarrent autant qu'ailleurs, mais un régiment... royal en République étoilée...



L'OFFICIER DE RESERVE

Dernièrement, s'est tenue à Bruxelles une « Journée de l'officier », au cours de laquelle a eu lieu un colloque sur le thème « La place de l'officier dans la nation ». Un des dirigeants de l'Union nationale des Officiers de Réserve a notamment parlé du rôle de ces derniers qui doivent demeurer, en priorité, militairement opérationnels, contribuer à augmenter la volonté de défense de la nation, et être le trait d'union entre l'Armée et la nation. Il a formulé de sévères observations :

- Trop d'officiers de réserve n'ont plus jamais « séjourné » un seul jour à l'Armée depuis leur « démobilisation, et la question se pose s'ils « ont encore un quelconque intérêt pour l'Armée... »
- Seule, une faible minorité d'officiers de réserve participe aux exercices et aux rappels « volontaires, en d'autres termes, à leur perfectionnement militaire.
- Nous proposons, dès lors, qu'il soit demandé « à tous les officiers de réserve s'ils s'intéressent encore à l'Armée, et qu'à tous ceux qui « sont devenus officiers de réserve dans le seul but de passer les x mois de service militaire » d'une façon plus agréable que comme simples miliciens, qui n'ont aucune fonction de « mobilisation et qui n'en ont jamais sollicité, et qui n'ont jamais voulu participer à un « exercice, il soit envoyé une lettre polie, « mais ferme, pour les remercier des services « rendus et pour les rayer purement et simplement.

LA PLUIE DES DECORATIONS

A la suite de la dissolution des Chambres, une pluie de décorations s'est abattue sur les parlementaires sortants, dont on sait qu'ils ne peuvent recevoir des distinctions honorifiques, sinon à titre de guerre, durant leur mandat. Nous n'avons pas pris la peine de compter, mais il y avait au moins douze Grand-Croix, en dehors de celles accordées à certains... à d'autres titres, des tas de plaques de Grand Officier, de croix de Commandeur, de croix d'Officier et de Chevalier. Tout cela, non pas au mérite, mais à l'ancienneté, ce qui signifie que le parlementaire actif, brillant, auteur de nombreux travaux législatifs n'est pas mieux traité que celui qui s'est borné à venir, de temps à autre, à la Chambre ou au Sénat où personne ne connaît la couleur de sa voix, mais qui venait à faire essentiellement soit sa sieste, soit la lecture, soit son courrier, mais qui est demeuré longtemps en place parce qu'il était un docile votant suivant les instructions de son parti.

Ce sont là les hochets consolateurs de la dissolution, car celle-ci cause souvent des surprises, et ces dernières sont même parfois cruelles. On nous permettra, à titre de fantaisie, de parodier pour une fois le père Hugo : Combien de députés, combien de sénateurs Qui sont partis joyeux devant leurs électeurs Dans cette morne course, se sont évanouis ! Combien ont disparu, dure et triste fortune, Dans l'abîme sans fond, par une nuit sans lune. Et qui sont dans l'oubli à jamais enfouis !

Seul, le roi Léopold III avait eu le courage, lors de la dissolution de 1938 ou de 1939, de refuser de signer les propositions de décorations pour les parlementaires : la plupart ne le lui ont jamais pardonné, et lui ont manifesté leur amère rancune peu de temps après.

Ce qui hurle surtout dans cette largesse, c'est le contraste avec la sévérité dans l'octroi de distinctions honorifiques à des combattants ou à des résistants, et surtout, dans le refus de régler le problème des décorations souvent refusées à ceux qui ont déjà obtenu des distinctions honorifiques au titre de leur conduite pendant la guerre.



3. CHASSEURS ARDENNAIS

A Waimes, remise des hures aux recrues

Les bérets à la hure sont remis par...



... le général-major Hoyos...



... le bourgmestre de Waimes...



... le président national.

Le vendredi 5 novembre 1971, le 3e Chasseurs Ardennais avait choisi la sympathique cité de Waimes pour y organiser la traditionnelle remise des hures aux jeunes Chasseurs Ardennais de la levée de septembre 1971.

A l'issue de l'exercice de longue durée « Hardi Marcassin » au cours duquel les jeunes Chasseurs Ardennais montrèrent qu'ils avaient su acquérir les qualités qui les rendaient dignes de porter enfin « la hure », le 3e Chasseurs Ardennais au complet se rassemblait sur la plaine des sports de Waimes.

Différentes personnalités religieuses, civiles et militaires assistèrent à la cérémonie, notamment le général Hoyos, commandant la 3e Circonscription militaire, le colonel BEM Marlière, commandant de la province de Liège, le député Schyns, bourgmestre de La Calamine, le colonel Haas, le lieutenant-colonel de gendarmerie Carette, les bourgmestres de Houffalize, de Vielsalm, de Bellevaux, de Waimes et environs, M. Hubert, président de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, M. Piedbœuf, son vice-président et de nombreux membres de la Fraternelle, ainsi que les parents des jeunes Chasseurs Ardennais qui ont voulu les encourager par leur présence.

Avant de procéder à la remise des hures, le lieutenant-colonel Siraux, commandant du 3e Chasseurs Ardennais, rappela aux recrues que le service militaire pouvait être, pour eux, une occasion d'épanouissement physique et moral. Il leur exprima aussi son entière satisfaction devant les résultats obtenus après cette première phase d'instruction, et devant leur comportement au cours de la fameuse manœuvre « Hainaut ».

« L'exercice « Hardi Marcassin », auquel vous avez participé pendant les dernières 48 heures, dira-t-il encore, a prouvé que déjà l'esprit d'endurance, de ténacité et de persévérance dans l'effort vous désigne pour être les dignes successeurs de vos anciens qui, à Rochellival, Chabrehez et Vinckt vous ont tracé la voie à suivre ».

Les hures furent alors remises aux recrues par des personnalités civiles et militaires ; puis ce fut la présentation du drapeau du Régiment et le défilé.

Les anciens officiers du 3 Ch A se retrouvent...

Discipline, obéissance, respect du grade, courage et dévouement dans le service, de la résistance et du mordant... telles sont autant de composantes de l'esprit qui régnait au 3 Ch A durant la mobilisation de 1939 et la campagne de mai 40.

Mais, à côté de cela, et à cause de cela, une amitié solide et franche s'était développée à tous les échelons, amitié empreinte de bons souvenirs dont celui surtout d'avoir œuvré et combattu côte à côte pour la défense de la Patrie ! Ni la séparation, ni le temps n'ont pu estomper cette amitié - La preuve ? Après plus de 30 ans, les anciens officiers de l'époque se sont retrouvés à Vielsalm, en leur ancien mess « Le Relais », le dimanche 24 octobre 1971, autour d'une table bien garnie grâce à la gentillesse de l'actuel chef de Corps et de l'officier gestionnaire du mess !

La guerre et les années ont, bien sûr, créé de nombreux vides, et les pensées ne pouvaient pas ne pas se porter avec émotion vers tous les disparus ! Mais, ce furent la joie et la cordialité qui l'emportèrent et chacun, miraculeusement rajuni pour quelques heures, se retrouva avec une âme et un cœur de sous-lieutenant !.

Nombreux étaient ceux qui ne s'étaient plus revus, ou à peine, depuis la guerre ou depuis la captivité et les souvenirs rejaillissaient de partout dans ces locaux eux-mêmes évocateurs où, pour la première fois, on se retrouvait « chez soi » et « entre soi ».

Qu'il nous soit permis de signaler que même ceux qui ont conquis les grades les plus élevés avaient bien voulu répondre avec le plus grand empressement à l'invitation qui leur fut adressée. Signalons aussi que l'ancien Cdt Vandam, actuellement colonel e.r., doyen d'âge de l'effectif, était présent, il eut la présidence de notre réunion.

Une tradition nouvelle vient de naître au 3 Ch A, car, suivant un souhait unanime, ce banquet des anciens officiers de 1939-1945 se répétera dès l'année prochaine.

Merci à tous ceux qui ont répondu à l'appel lancé comme à ceux qui, empêchés, ont vivement encouragé cette initiative, car, ce dimanche, Vielsalm était vraiment, une fois encore, la capitale ardennaise « du souvenir et de l'amitié ».

Commemoration du 11 novembre à Briey

Le 11 novembre 1971 restera certainement gravé dans les annales de Briey (France). Cette année, la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 n'est pas seulement le témoignage vivant du souvenir mais aussi une manifestation d'amitié et d'entente européenne.

Répondant à une invitation du docteur Robert Martin, député-maire de Briey, une importante délégation du 3e Chasseurs Ardennais conduite par son chef de Corps, le lieutenant-colonel Siraux comprenant le major Evrard, le commandant Godichal, le peloton éclair-

Après la revue des troupes par le colonel Patenotte de la 61 Division Militaire et par le lieutenant-colonel Siraux, ce fut un défilé que la presse régionale française qualifie de remarquable et où les Chasseurs Ardennais, et notamment leur mascotte Clotilde, se taillèrent un joli succès.

Après les hymnes nationaux, dépôts de gerbes et salut aux couleurs, le député-maire décora plusieurs anciens combattants de 1940 et remit à deux d'entre eux la Médaille polonaise et la croix de Guerre britannique. « Résiste et Mords » c'est la devise du 3e Chas-



Un défilé à ... la française...

seurs commandé par le 1er sergent major Cansse, la mascotte Clotilde fidèlement encadrée par le 1er sergent Hermans et ses hommes, a fêté à Briey la commémoration du 11 novembre.

Depuis longtemps, la petite ville de BRIEY n'avait plus vu de cérémonie militaire de cette ampleur; aussi il n'est pas étonnant que la foule se pressait nombreuse pour assister à la prise d'armes et au défilé place de l'Hôtel de ville.

Participaient à la cérémonie, un peloton du 3 Ch A, un détachement et la musique du 151 Régiment d'Infanterie Metz, un détachement de la gendarmerie Mobile en garnison à Briey.

seurs Ardennais rappela le député-maire dans son allocution consacrée, d'une part à l'histoire du 3 Ch A et d'autre part au souvenir de ceux qui ont écrit ensemble une des plus belles pages de l'histoire de leur pays. « Nous venons dit-il de réfléchir et écouter la voix des anciens qui ont tenu bon tout au long des mois et des années et qui sont encore là pour témoigner et nous rappeler le souvenir ».

A l'issue de la partie officielle de cette journée du souvenir et de l'amitié Franco-Belge, un vin d'honneur réunissait les invités et les autorités et divers souvenirs et insignes furent échangés.

La journée se termina dans une atmosphère de franche amitié et, assez tard dans la soirée, la délégation du 3 Ch A (toujours accompagnée de Clotilde dont ce fut le jour le plus long) regagnait Vielsalm, enchanté de l'accueil qui lui fut réservé.

Une délégation du 3 Ch A à Bourg-St-Maurice

Les liens d'affiliation qui depuis 1969 unissent le 3 Ch A au 7e Bataillon de Chasseurs Alpains se sont transformés très vite en relations d'amitié la plus vive. C'est ainsi que, pour la troisième année consécutive, une délégation du 3 Ch A leur rendit visite en octobre dernier dans leur garnison de Bourg-Saint-Maurice. La délégation était conduite par le major Engels; elle comprenait une vingtaine de militaires, certains accompagnés de leur épouse.

Les 800 « bornes » séparant Vielsalm de la garnison des Alpes furent couvertes sans problème et les retrouvailles dans le quartier du 7 BCA furent très gaies. Après un drink de bienvenue, on fit la file chez le fourrier, et chacun se retrouva doté d'une tenue de montagne où ne manquaient ni les crampons ni le piolet. La délégation se dispersa alors chez ses hôtes.

Les activités se déroulèrent ensuite au pas de Chasseurs. Impossible de les rarrer toutes. A tout hasard, épingsions en quelques-unes.

La parade des Chasseurs Alpains en has blanc et chaussures de montagne dans un cadre dominé par des sommets de plus de 3.000 mètres avait réellement grande allure. L'exposition de matériels qui suivit nous intéressa surtout pour l'équipement de skieur et le matériel de montagne. La soirée fut tout entière consacrée au plaisir de la danse.

Pour se remettre d'une nuit blanche, voici la recette locale : d'abord un pique-nique dans une fraîche vallée, puis un peu de technique de rochers sous la conduite de moniteurs chevromnés, et, le soir, une copieuse fondue au fromage.

Mais c'est le lendemain que l'équipe belge équipée de pied au mur. L'objectif de la journée : le sommet de la Grande Motte, un glacier d'une altitude de 3.659 mètres. Dûment encordé, les crampons aux pieds, on aborda résolument l'obstacle. Il fallut plusieurs heures d'efforts dans la neige et la glace pour atteindre l'étroit sommet.

Après les congratulations d'usage, on s'abla le champagne, particulièrement mousseux à cette altitude, heureux de ce petit exploit réalisé en commun dans une ambiance aussi sympathique. A souligner la performance de Madame Reynertz, première Belge à avoir conquis la Grande Motte.

Le dîner nous attendait à Tignes, célèbre station de ski, dans un relais appartenant au 7 BCA. A Bourg-Saint-Maurice, le temps d'une douche et nous étions, l'air frais et dispos, à la réception offerte par le maire à la délégation belge. Et le soir, en guise de décontraction, rien de tel qu'un petit bal entre nous. C'est ce que nous fîmes d'un pied qui se voulait léger.

Le lendemain, au moment des adieux, nous quittons Bourg-Saint-Maurice avec beaucoup de regrets, mais avec des souvenirs merveilleux dont le moindre n'était certes pas la chaleureuse amitié de nos hôtes.

Un musée au 3 Ch A

Le 3 Ch A organise actuellement au quartier Ratz une salle d'honneur du Régiment. Le but est d'illustrer l'histoire du 3 Ch A par des souvenirs, des documents, des objets évoquant le passé.

Sont prévus les stands suivants :

- Le 10e de Ligne
- Naissance et premières armes des Chasseurs Ardennais
- Le plan d'opérations
- Les combats principaux
- Continuité de l'esprit Chasseurs Ardennais pendant la guerre
- Renaissance du 3 Ch A
- L'épopée Congo
- La Marche du Souvenir

Les premiers contacts ont permis aux organisateurs de rassembler une quantité impressionnante de photos et des documents d'archives. Les premiers objets sont actuellement en place.

Mme Robert, épouse du premier commandant du Régiment, confiera également divers souvenirs ayant appartenu au Général.

Pour l'organisation de ce musée, il est fait appel aux Anciens qui seraient en possession d'objets, photos ou souvenirs. Toute pièce, même si elle apparaît sans signification, sera utile car elle peut compléter un ensemble.

Le Chef de Corps du 3 Ch A espère que les Anciens répondront nombreux à cet appel.

LA VIE AU 3e CHASSEURS ARDENNAIS

Les activités militaires au 3e Chasseurs Ardennais ces derniers mois, n'ont laissé guère de place à l'ennui. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un rapide coup d'œil sur le petit tableau ci-dessous qui se passe de commentaires.

du 10 au 14 octobre : Exercice « Hainaut » dans la région de Leuze - Tournai en collaboration avec le Régiment Para-Commando, un Détachement de la Gendarmerie Mobile, une Compagnie Indépendante Para-Commando, le 4e Guides et le 3e Chasseurs à Cheval (unités rappelées) ainsi que le 41e Régiment d'Infanterie (FR)

du 22 au 29 octobre : Camp à Bourg-Léopold

du 25 au 29 octobre : Organisation du CHALFUSAS III/71 à Arlon

du 03 au 04 novembre : Exercice « Hardi Marcassin » clôturé par la cérémonie de Remise des Hures à Walmes le 5 novembre

du 22 au 26 novembre : Camp à Bourg-Léopold (3e Cie uniquement)

du 10 au 17 décembre : Période de Camp à Vogelsang

du 18 au 25 décembre : Camp à Bourg-Léopold (Cie EMS uniquement)

Ces activités purement militaires n'ont pas empêché le 3 Ch A de fêter à Vielsalm le mercredi 1er décembre, Saint-Nicolas, dans la grande salle du mess des sous-officiers. Saint-Nicolas a remis à plus de 100 enfants de militaires du 3 Ch A des jouets et des friandises... Il a en outre solennellement déclaré être « Chasseur Ardennais de cœur ».

A Bruxelles, sur la Grand-Place, une délégation du 3 Ch A conduite par le lieutenant-colonel Siraux, a participé à la cérémonie de remise du Sapin de Noël à la ville de Bruxelles offert par une ville du Luxembourg (Chiny).

Nominations

A la date du 26 décembre 1971, ont été nommés adjoints-chefs, les adjoints M. ARTUS et R. VANDERMEERSSCHE et nommés adjoints les 1er sergents-majors M. FOCANT et M. MULLER.

Mariage

Le soldat milicien Lionel REMY a contracté mariage le 30 octobre 1971 à VIELSALM avec Melle Marie-Louise GAILLEZ de Vielsalm.

Mutations

Le capitaine L. THOMAS est passé au Bataillon Administratif du MDN le 5 novembre et est mis à la disposition de la Coopération technique militaire en service au Zaïre le 16 novembre.

Le lieutenant J.P. URBAIN a été également mis à la disposition de la Coopération technique militaire au Zaïre à la date du 28 septembre 71.

Le sous-lieutenant MELCHIOR quitte le 3 Ch A et rejoint le secteur civil le 26 décembre après un rappel de longue durée de 2 ans.

Les sous-lieutenants miliciens J. PAULY et R. WATTIAU ont été démobilisés le 30 Novembre. L'aumônier VANDEVOORT est passé le 1er novembre au 4 TTR à WEIDEN; à partir de cette date, le service de l'aumônerie catholique est assuré en cumul par l'aumônier STAS.

Les adjoints candidats officiers de réserve THIRY, DOMKEN, GHLISEL, PICARD et WESPHAEEL sont passés au 3 Ch A venant de l'école d'Infanterie le 29 novembre 1971.

Le 1er sergent-major FAUVILLE est passé au 19 A Ch le 13 décembre 1971.

Le sergent FADEUR est passé au 12 Li le 29 novembre 1971.

Le 1er sergent SCHOLZEN est arrivé au 3 Ch A le 29 novembre 1971.

Le sergent BLONDIA est passé au 3 Ch A le 1er octobre 1971 en qualité de sous-officier brancardier.

Brevets Militaires

Le sergent CSOP BOLAND a réussi les cours et épreuves pour le passage dans la catégorie des sous-officiers de complément.

Le 1er sergent-major MASSOZ a réussi les épreuves de sous-officier spécialiste BI.

Mariage

Le soldat milicien Lionel REMY a contracté mariage le 30 octobre 1971 à VIELSALM avec Melle Marie-Louise GAILLEZ de Vielsalm.



LE SANGlier DE MARTELANGE

Un très bon point à l'administration communale de Martelange qui a définitivement adopté, pour ses enveloppes et son papier à lettre, un montage représentant les admirables coteaux de la Sûre avec, en médaillon, notre sanglier.

Le cadre de notre monument sera très prochainement modifié, avec une nouvelle construction et un aménagement des abords. Les travaux d'études préparatoires sont terminés, mais nous préférons ne pas traiter ici des détails du projet, avant la mise en œuvre. Le motif central — le point de mire, si l'on peut ainsi écrire — sera toujours notre vigoureux et imperturbable sanglier prêt à foncer, dont un journaliste a écrit, lorsque le monument fut inauguré : « Reste là le sanglier de bronze, cramponné à son éperon de schiste, groin féroce, boutons menaçants, défiant l'ennemi et les siècles ».

Au moment où nous allions mettre sous presse, nous avons constaté aussi, avec le plus grand plaisir, que « L'Avenir du Luxembourg » a modifié le titre de ses rubriques provinciales et que celui-ci contient désormais, en exergue, deux motifs : d'une part, la basilique de St-Hubert, et d'autre part, le sanglier de Martelange qui personnifie, de plus en plus, l'Ardennais.

SOLDATS CHEVALIERS DE L'ORDRE

DE LÉOPOLD

En principe, l'Ordre de Léopold n'est pas conféré aux militaires subalternes. Durant la guerre 1914-1918 cependant, le roi Albert prit personnellement l'initiative d'octroyer cette distinction à certains soldats — parmi eux, l'ancien ministre et gouverneur Bovesse — afin de récompenser des actions d'éclat exceptionnelles : ils étaient très peu nombreux, et ne sont plus aujourd'hui qu'une poignée.

En vue de garder leur souvenir et de commémorer leurs faits d'armes, on a apposé récemment une plaque souvenir en la Maison de l'Ordre de Léopold à Bruxelles.

LA FONCTION PUBLIQUE DELAISSEE

Il est de fait que les emplois dans les administrations de l'Etat attirent de moins en moins de jeunes gens, b'n diplômés ou non, en raison de la disparité croissante entre les rémunérations du secteur public et celles du secteur privé, et tout autant à cause des passe-droits dans les promotions, par suite des influences politiques.

Une véritable bombe vient d'éclater en France, où l'on est justement fier de l'Ecole nationale d'Administration (ENA) qui fournit traditionnellement à la République ses fonctionnaires les plus remarquables. Or, les deux tiers des élèves de l'actuelle promotion Charles de Gaulle ont fait part au Premier ministre de leur intention, à la sortie de l'Ecole, de ne pas entrer au service des grands corps de l'Etat où les « Enarques » ou lauréats de l'ENA s'orientent habituellement : Conseil d'Etat, Cour des Comptes, Inspection des Finances. Ils veulent, ce faisant, attirer l'attention sur les trop grandes inégalités de rémunérations de fonctions et de carrières.

A VOS SOUHAITS !

La municipalité de Vitry-sur-Seine vient de faire droit à la revendication d'une association d'anciens d'Afrique du Nord en donnant à la place André-Magnin (ô combien... délaissée : on vend actuellement ses fortins) la dénomination suivante (inspirez bien) : « Place-du-19-mars-1962-Cessaz-le-Feu-en-Algérie ».

On souhaite bien du plaisir au bégue qui, passant dans le coin, cherchera à se renseigner sur cet emplacement.

Le 2 Ch. A. a été rappelé cette année à Bourg-Léopold dans le cadre de la 12^e Brigade de réserve, commandée par le colonel Bem Massart.

Il évolua du 29 août au 18 septembre sous les ordres du colonel Stenuit, efficacement secondé par le major Possot.

La première semaine fut consacrée à l'installation du camp par les gradés d'active et de réserve, aidés de quelques soldats. Ce fut non sans peine qu'ils parvinrent à rassembler tout le matériel indispensable à cette opération et profitons-en pour remercier de tout cœur nos frères du 1 Ch. A. et du 3 Ch. A. qui firent l'impossible pour les aider dans cette tâche.

Nous pouvons immédiatement affirmer que ce rappel fut une véritable réussite tant sur le plan militaire que du point de vue temps. Un programme soigneusement mis au point enveloppait tous les exercices indispensables à l'efficacité d'une troupe sur pied de guerre :

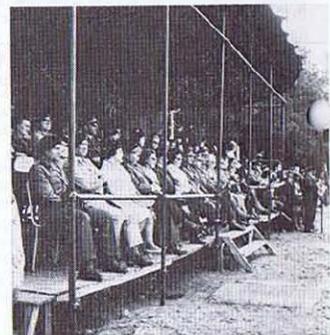
LE RAPPEL DU 2^e CHASSEURS ARDENNAIS



La garde d'honneur encadrant l'étendard du régiment pendant le défilé qui suivit le parade.

du 2 Ch A de 1940 fut notamment fidèle du rendez-vous et le cœur de ces aînés dut bien battre au moment où ils virent s'avancer, leur glorieux étendard au son de leur marche. La mascotte gracieusement prêtée par nos amis de Vielsalm était présente une fois de plus. Les parents des rappelés, quant à eux, purent visiter les installations et apprécier un succulent repas qui avait été préparé à leur intention.

Nous avons pu constater l'importance d'une telle initiative par l'apport moral qu'a fourni aux hommes la présence des leurs et nous ne pouvons que nous en féliciter.



La tribune d'honneur durant le défilé, où nos Anciens se mêlent aux autorités.

VISITE DE NOMBREUSES AUTORITÉS.

Durant ce séjour, les Chasseurs Ardennais ont été honorés par la visite des plus hautes autorités militaires belges et étrangères parmi lesquelles une délégation de l'OTAN fut très remarquée.

Le 15 septembre, ils accueillirent le ministre de la Défense nationale qui put constater tous les efforts fournis pour aménager le camp et pour faire travailler les hommes de la façon la plus valable possible.



Le Chef de Corps, le colonel Stenuit, pendant son allocution.

nombreux tirs à toutes les armes, évolutions sur le terrain à tous les échelons, instruction, prise de contact avec les plus récentes méthodes de tactique.

Bref, les rappelés du 2 Ch. A. n'ont pas chômé et se sont montrés dignes de la réputation si glorieusement acquise par leurs aînés.



Les parents des rappelés flânent dans les allées du camp pendant la journée « Portes ouvertes ».

PORTES OUVERTES.

Le couronnement de ce rappel fut la journée consacrée à la visite des familles et dont le fait marquant fut une splendide parade menée de main de maître par le Chef de Corps.

Les Chasseurs Ardennais du 2^eme Bataillon ont été heureux et fiers d'accueillir à cette occasion les Chefs de Corps du 1 Ch. A. et du 3 Ch. A., le général e.r. Champion, M. Hubert, président de la Fraternelle ainsi que divers membres, dont plusieurs du Conseil d'Administration, et des porte-drapeau. Une importante délégation des Anciens



Notre traditionnelle mascotte qui récolte, comme à l'habitude, un énorme succès.

ESPRIT DE CORPS.

Toute la durée de ce rappel se déroula sous le signe de la camaraderie et de la bonne humeur.

Parmi nos hommes, de nombreux anciens fusiliers d'assaut du 1 Ch. A., notamment l'équipe du Challenge Leclerc de 1968, firent honneur à leur réputation. Jugez-en par les excellents tirs de groupement réussis sur la minuscule surface d'une pièce de 25 centimes à une distance de 200 mètres.



Nos Chasseurs Ardennais en action sur le terrain.



Une mitrailleuse Ml.30 en batterie au cours d'un exercice.



Un magnifique rimping sur la piste d'essout.



Un bel assaut au pas de gymnastique.

C'est avec joie que nous avons vu les Chasseurs Ardennais sans exception effectuer tous les exercices avec ardeur et courage et nous n'avons pu qu'admirer la forme physique qu'ils ont affichée de bout en bout ainsi qu'une merveilleuse

aptitude à retrouver la mentalité et les gestes acquis durant leur service militaire. Bravo pour ce bel esprit!

Ce rappel du 2 Ch. A. prouve à tous que les Chasseurs Ardennais sont toujours prêts à accomplir et capables de

mener à bien toute mission qui leur serait confiée.

Les Anciens peuvent être fiers de leurs cadets et être persuadés que la relève sera dignement assurée. (Ce texte a été préparé par le s/Lt de réserve Mathys, ISC).

LE 2^e REGIMENT DE CHASSEURS ARDENNAIS

Historique succinct

A l'occasion du rappel, en septembre dernier, du 2^e Chasseurs Ardennais au sein de la 12^e Brigade, le président national avait écrit un historique succinct du 2 Ch. A., sur demande du colonel Stenuit, à l'intention de publications militaires. Nous croyons intéressant de le reproduire ici. Il est basé essentiellement sur la documentation du Président, sur les historiques de nos unités et particulièrement celui du 2 Ch. A. publié dans notre bulletin par le lieutenant général Merckx, et enfin sur une documentation qui a été mise à sa disposition par le Service de l'Historique des Forces Armées.

Les origines et la période d'avant-guerre

Comme ses autres frères « bérêts verts », le 2^e Chasseurs Ardennais est issu, en ligne directe, du 10^e régiment de Ligne créé en 1830 et qui reçut son drapeau le 22 décembre 1831, à Louvain, des mains du roi Léopold 1^{er} et conquit, par sa vaillance, cinq glorieuses citations au cours de la guerre 1914-1918 durant laquelle il perdit 1.500 morts : Yser, Eessen, Cortemarck, Namur, Termonde.

Le 10 mars 1933, un arrêté royal décida que désormais, le 10^e de Ligne s'appellerait « Régiment de Chasseurs Ardennais ». Le 15 septembre 1934, à la plaine de Waltzing-lez-Arlon, le jeune Roi Léopold III remettait solennellement leurs drapeaux aux trois groupements mixtes constituant le régiment de Chasseurs Ardennais, lesquels seraient appelés à former trois régiments en cas de mobilisation. Le drapeau du deuxième groupement fut remis à son commandant, le major R. DENECKERE : il avait été présenté au Roi par le capitaine BRICART qui devait mourir en héros à Bodange, le 10 mai 1940. Aussitôt après, le deuxième groupement de Chasseurs Ardennais gagna sa nouvelle garnison : Bastogne.

La mobilisation et la guerre

A partir du 25 août 1939, le 2 Ch A fut mobilisé à la frontière et fit partie de la 1 D Ch A, tandis que son détachement (garnison à Seilles) formait le 5 Ch A, partie de la 2 D Ch A avec un bataillon chargé de la garde des destructions entre Namur et Dinant, et les deux autres occupant la position Meuse entre Namur et Liège.

Comme pour les autres régiments de la 1 D Ch A, la mobilisation avait porté le 2 Ch A à l'organisation suivante :

- Un Etat-Major, une compagnie Etat-Major et une compagnie médicale;
- Trois bataillons cyclistes de trois compagnies à trois pelotons de fusiliers (deux groupes de combat à 2 FM + une équipe à 3 DBT) et un peloton de mitrailleurs à quatre pièces;
- Une 10^e compagnie à trois pelotons motocyclistes et un peloton d'autos blindées;
- Une 11^e compagnie Engins à quatre pelotons de quatre canons antichars 4,7 montés sur T 13 à chenilles.

Le 9 mai au soir, le 2 Ch A tenait le front entre le Nord de Houffalize et le Sud de Bastogne (lisière Nord du bois d'Hazy) avec deux bataillons, le II occupant le quartier Sud et le III le quartier Nord. Le 1^{er} bataillon était étalé sur la position de couverture de l'Ourthe.

Le 10 mai, les destructions particulièrement nombreuses confiées au régiment sautaient toutes impeccablement, et de ce fait, l'ennemi subissait des retards considérables. Les premiers contacts furent établis tôt dans la matinée, à l'est de Bastogne, sur la route de Clervaux où le pointeur de 4,7 A. LECLERE, allait mettre hors de combat, en quelques minutes, cinq blindés ennemis. Le 2 Ch. A devrait faire face à des attaques multiples, notamment au nord, vers Recogne-Noville, où un officier au bérêt vert se paya le luxe d'aller enlever et ramener dans nos lignes un officier

erveur de la division Gross-Deutsch qui était chargé de repérer les mines pour les Panzers. Des accrochages eurent lieu aussi au sud de Houffalize, tandis que la Cie 2 gardait la barrière Hinck, et surtout, devait contenir les troupes aéroportées sud de Morhet: il s'agissait d'une partie du commando NIWI qui avait été équipé des Forces derrière la première ligne du 1 Ch A à Nives, Traimont, Wilry, Rarcimont. Des hommes de la Cie Moto 2 Ch A ont, ce matin-là, abattu un gros bombardier allemand.

Le 2 Ch A réussissait, en fin de nuit, à décrocher progressivement l'ordre, sous le feu de l'artillerie et des troupes ennemies. Mais dans la nuit du 10 mai, une patrouille pénétrait qu'au cœur de Bastogne, à travers les lignes allemandes, et ramenait de précieux renseignements. Le dernier bataillon décha à 18 h, encore qu'un peloton, non ché par l'ordre de repli, combattit jusqu'à 1 h du matin contre un ennemi moins dix fois supérieur, et un autre jusqu'à l'aube du 11 mai.

Ce deuxième jour de la guerre, le 2 Ch A se regroupa sur l'Ourthe où il occupa la position allant de Petit-Han à Luxville.

Après avoir passé la Meuse à Namur, le 12 mai, le régiment put à nouveau se regrouper heureusement à l'abri des abris bétonnés, au sud de Suarlée, par les bois de Fays et échapper ainsi aux bombardements qui, à Belgrado et à Temoux, causaient des pertes si sérieuses au 1 et 3 Ch A.

Dans la nuit du 12 au 13 mai, le 2 Ch A gagnait la ligne KW, au sud de Perwez, de nouveaux contacts avaient lieu avec les troupes ennemies. Puis vint le repli donné via Bousval, Rhode-Saint-Genèse, Ordegen, et l'occupation de la position d'André, au centre du dispositif confié à la 1 D Ch A; le sous-secteur du 2 tendait depuis le nord de Mespelaere sud de Hofstade. Il devait y résister jusqu'au 18 mai au soir. En réalité, il tint jusqu'au matin du 19, subissant, dans ce secteur difficile, des pertes sérieuses et présentant une centaine d'hommes, dont une cinquantaine de tués et de blessés.

Toujours sans trêve, comme les deux autres régiments de la division, le 2 Ch A participa aux combats retardataires jusqu'à l'Escaut, et plus particulièrement à l'ouest de Meulebeek. Après avoir pris à l'Escaut, et plus particulièrement à l'ouest de Meulebeek. Après avoir pris à l'Escaut, et plus particulièrement à l'ouest de Meulebeek. Après avoir pris à l'Escaut, et plus particulièrement à l'ouest de Meulebeek.

La seule réelle journée de repos fut celle du 24 mai, dans les bois au sud de Houffalize, alors que la 1 D Ch A devenait la réserve d'Armée. Mais en raison de l'effacement du front sur le canal de dérivation, la 1 D Ch A dut prendre position autour de Vinkt, le deuxième régiment étant en seconde ligne et devant, ensuite, étendre son front vers le sud pour occuper aussi la position du 3 Ch A. La nuit, dans la nuit, avait été envoyé à Vinkt pour y épauler le 1 Ch A. La Cie Moto du 2 avait été mise à la disposition du commandant du 3 pour ce qu'on a appelé « la contre-attaque de Vinkt ».

Le 27 mai, en deuxième échelon, le 2 Ch A fut chargé de protéger le repli, depuis Vinkt, des 1 et 3 Ch A, commencé l'après-midi. Il occupa une brette derrière le Naringsbeek (de Caneghem à Seyshoek).

Le 28 mai à l'aube, la capitulation de l'Armée fut annoncée alors que le régiment occupait une position sur le Pouquesbeek. Toutefois, une partie seulement des unités purent être touchées par l'ordre de capitulation, et certaines défendirent leur position jusqu'à 8 h 30, faisant même encore des prisonniers. Le drapeau du régiment fut transporté au QG du VI CA où il devait être brûlé.

Le 2^e Chasseurs Ardennais est titulaire des trois citations de la 1 D Ch A: Ardennes, Vinkt, La Dendre 1940, ainsi que de la fourragère de l'Ordre de Léopold.

Dans l'Armée nouvelle

Le 11 septembre 1950, le bataillon 2 Ch A était reconstitué sur papier. Il était recréé formellement le 1^{er} février 1952, et l'on précisait qu'il reprendrait les traditions du 2^e régiment de Chasseurs Ardennais dont le nouvel étendard lui fut attribué le 17 mars 1952. La garnison du bataillon était, à nouveau, Bastogne où le drapeau devait être remis solennellement, le 26 avril 1952, par le lieutenant général e.r. MERCKX, commandant du régiment en 1940.

Les chefs de Corps furent successivement: à partir du 1^{er} février 1952, le lieutenant-colonel LEBLANC; du 23 mars 1953, le major RAVEAU, les deux précités ayant fait partie de l'Etat-Major du 1 Ch A en 1940; puis, enfin, à partir du 1^{er} octobre 1954, le major DELCHEVALERIE qui, avant la guerre, avait appartenu successivement au 1 et au 3 Ch A. Malheureusement, à la suite de la réduction du nombre d'unités actives, le 2 Ch A était dissous le 9 novembre 1955, et les opérations de liquidation devaient se terminer à Spa, à partir du 21 novembre.

Comme le 3 Ch A à Vielsalm, le 2 Ch A fut toujours fidèle à sa ville garnison, Bastogne, si l'on excepte le court épisode de quelques semaines à Spa où la liquidation officielle du régiment fut terminée le 31 janvier 1956. Le drapeau fut déposé au Musée royal de l'Armée; il devait ensuite être remis, à nouveau, au chef de Corps lors des rappels de ce bataillon de réserve: ils ont été, jusqu'ici, au nombre de trois:

— Du 28 août au 19 septembre 1957 à Vogelsang, sous le commandement du major André LALIERE, ancien du 3 Ch A en 1940 et qui devait commander le 1 Ch A de 1959 à 1961;

— Du 30 mai au 13 juin 1961 à Amay, sous les ordres du lieutenant-colonel M. QUINET qui devait être ensuite secrétaire du roi Léopold III;

— Du 18 mai au 7 juin 1963 à Bourg-Léopold, sous le commandement du lieutenant-colonel STEVELINCK, ancien du 3 Ch A et chef de Corps de ce régiment de 1958 à 1959.

Ensuite, le 2 Ch A, unité de réserve, eut comme chef de Corps le lieutenant-colonel JACQUES, et maintenant, le lieutenant-colonel STENUIT, tous deux anciens commandants du 1 Ch A.

A. H.



JOURNÉE DE LA FORCE TERRESTRE

Pour remplacer les fêtes d'Armes qui ne seront plus célébrées que dans les unités et les écoles, on a donc décidé qu'au lieu de la Journée de l'Infanterie, la Journée de l'Artillerie, du Génie ou de la Cavalerie, il n'y aurait plus annuellement qu'une seule manifestation intitulée « Journée de la Force terrestre ».

Dans une louable pensée, on a voulu faire coïncider celle-ci avec la commémoration de la bataille de l'Yser. Il faut reconnaître cependant que la manifestation a eu peu d'éclat. La date est probablement mal choisie, notamment en raison de la proximité des fêtes de la Toussaint et de la commémoration du 11 novembre.

LA FLANDRE ET L'ARMÉE

Le déséquilibre linguistique à l'Armée a été démontré, dans le passé, par le fait qu'avant la guerre, les jeunes Flamands manifestaient, en général, peu d'attrait pour le métier militaire; que les candidatures flamandes à l'Ecole royale militaire, notamment, étaient peu nombreuses et de qualité nettement moindre que celles des francophones.

Les choses ont-elles changé? Nous avons entendu répéter la même situation à la séance de rentrée de l'Ecole royale militaire: insuffisance de candidats flamands, proportion d'échecs nettement plus forte parmi les Flamands.

Cette année d'ailleurs, l'ERM compte seulement vingt-cinq élèves pour la 126^e promotion polytechnique où cinquante-cinq places étaient ouvertes, et quatre-vingt-six élèves à la 111^e promotion toutes armes où il y avait cent quarante places.

« DAS REICH »

On doit reconnaître aux anciens combattants allemands le droit de se grouper en associations, de resserrer ou de renouer leurs liens de camaraderie, et même de se glorifier de leurs exploits militaires. Il y a, parmi eux, nombre de combattants valeureux, et la plupart ont été engagés dans une guerre dont ils se seraient bien passés. Mais où l'on a le droit de crier au scandale et de protester, c'est quand plus de vingt-cinq années après la guerre, la plus immonde unité de SS, la division « Das Reich », constitue une association au sein de laquelle se retrouvent les auteurs de multiples crimes commis à travers toute l'Europe, et dont le plus odieux fut certainement l'écotombe d'Oradour-sur-Glane où furent assassinés et brûlés vifs plus de six cents hommes, femmes et enfants.

Au reste, le tribunal international de Nuremberg a interdit la reconstitution des organisations de la SS, déclarée « criminelle de guerre ». Le fait que des jeunes Allemands ont manifesté vigoureusement contre la constitution de cette drôle d'« amicale » est assez réconfortant et montre que décidément, quelque chose est changé outre-Rhin.

DEFI ?... PROVOCATION ?...

Il y a eu unanimité, dans les associations patriotiques, pour condamner les émissions « Sous l'occupation » dont nous a abreuvés, pendant des semaines, notre pierre RTB. Cette attitude ne procédait pas de raisons de principe, mais était justifiée par la manière dont les émissions étaient présentées, et surtout par l'insigne médiocrité et l'incompétence énorme du commentateur. Cela n'a pas empêché un jury de l'Union des Critiques de Radio et de Télévision de décerner audit ses « Antennes de Cristal », à partager avec un collègue pour l'ensemble de leurs émissions historiques, dont « Sous l'occupation ».

Il est vrai que le cristal est à base de plomb, qu'il est creux et sonore, qualificatifs qui vont fort bien au présentateur de l'émission; qui se fête aussi rapidement. En tout cas, ces Messieurs ne pouvaient mieux heurter délibérément de front les sentiments des groupements patriotiques.

LA VIE DE LA FRATERNELLE

Notre congrès national 1972 : le dimanche 30 avril à Liège

Inscriptions dès maintenant dans les sections

Voici les grandes lignes du programme de notre prochain congrès national qui se déroulera à Liège, le dimanche 30 avril 1972 :

- 9 h 30 — Hommage au Monument national de la Résistance par une délégation restreinte.
 - 10 h — Messe en l'église du collège St-Louis, rue Grétry, Quartier de Longdoz). Ensuite, dépôt de fleurs au mémorial.
 - 11 h — Assemblée générale statutaire dans la salle de conférences du collège St-Louis.
 - 13 h — Déjeuner dans le même établissement.
- Au menu :**
- Apéritif
 - Terrine Nérac, salade mixte
 - Crème cressonnaise
 - Coq au vin à la française
 - Pommes persillées
 - Crème Beau Rivage
 - Vins blanc et rouge - Café

AVIS IMPORTANTS

- 1) Toutes les manifestations auront donc lieu dans l'enceinte du collège St-Louis. Le parcage des voitures pourra se faire dans la cour du collège, et celui des autocars à 250 m environ, sur l'emplacement de l'ancienne gare de Longdoz. Un plan sera remis aux sections.
 - 2) Le déjeuner étant préparé par un traiteur, il sera impossible d'admettre les inscriptions de dernière minute.
 - 3) Le coût du déjeuner est 245 F. Mais le Conseil d'administration a décidé que la caisse nationale prendrait à sa charge 45 F par participant, et il a invité les sections à une intervention individuelle de 25 F, pour autant que les inscriptions soient recueillies par elles.
- En résumé donc: frais de participation au déjeuner (tout compris) :
- 175 F en cas d'inscription à la section où l'on est affilié;
 - 200 F pour ceux qui, n'étant pas membres de la section de Liège, s'inscrivent individuellement, en versant cette somme au CCP 90.04.16 de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, section de Liège, Boulevard d'Avroy 57, Liège.
- Une recommandation: Inscrivez-vous le plus vite possible, de préférence dans votre section.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Fraternelle s'est réuni à Bruxelles le 20 novembre.

Il a pris acte de la démission d'office de ses fonctions d'administrateur, sur base de l'article 39 des statuts, de M. Edouard Kleis, élu en qualité de conseiller provincial. Rien ne s'oppose toutefois à ce que notre ami demeure président de la section de Bertrix.

Hommage a été rendu à la mémoire du commandant Botton et du général Lallemand.

Le Conseil a noté avec satisfaction que la plupart des sections s'étaient mises en règle, avant la fin de l'exercice social, en matière de cotisations. Les résultats financiers de l'exercice ont été commentés par le trésorier national, et la situation des sections passée en revue.

Les grandes lignes d'organisation du congrès national 1972 ont été arrêtées.

Il a encore été question des vice-présidences nationales vacantes, du secrétariat de la Fraternelle du 10e de Ligne, du bulletin et de l'aménagement du monument national.

Il a été enfin décidé que le président et les administrateurs-conseillers examineraient attentivement les statuts, de manière à leur apporter les adaptations nécessaires.

Un des nôtres, président des instituteurs chrétiens du Luxembourg

Le 8 décembre, la Fédération des Instituteurs chrétiens de la province de Luxembourg a appelé à sa présidence notre camarade Eugène Guillaume, domicilié à La Roche-en-Ardenne, ancien du 1 Ch A et PG de cinq ans. Proficiat.

Le colonel BEM Marlière a quitté le commandement militaire du Luxembourg

Le colonel BEM Louis Marlière qui avait succédé, après le bref intérim de feu le colonel BEM Beauflis, à notre regretté colonel Remienne, en tant que commandant militaire du Luxembourg, a quitté cette fonction au début du mois de novembre, étant désigné en qualité de chef d'Etat-Major de la III^e circonscription militaire et commandant de la province de Liège.

Le colonel Marlière, ancien du 3 Ch A en 1940, a déployé une très grande activité à la tête du Luxembourg. Il fut notamment — et le restera — président du Comité organisateur de la Marche du Souvenir. Payant de sa personne, il fit entièrement trois Marches, et une partie d'une quatrième.

Nous aurons l'occasion de le revoir parmi nous, puisqu'il commande aussi la brigade dont fait partie le 3 Ch A. La Fraternelle lui rendra hommage lors de son congrès de Liège.

C'est le colonel BEM Warnauts, commandant le centre Infanterie-Troupes blindées, qui assure désormais, en même temps, le commandement militaire du Luxembourg. Il est regrettable que l'on n'ait pas désigné un successeur à temps plein au colonel BEM Marlière, car quelle que soit la bonne volonté de son remplaçant, il ne pourra mener de front parfaitement les deux tâches. Or, la permanence et l'étroitesse des contacts de l'Armée avec les autorités civiles sont particulièrement nécessaires dans le Luxembourg. A l'attention du nouveau ministre de la Défense nationale.

A la FNC

Nous avons appris à regret que M. Arthur Gérard avait été contraint, pour des raisons de santé, de résilier ses fonctions de président national de la FNC qu'il remplissait depuis 1961, ayant succédé au gouverneur Octave Lohest.

M. Gérard est un homme particulièrement affable et modéré, qui a rempli son mandat de président avec une rare distinction et un inlassable dévouement, tant pour ses frères d'armes de 1914-1918 que pour les combattants de 1940-1945 dont il fut le meilleur défenseur. Nous lui souhaitons une paisible retraite.

Il a été remplacé par M. Frans Demolin auquel nous souhaitons un fructueux mandat.

Le commandant Joseph Botton

Le commandant Joseph Botton, chef de la Compagnie COR à l'Ecole d'Infanterie, a trouvé la mort dans un accident de voiture survenu à Hogné, au retour d'une mission à Bruxelles, le 26 octobre.

Né à Chevetogne en 1923, nommé sous-lieutenant en 1946, il fut au 1^{er} Chasseurs Ardennais en 1947-1948, passa à l'Ecole d'Infanterie pour retourner au 1 Ch A en 1960 et partir avec la Compagnie de marche au Congo où il participa aux opérations de sauvetage. Rentré à l'E.I. fin 1962, il y fut instructeur, puis adjoint au chef instructeur, en même temps que gestionnaire du mess des officiers.



(Cliché « L'Avenir du Luxembourg »)

Il accomplissait nombre d'autres activités et était notamment le Maître Argentier de la Confrérie du Maltrank. Il avait œuvré au rapprochement des diverses confréries luxembourgeoises, étant à la base de la création d'un chapitre provincial. Il était aussi l'organisateur habituel des prises d'armes de l'E.I. dans la province.

Nature joviale, plein d'entrain, aimable et empressé, le sourire constamment aux lèvres et la bonne blague à la bouche, il était particulièrement attaché aux Chasseurs Ardennais qui lui doivent énormément.

Les funérailles de Joseph Botton ont été célébrées à Arlon, en présence de nombreuses personnalités et d'une foule considérable. Des allocutions furent prononcées par le colonel Derille, commandant l'Ecole d'Infanterie, notre ami Raymond Reuter, au nom de la Fraternelle, et Charles Simon, bourgmestre d'Arlon.

A Madame Botton, qui fut grièvement blessée dans l'accident, nous adressons nos vœux de rétablissement et nous la prions de partager avec sa fille l'expression de sentiments profondément attristés de tous les Chasseurs Ardennais.

Le général Lallemand, ancien commandant du 1 Ch A

Le 30 octobre 1971, est décédé inopinément à St-Johann St-Thomas, en Allemagne fédérale, le général honoraire Ernest Lallemand, qui avait commandé le 1^{er} Chasseurs Ardennais en 1950-1951.

Il était né à Montleban, entre Houffalize et Vielsalm, le 18 février 1900.

Nous réitérons à Madame Lallemand nos sentiments de bien vive sympathie.

Marcel Bourguignon, porte-drapeau du 1 Ch A en 1940

Le décès inopiné, survenu à Bruxelles le 26 novembre, de Marcel Bourguignon nous a vivement peints. Il était âgé de 69 ans. Ses funérailles ont eu lieu dans la plus stricte intimité, mais notre ami Raymond Reuter y a été associé.

« L'Avenir du Luxembourg » a publié un remarquable article en hommage à cet homme particulièrement éminent. Né à Sessélich-lez-Arlon, docteur en philosophie et lettres, il fut le réorganisateur et l'ordonnateur des Archives de l'Etat à Arlon. Exceptionnellement érudite (il connaissait presque par cœur toutes ses chères archives), il était un féru de la littérature, un conférencier passionnant. Secrétaire perpétuel de l'Académie luxembourgeoise, président de l'Institut Archéologique du Luxembourg, il avait son violon d'Ingres : le football ; il fut président de la Jeunesse Arlonaise et vice-président à l'autorité unanimement reconnue de l'URBSFA.

Mais il était aussi Chasseur Ardennais, fidèle à notre Fraternelle.

Rappelé en 1939 en sa qualité d'officier de réserve, il fut le porte-drapeau glorieux du 1^{er} Chasseurs Ardennais, cité à l'ordre du jour du Régiment, Prisonnier en Allemagne pendant cinq ans, il y déploya une activité de tous les instants, organisant des cours universitaires, donnant de multiples et passionnantes conférences où, sans documents, il était servi par sa mémoire prodigieuse, sans oublier toutefois l'organisation d'équipes de football.

Il collabora, à plusieurs reprises, à notre bulletin, écrivant notamment, dans notre deuxième numéro, l'article à la mémoire de son chef de Corps, le Colonel BEM De Schepper. Il écrivit d'autres articles pour des revues militaires, notamment à propos du Kommando Niwi, lâché la nuit du 10 mai derrière les premières lignes du 1 Ch A.

Membre du la Commission des Monuments et des Sites, il fut, à ce titre, un des sept membres du Comité exécutif en vue de l'érection du Monument national des Chasseurs Ardennais à Martelange. Il avait été aussi président provincial de l'ONIG.

Nous renouvelons à Mme Bourguignon l'expression de nos bien vives condoléances.

Soutien du bulletin

Depuis notre dernier numéro, nous avons reçu pour le soutien de notre bulletin :

| | |
|--|--------------|
| Donia Widart, Chevetogne (Votres vieux Sangliers des Ardennes et ses dévoués délégués) | 5000 |
| Restaurant Nelson, Uccle | 400 |
| Jean Manguette, grand invalide, Verviers (Pour que vive le bulletin) | 300 |
| Léon Dombret, Hamoir (dont 200 F d'un anonyme) | 300 |
| Section Houffalize | 300 |
| Albert Camus, Bastogne | 250 |
| Versements reçus par la section du Brabant | 240 |
| Major Massart, Arlon | 200 |
| Chevalier Schellekens, Bruxelles (ancien du 10e de Ligne) | 200 |
| Colonel André Lallière, Waterloo | 200 |
| Général R. Lecocq, Bruxelles | 150 |
| Général Beaupain, Bruxelles | 100 |
| Colonel Flamion (10 ^e de Ligne) | 100 |
| Michel Gatelier, Gilly | 100 |
| H. Krutwig (10 ^e de Ligne) | 100 |
| Colonel Charles Lallière, Bruxelles | 100 |
| A. Noirot, Loncin | 100 |
| Tadino, Fraternelle des Dériveurs, Liège | 100 |
| Total | 8.240 |

Notre dévoué Droeshaut, de la sous-section de Molenbeek, a profité d'une permission pour aller récolter douze abonnements à Ruisbroek.

Grand merci à tous !

Les Chasseurs Ardennais et les élections

Aux dernières élections législatives, le ministre Charles Hanin et Roland Gillet, tous deux anciens Chasseurs Ardennais de 1940, ont été réélus respectivement sénateur et député. A été élu député, notre camarade Roger Nols, bourgmestre de Schaarbeek.

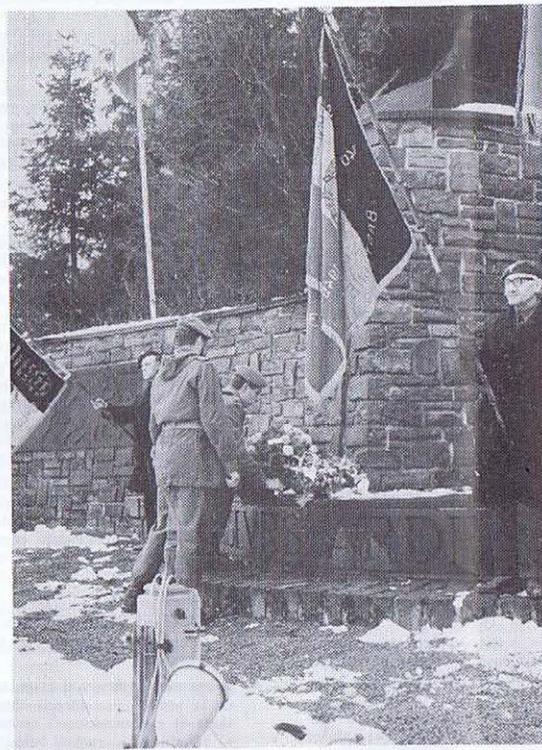
Parmi les parlementaires luxembourgeois réélus qui nous ont, à diverses reprises, témoigné leur sympathie, nous citerons les sénateurs Henri Cugnon, 1^{er} échevin de Bertrix, et Gilbert Gribomont de Neufchâteau ; les députés Charles-Ferdinand Nothomb d'Arlon, Joseph Michel, bourgmestre de Virton et Louis Olivier, bourgmestre de Bastogne.

Nous saluons l'entrée au parlement, en qualité de député, de notre grand ami Marcel Remacle, bourgmestre de Vielsalm, ainsi que de M. Henri Pierret de Libramont, ancien député permanent, et aussi du Gaumais et grand résistant, Jean Fosty, comme sénateur provincial du Brabant.

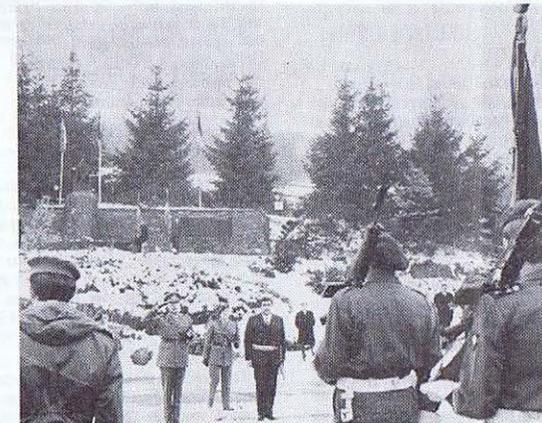
Signalons encore, en nous excusant d'oubliés éventuels, la réélection au Conseil provincial du Luxembourg de nos camarades Albert Théodore de Florenville et Narcisse Kirsch, bourgmestre de Mesanay, ainsi que l'entrée audit Conseil du président de notre section de Bertrix, Edouard Kleis.

Ad multos annos!...

Au monument national de Martelange



Les deux lauréats de la promotion COR fleurissent notre monument. (Cliché « FM »)



Le colonel BEM Warnauts et M. Javaux, bourgmestre de Martelange, saluent le drapeau du 10e de Ligne. A l'arrière-plan, le colonel Derille, commandant l'E.I. (Cliché « FM »)

Une fois de plus, l'Ecole d'Infanterie avait choisi le monument national de Martelange pour la cérémonie de fin de session des candidats officiers de réserve.

Les lauréats étaient au nombre de soixante, soit 34 francophones et 26 néerlandophones. Parmi les personnalités : MM. Remacle, député-bourgmestre de Vielsalm, notre ami Raymond Reuter, chef de cabinet, représentant le gouverneur de la province, Javaux, bourgmestre de Martelange, le lieutenant-colonel Siraux, commandant le 3 Ch A, Mans de Rolley, président de la section de Bastogne. La cérémonie était présidée par le colonel BEM Warnauts, commandant le Centre Infanterie-Troupes blindées et la province de Luxembourg.

Après une allocution du commandant de l'E.I., le colonel Derille, qui rappela notamment la signification du monument de Martelange, souvenir et symbole, les insignes de sous-lieutenant furent remis aux nouveaux promus par les personnalités, leurs parents ou fiancées. Notre monument, au pied duquel avaient pris place plusieurs de nos drapeaux, fut fleuri par les deux premiers de la promotion. Après le défilé, vin d'honneur offert par l'Administration communale qui remit, en outre, des schistes-souvenirs sur lesquels était gravé notre Sanglier.

Collection « Nos Gloires »

Sur les presses de l'Ecole d'Infanterie, a été tirée une reproduction au format 170 x 270 mm du tableau « Nos Chasseurs Ardennais » de la collection « Nos Gloires » éditée par Historia. Des exemplaires sont éventuellement disponibles.

MARIAGES

Le 11 décembre a été célébré, à Saint-Mard, le mariage de M. Guy Bodson, docteur en chimie, avec Mlle Germaine Poncelet. Le marié est le fils unique de notre regretté ami et de Mme Georges Bodson.

Le 18 décembre, à Bastogne, le sous-lieutenant Léon Stenuit, élève-pilote à la Force aérienne, fils du Colonel et de Mme Roger Stenuit, a épousé Mlle Brigitte Delperange.

Nos cordiaux vœux de bonheur aux jeunes couples.

PROMOTION

Nous avons appris avec le plus grand plaisir que notre ami René Piedboeuf, président de la section Liège-Verviers et vice-président national, a été promu en qualité d'adjoint à la direction technique des Areliers de la Meuse, où il est en fonction depuis quelque trente-cinq années. Nous l'en félicitons de tout cœur.

FOLKLORE ?

« Le Soir » a publié, au début du novembre, un article consacré à cette belle manifestation du souvenir qu'est le Relais Sacré qu'organise, depuis trente-neuf ans, la FNC.

Mais diable ! Pourquoi avoir placé ce texte dans une rubrique intitulée « Nouveau folklore » ?

DANS NOS SECTIONS

ARLON

Mort de l'ancien porte-drapeau, Robert Legat.

Notre ami, l'adjudant pensionné Robert Legat, est décédé à Arlon le 28 novembre, à l'âge de 58 ans. Il avait été, pendant de nombreuses années, porte-drapeau de la section. Robert Legat fut longtemps « adjudant de quartier » à l'Ecole d'Infanterie.

Une foule nombreuse assistait à ses funérailles. Une allocution fut prononcée par le président de la section d'Arlon, Raymond Reuter, qui déclara notamment :

« Robert Legat se trouvait, en 1940, au 2e Chasseurs Ardennais, et c'est avec cette valeureuse unité qu'il participa à la mobilisation et à la campagne. Aussi, est-ce d'élan qu'il fut des nôtres, dès la création de la Fraternelle. Obligé, dévoué, courtois, il prit tout de suite une part active à toutes nos organisations et fut, notamment, durant plusieurs années, le porte-drapeau de la section ».

L'office religieux fut clôturé par l'exécution par M. Binet, aux grandes orgues de l'église Saint-Martin où R. Legat était membre du conseil de fabrique, de la Marche des Chasseurs Ardennais et de la Brabançonne.

Nous réitérons à Madame Legat et à son fils, le lieutenant Christian Legat, nos bien vives condoléances.

Autres décès.

Outre Robert Legat, la section d'Arlon a eu à déplorer le décès, depuis notre précédent bulletin, du commandant Joseph Botton, de Marcel Bourguignon et de Joseph Degeling.

ATHUS - AUBANGE - MESSANCY

Assemblée générale.

Le dimanche 5 décembre a eu lieu, en la salle des conférences de l'Hôtel de Ville d'Athus, l'assemblée générale de la régionale Athus-Aubange-Messancy. La présence du président national Albert Hubert fut très appréciée par les membres qui eurent droit à un véritable exposé technique des différentes situations des victimes de la guerre. En fin de séance, les membres purent poser au président national leurs questions particulières. Très applaudi, le président national termina en demandant à chacun de garder fidèlement les liens qui unissent tous les anciens Chasseurs Ardennais.

Le comité, unanime, remercie encore une fois le président Hubert pour sa participation à notre assemblée générale, car lorsqu'on sait combien son temps est compté en cette fin d'année, et aussi combien long est le déplacement Bruxelles-Athus, on ne peut que se féliciter de cette prise de contact avec notre section régionale qui, nous l'espérons, sera suivie de bien d'autres

Qu'il nous soit permis de rappeler aux membres qui n'ont pas pu assister à l'assemblée, et qui n'ont pas encore renouvelé la carte pour l'année 1972, qu'ils peuvent s'adresser à un des membres du comité ou au trésorier, M. Jean Martin; pour Messancy, à M. Albert André, vice-président. Pour Aubange, à M. Hubert Déom, vice-président et M. Gabriel Kerger, membre du comité. Pour ceux qui désirent un insigne, un béret vert, le disque Marche des Chasseurs Ardennais ou une vignette avec le sanglier et la devise, prière également de s'adresser à un membre du comité.

BERTRIX

Jusqu'à Bouillon.

La section de Bertrix, qui avait déjà étendu son rayon d'action à la région de Paliseul, va maintenant le prolonger jusqu'à celle de Bouillon où nous n'avons pas encore réussi à reconstituer une section. Cette opération est faite avec l'adhésion du Conseil d'administration.

Donc, les Anciens de la Basse-Semois sont invités à payer leur cotisations au CCP 380547 de la section de Bertrix, ou à s'inscrire auprès du secrétaire Emile Colson, 31, Grand-Place, tél. 061-41076.

Hyménées.

Mlle Jeanine Colson, fille du secrétaire de la section et de Mme Emile Colson, a épousé, le 11 octobre, M. André Tilmont. Nos félicitations.

Décès.

Deux membres de la section sont décédés ces dernières semaines: André Liétart, originaire de Habay-la-Neuve et ancien du 1 Ch. A., le 7 novembre; Camille Collet, facteur des postes, ex-PG du Stalag XI A, le 6 décembre. Nos condoléances aux familles endeuillées.

Bal des Bérés verts.

Le samedi 11 décembre, en la salle des fêtes de Bertrix, a eu lieu le bal des Chasseurs Ardennais, animé par l'orchestre Jo Boelville et sa nouvelle formation.

BRABANT

Service religieux.

La section a fait célébrer un service religieux à la mémoire de ses morts, et particulièrement du trésorier Georges Bodson, le dimanche 28 novembre en l'église Sainte-Alice. L'assistance était particulièrement nombreuse. Étaient notamment présents: le général Champion, président d'honneur, et M. Hubert, président national.

Sous-section de Molenbeek.

La sous-section de Molenbeek commémorera, en 1972, le XXVe anniversaire de sa création. La date précise sera communiquée ultérieurement.

Cotisation 1972.

Il est demandé aux membres d'acquiescer, le plus tôt possible, le montant de leur cotisation pour l'exercice 1972: 70 F minimum pour les membres effectifs, adhérents et veuves; 100 F pour les membres protecteurs.

L'ASSEMBLEE GENERALE.

L'assemblée générale de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, section du Brabant, a eu lieu le 12 décembre 1971, à la Maison du Luxembourg, à Bruxelles.

La séance débute à 10 h 15, par le rituel et toujours émouvant salut au drapeau.

Le président J.B. Goffart souhaite la bienvenue au président national M.A. Hubert, aux très nombreux membres présents ainsi qu'aux dames qui nous honoraient de leur présence.

— Il invite l'assemblée à la minute de recueillement à la mémoire des combattants, prisonniers et déportés, Chasseurs Ardennais morts pour la Patrie en 40-45 ainsi qu'à l'intention des membres décédés pendant l'année écoulée.

— Il remercie les membres qui n'hésitent pas à effectuer un long déplacement pour être présents à nos manifestations. Il témoigne son attention au Cl. Renson, le très estimé administrateur de notre bulletin, ainsi qu'au Cdt Rogiers, qui se sont déplacés malgré un grand âge pour être des nôtres.

— Il nous signale une légère diminution du nombre de nos membres pour l'année 71 et demande à chacun de rechercher les « indifférents » encore trop nombreux pour les inviter à rejoindre nos rangs en 1972.

— Il adresse ses remerciements au camarade Roland Depiesse pour le dévouement qu'il a apporté dans ses fonctions de directeur des fêtes.

— Il énumère brièvement la participation de la section aux diverses manifestations et notamment :

- pèlerinage annuel à Vinkt,
- à la Marche du Souvenir et de l'Amitié à Vielsalm,
- à la fête de l'Infanterie et à la commémoration de l'Armistice respectivement les 30 octobre et 11 novembre.

Le secrétaire René Laurant donne suite lecture des événements heureux et malheureux survenus dans l'année écoulée. La situation de l'effectif de la section se répartition comme suit :

| | |
|-----------------------|------------|
| — membres effectifs | 472 |
| — membres adhérents | 52 |
| — membres honoraires | 6 |
| — membres protecteurs | 99 |
| Total | 629 |

Le trésorier Albert Gustin fait ensuite rapport sur la situation financière très favorable de la section et souligne le travail méticuleux effectué par le vérificateur aux comptes Léopold Casseur. Le président leur exprime sa satisfaction pour la clôture des comptes laissés en suspens par le décès inopiné du regretté Georges Bodson dont la comptabilité était bien en ordre.

Le directeur des fêtes a.i. Jean Temmerman fait rapport sur les missions dont il a bien voulu se charger en remplacement de R. Depiesse démissionnaire et reçoit à cette occasion les félicitations du président pour son dynamisme.

Comme annoncé dans la circulaire du mois de septembre 1971 et pour les motifs y exposés, le président ainsi que les membres du Comité ont remis à l'unanimité leurs mandats à la disposition de l'Assemblée.

Le président donne connaissance des candidatures reçues et l'on passe aux élections.

Sont élus ou réélus par acclamations :

- président, J.B. Goffart,
 - vice-président, Maurice Huppert.
- Sont élus à l'unanimité :
- trésorier, Albert Gustin,
 - trésorier-adjoint, François Guiot,
 - secrétaire, Roger Reumont, son adresse : 85, rue Elise, 1050 Bruxelles, tél. : 48.85.04,
 - secrétaire adjoint, René Laurant,
 - Directeur des fêtes, Jean Temmerman,
 - porte-drapeau, Max Geonct,
 - Commissaires : (par ordre alphabétique)

- Jean Bouffloux,
- Roland Depiesse,
- Joseph Derweduwén,
- Marcel Gâtez,
- Léon Grisart,
- Florent Leroux,
- Henri Rampelberg,
- Prosper Sevenants,
- René Strainchamps.

(Le dernier nommé qui s'était offert pour la vice-présidence a retiré sa candidature en faveur de M. Huppert).

Reçoivent des distinctions honorifiques et sont chaleureusement applaudis pour leur action militante au sein de la Fraternelle :

- la Médaille du Mérite en argent à Albert Gustin,
- la Médaille du Mérite en bronze : au Cdt Rogiers, à Robert Dégheles, à Florent Peeters, à A. Larsimon.

Le Président et son état-major sont très acclamés.

Le Président annonce qu'à l'occasion de la présente assemblée générale, il a adressé au nom de la section du Brabant, un télégramme d'indéfectible attachement et de loyauté à Leurs Majestés le Roi et la Reine ainsi qu'au Roi Léopold III chef de l'Armée en 1940.

— Il nous fait part de ce que le 21 janvier prochain, au Club Prince Albert, rue des Petits Carmes, à Bruxelles, M. Raymond Reuter, Président de la section d'Arlon et chef de Cabinet de M. le Gouverneur de la Province de Luxembourg, donnera une conférence sur le sujet :

« Ce Cher Arlon de nos jeunes années ».

Une invitation cordiale à tous.

Vient ensuite l'allocation de notre président national M. A. Hubert, toujours attentivement écoutée, au cours de laquelle divers sujets sont évoqués et notamment :

- le Congrès National à Liège, le 30 avril 72 pour lequel des renseignements complémentaires nous parviendront;
- il expose à l'Assemblée ce que coûte un bulletin de qualité comme le nôtre, les frais d'expédition etc... et l'éventualité d'une participation aux frais par la section du Brabant;

— il parle également du statut des veuves et ayants droit;

— il félicite et remercie les membres du Comité sortant, fait spécialement l'éloge de l'Adj. Chef Guiot, toujours sollicité pour les choses les plus variées. Il congratule les nouveaux décorés aux applaudissements de l'Assemblée;

— il présente et félicite M. Frans Arias, commissaire de police retraité à Wemmel qui a bien voulu se charger du secrétariat de la Fraternelle de nos anciens de 14-18 du 10e de Ligne;

— il félicite également le Président et sa section pour son dynamisme et termine par des souhaits de bonheur aux participants et à leurs familles pour l'année prochaine.

Le Président Goffart lève la séance vers 12 hrs et nous convie à un « drink » au caveau de l'établissement mais ... sans trop tarder les participants (es) se dirigent vers le Gascoigne, boulevard A. Max, local de la Fraternelle, où d'autres festivités nous attendent.

Au Gascoigne

Déjà de nombreuses épouses, invités, nous y attendent. D'emblée l'ambiance est cordiale et ne fera que « monter » tout au long du banquet. Déjeuner excellent, service à l'avenant (notre président n'a d'ailleurs pas manqué d'en féliciter M. Huberty) et le chaleureux contact de la camaraderie des convives.

Encore jeunes et moins jeunes, par leurs chansons et leurs bonnes histoires, (le Cl. Renson fut aussi de la partie) amusèrent les participants qui, l'heure avancée du départ venue, se promirent un ferme au revoir pour l'année prochaine tant cette fraternelle réunion avait été réussie.

EREZEE

Assemblée.

Le 19 novembre, la section a tenu une assemblée réunissant un tiers de ses effectifs. Notre camarade Léon Dombret, qui est un fidèle de toutes nos manifestations, a été élu à la vice-présidence. Cinq nouveaux délégués locaux ont été désignés.

HOUFFALIZE

COTISATION.

Quand paraîtront ces lignes, la plupart de nos délégués en auront terminé avec sa perception dans leur région. Quant à ceux qui se trouvent dans des localités où nous n'avons personne pour se charger de cette besogne, — veuillez consulter à ce sujet le n° 4 de notre revue « LE SANGLIER » qui reprend la liste de nos délégués avec indication de leur rayon — nous leur demandons de bien vouloir effectuer le versement de leur cotisation au C.C.P. n° 7821.37 de la section. Si nous devons avoir recours au recouvrement postal, nous serons dans l'obligation d'en porter les frais en compte.

DECES.

Depuis la fin du mois d'août, la section a encore perdu dix de ses membres : René Demivoy, à Tellin; Maurice Jacquet, à Maissin; Charles Delhaye, à Marloie; Paul Parmentier, à Malmédy; Omer Pierlot, à

Naomé; Victor Dehart, à Chevetogne; Xavier Dupont, à Limerlé; Gustave Lebrun, à Gembes; Hubert Bertrand, à Gherain et Fernand Talbot, à Manhay. Chaque fois la section était représentée aux funérailles par une délégation avec drapeau.

Aux familles de ces chers anciens, nous réitérons nos condoléances émuës.

RECRUTEMENT.

Les décès ci-dessus portent à trente-six le nombre des camarades qui nous ont quittés au cours des douze derniers mois. A l'heure actuelle, pour le nouvel exercice, les vides sont déjà comblés grâce au dévouement inlassable de nos délégués, notamment de notre recruteur chevronné, Donia Widart, qui, pour sa part, nous a déjà amenés plus de cinquante nouveaux membres. Si chacun de nous pouvait en faire la cinquième partie !

SEANCE DRAMATIQUE.

Le cercle dramatique « La Pierre Bayard », d'Oppagne, est venu le 12 décembre 1971 à Rettigny-Cherain pour y jouer « FREDERIK », comédie dramatique en trois actes de Pierre Marchand. Par la brillante interprétation qu'ils en ont donnée, ces acteurs ont fait passer à tous les spectateurs une agréable soirée. Encore une fois de plus, les absents ont eu tort en se privant d'un magnifique spectacle.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

C'est avec un réel plaisir que nous avons appris que : Camille Boreux, instituteur, à Resteigne, s'est vu octroyer les Palmes d'Ordre de la Couronne; Georges Gresse, à Steinbach-Limerlé, s'est vu remettre la croix d'honneur de la F.N.C.;

Albert Boyv, à Lavaux Ste Anne, a reçu le diplôme de porte-drapeau pour plus de dix années de fonctions.

A chacun de ces camarades nous adressons de tout cœur nos chaleureuses félicitations.

LIEGE

— M. et Mme Compère ont eu la douleur de perdre, à l'âge de 8 mois, leur petite Véronique. Notre président a assisté à la messe d'ange et à l'inhumation.

— Le fils de notre recruteur au 20 A, le Commandant Wauthier, a été heureusement en bonne voie de guérison. Le président de la section lui a rendu visite.

AMI CHASSEUR ARDENNAIS

As-tu payé ta cotisation pour 1972 ? Si non, fais-le sans tarder auprès du trésorier de ta section. Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.

- Tu dois participer à toutes les activités de ton association.
- Tu dois porter fièrement ton insigne et ton béret vert.
- Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.

La chronique de la section de Neufchâteau - Libramont se trouve en page 32.

Les droits moraux et matériels des Combattants

CE QUE NOUS ATTENDONS DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

Les deux derniers gouvernements ont contribué, de façon très large, à régler ce que nous appelons d'un vilain mot, à défaut d'autre, le « contentieux » des victimes du devoir patriotique en temps de guerre. Cependant, depuis le vote et la mise en application de la loi du 8 juillet 1970, on a marqué une pause si l'on accepte, à la veille des élections, un communiqué de style des plus nébuleux dont nous donnons, plus loin, les éléments essentiels. Les mesures annoncées, dont une seule a été mise en application jusqu'ici, appartiennent d'ailleurs à catégorie mineure.

Au moment où paraîtront ces lignes, le pays sera sans doute doté d'un gouvernement nouveau, même s'il est le petit frère de l'ancien. Nous avons cru bon de citer ici les problèmes demeurant à régler et qui nous paraissent les plus importants pour les victimes du devoir patriotique.

RENTES

Notre proposition de loi 759 est devenue adjuque, et nous devons la faire redéposer. Elle a pour objet de réparer deux injustices en matière de rentes :

1) Mettre fin à l'exclusion dont sont l'objet les blessés hospitalisés à domicile en 1940-1941, ainsi que les blessés et prisonniers de guerre rapatriés pour les périodes de congé de convalescence ou d'absences autorisées pour motif de santé. Cette discrimination est d'autant plus inadmissible que les périodes en question sont, à tous autres égards, regardées comme service actif ;

2) Extension de la rente à la période de mobilisation allant du 25 août 1939 jusqu'au 9 mai 1940. Les Chasseurs Ardennais, qui ont connu une mobilisation fort dure, ont certainement autant droit à la reconnaissance du pays que toute une série d'autres bénéficiaires de rentes, et plus particulièrement des réfractaires - non-résistants qui - se - sont - bornés - à se - mettre - au - vert - ou - se - rélugier - chez - bonne-maman - ou - chez - cousine - Eulalie.

La règle en matière de réversion de rente est celle de la moitié. Nous demandons donc que la rente semestrielle réver-

sible aux veuves représente 250 F au taux de base, au lieu de 200 F.

2) PENSIONS DE REPARATION

Réadaptation du taux de base pour les invalides et, par le fait même, pour les veuves et orphelins, afin de mettre un terme à la dépréciation des pensions par rapport au salaire des ouvriers qualifiés.

En dehors des adaptations automatiques résultant de la hausse de l'index, mise au point des dispositions pratiques permettant l'application de la disposition de l'article 2 de la loi du 8 juillet 1970 concernant la programmation des agents de l'Etat. Il faut fixer un coefficient d'adaptation automatique des pensions de guerre, chaque fois que des nouveaux avantages sont accordés aux agents de l'Etat.

Pour les veuves d'invalides :

a) Réduire, voire supprimer l'écart en ce qui concerne le montant des pensions accordées, d'une part, aux veuves mariées avant le fait dommageable, et d'autre part, à celles mariées après celui-ci, mais avant une certaine date ;

b) Mettre fin aux réductions pour décès de l'invalidé survenant plus de quinze et plus de vingt-cinq ans après le fait dommageable ;

c) Octroi immédiat de la pension, et non plus à soixante ans, aux veuves d'invalides mariées entre le 30 septembre 1950 et le 31 décembre 1955, de même qu'aux veuves bénéficiaires des pensions de réversion ;

d) Suppression de l'obligation d'âge pour le mari (moins de quarante ans au moment du mariage) pour les mariages contractés entre le 30 septembre 1950 et le 31 décembre 1955.

3) STATUTS

Réouverture limitée dans le temps et assortie de conditions exceptionnelles pour l'octroi de certains statuts. Nous visons plus particulièrement le statut de prisonnier de guerre. Il y a un certain nombre de P.G., même de cinq ans, qui ont négligé de solliciter la reconnaissance. Etant donné qu'il s'agit là de preuves évidentes, faciles à apporter, il serait, nous semble-t-il, de stricte justice d'autoriser la réouverture des délais.

A. H.

SI VOUS ETES NE EN 1917...

et que vous comptez au moins six mois de services patriotiques reconnus en qualité de combattant, prisonnier de guerre, prisonnier politique, agent de renseignements et d'action, résistant armé, résistant par la presse clandestine, vous avez droit à une rente à partir du premier mois suivant la date de votre anniversaire, pour autant, bien sûr, que vous introduisiez une demande au plus tard dans le courant dudit

mois ou, de préférence, trois mois auparavant.

Précisons que les services peuvent être totalisés, pour autant qu'ils ne coïncident pas, et que la rente se calcule par semestre entiers, mais que les périodes incomplètes restantes comptent pour un semestre si l'on atteint au moins 90 jours.

Renseignements et formulaires dans les sections.

MESURES GOUVERNEMENTALES

A la veille des élections, le gouvernement a annoncé plusieurs mesures dans le cadre de la programmation en faveur des victimes de la guerre. Elles sont de très faible portée :

- 1) Amélioration de la bonification accordée aux prisonniers politiques 1940-1945 non titulaires d'une pension d'invalidité, en vue du calcul de la pension anticipée. Il s'agit de rectifier une anomalie dont étaient victimes les P.P. ;
- 2) Mise en concordance, pour l'octroi de la pension anticipée, des législations 1914-1918 et 1940-1945, c'est-à-dire octroi des mêmes avantages qu'aux prisonniers de la dernière guerre aux prisonniers 1914-1918 non titulaires d'une pension d'invalidité (nous sommes prêts à décerner un prix spécial au ministre qui nous désignera un prisonnier 1914-1918 qui est en mesure de prétendre à la pension anticipée) ;
- 3) Amélioration du régime des rentes de navigation en temps de guerre, en faveur des marins de la marine marchande. Il doit s'agir d'un rajustement du montant ;
- 4) Modification de la liste des camps d'internement pour prisonniers politiques ;
- 5) Adoption des mesures nécessaires en vue de mettre sur pied une commission médicale chargée de donner un avis sur les solutions à réserver au problème de la pathologie concentrationnaire ;
- 6) Le crédit provisionnel en faveur des victimes de la guerre a été porté à 100 millions au budget de 1972, de manière à permettre un effort supplémentaire en sus de la majoration de 2 % des pensions qui doit intervenir le 1er juillet de l'année prochaine.

VEUVES D'INVALIDES - PENSIONS DE REVERSION

Nous rappelons que depuis le 1er janvier 1972, les veuves d'invalides qui n'ont pu obtenir de pension parce qu'il ne leur a pas été possible de prouver que leur mari était décédé de ses affections causales peuvent obtenir une pension réduite si le défunt avait, au moins, 30 % d'invalidité pour blessure ou 60 % pour maladie. La pension n'est payée qu'à partir de soixante ans. Pour tous autres détails, voir l'article paru en page 36 du bulletin n° 86.

Victimes civiles de la guerre 1914-18 et de celle de 1940-45

Avant-propos.

Le courrier que j'ai reçu me prouve qu'il y a un manque d'information en ce qui concerne les nouveaux avantages accordés aux victimes civiles des deux guerres; nous allons essayer de résumer les principaux avantages énoncés dans les lois et arrêtés royaux récents qui régissent le sort des victimes civiles des deux guerres et leurs ayants-droit.

Le Ministère de la Santé Publique - Service de la documentation - 61, rue Montoyer, 1040 Bruxelles, a publié une brochure LE POINT 13, qui donne toutes les informations utiles. Nous restons toujours à la disposition de nos camarades pour les cas spéciaux. Joindre un timbre pour la réponse s.v.p.

1. Quelles sont les personnes qui peuvent bénéficier du statut de victime civile de la guerre (période envisagée du 10 mai 1940 au 8 mai 1945).

— Il faut distinguer les victimes civiles qui ont accompli un acte patriotique et celles qui ont été des victimes accidentelles; un régime préférentiel est accordé aux premières notamment pour les pensions d'invalidité :

— les déportés des deux guerres

— les réfractaires 40/45

— les personnes incorporées de force dans la WEHRMACHT (il s'agit de Belges)

— les otages

— les personnes astreintes au service obligatoire sans rémunération, ou qui ont refusé le travail

— les victimes d'explosions, d'engins de guerre ou de munitions ou qui ont subi des mesures de représailles

— les CRAB dans certaines conditions (jeunes gens évacués en France en 40)

— les victimes des événements du Congo/Rwanda et Burundi en 1960 et années suivantes.

Il faut bien entendu pour pouvoir bénéficier des avantages ci-dessus avoir été RECONNU OFFICIELLEMENT et posséder les attestations officielles et gouvernementales requises; sauf pour l'introduction d'une pension d'invalidité il y a une forclusion pour bénéficier d'un statut. Il faut être Belge.

2. Quelle est la loi qui a modifié et complété les avantages accordés aux victimes civiles de la guerre.

C'est la Loi du 23 décembre 1970 (Moniteur du 13 janvier 1971) qui a modifié les lois des 15 avril 1954 et 12 décembre 1969.

3. Quels sont les principaux avantages accordés aux victimes civiles des deux guerres ?

— Au point de vue pension de réparation (qu'on appelle communément pension d'invalidité) :

— Les avantages de procédure accordés aux invalides militaires des deux guerres sont acquis aux invalides civils des deux guerres; calcul des invalidités - transmission des demandes - aggravation etc.).

Un taux est fixé pour la pension de réparation (70 % - 75 % ou 85 %) par rapport au taux accordé aux invalides militaires de guerre.

— Révision ou aggravation autorisée à partir du 1-1-1972.

— Extension des bénéficiaires d'une pension de réparation (incorporation dans la WEHRMACHT - explosions de munitions etc. - cas particuliers).

b) Au point de vue rente viagère, sous certaines conditions une rente viagère est accordée à la veuve (descendants ou ascendants) de victimes civiles de la guerre.

— Il faut d'abord rappeler que les victimes civiles des deux guerres peuvent obtenir une rente à l'âge de 55 ans et en principe pour la période de guerre. Une prestation de 6 mois est exigée et bien entendu il faut avoir été reconnu officiellement par le département gouvernemental intéressé. Voici les taux de ces rentes :

— Déportés 14/18 - la rente est de 500 F par semestre de prestation ;

— Déportés 40/45 - la rente est de 250 F par semestre de prestation ;

— Réfractaires 40/45 et assimilés - la rente est de 500 F par semestre ;

— Déportés en même temps réfractaires 40/45 - la rente est de 500 F par semestre.

La rente est annuelle mais payée en principe par trimestre.

La loi du 23 décembre 1970 a créé une rente réversible aux veuves des victimes civiles de la guerre.

Par assimilation avec les veuves des combattants et assimilés des deux guerres; toutefois, il y a des conditions différentes, et les taux des rentes est différent. La veuve peut en bénéficier à l'âge de 55 ans.

Ici, il y a deux catégories de veuves bien distinctes :

a) 1ère catégorie: le mari est décédé durant sa déportation ou son réfractariat ou dans l'année suivant le retour au foyer, suite aux blessures ou maladies ayant entraîné une pension de réparation de victime civile de guerre pour la veuve. La rente est de 1200 F par an. Applicable aux 14/18 et 40/45 (1).

b) 2ème catégorie: Veuves dont le mari a obtenu ou est en droit d'obtenir une rente d'au moins 4 SEMESTRES (soit au minimum 630 jours). Pour les déportés 14/18 le mariage doit avoir duré UN AN et se situer avant le 1er janvier 1935; la rente est de 200 F par semestre de prestation.

Pour les déportés, réfractaires et assimilés 40/45: mariage d'une durée d'un an contracté avant le 29 septembre 1950 (sauf si l'époux âgé de moins de 40 ans lors du mariage, alors le mariage peut être réporté au 31 décembre 1955 maximum).

La rente est de 200 F par semestre de prestation et payée trimestriellement (2) les enfants peuvent bénéficier des rentes si la veuve vient à décéder et ce sous certaines conditions.

4. A QUI et COMMENT la demande de rente doit elle être adressée ?

— Au moins trois mois avant l'âge de 55 ans qu'il s'agisse d'ayant-droit ou de veuve; si la veuve a plus de 55 ans au moment du décès, transmettre la demande le plus tôt possible.

— Les demandes doivent être transmises SOUS PLI RECOMMANDÉ au MINISTRE de la SANTÉ PUBLIQUE Square de l'Aviation, 31 1070 Bruxelles.

— Il est prévu des formulaires spéciaux auxquels il faut joindre des attestations et des documents variables suivant le cas. Il faut indiquer en principe s'il s'agit d'une veuve soit le N° du dossier d'invalidité soit le N° éventuellement du dossier de déporté, réfractaire, soit les deux.

— Il ne nous est pas possible de donner tous les détails pour chacun des cas envisagés; les présidents de section consulteront très attentivement la brochure « POINT 13 » dont question ci-avant.

— CONCLUSION.

Les victimes civiles de la guerre qui ont été reconnues officiellement et qui se trouvent dans les conditions énoncées ci-dessus se doivent de constituer un petit dossier comprenant les photocopies de toutes les attestations qui seront utiles en cas de décès; tout au moins si ces personnes jouissent d'une pension de réparation comme victime civile de guerre ou s'ils bénéficient d'une rente de 4 semestres au moins (soit 630 jours). Ils indiqueront dans une fiche ou enveloppe le N° des dossiers qui figurent sur le chèque trimestriel qui leur est payé. Combien de fois avons-nous eu des difficultés pour faire obtenir à des veuves les pensions ou rentes auxquelles elles avaient droit.

COLONEL BEM IRE JEAN BORGNIET

(1) S'il s'agit de veuves de déportés 40/45 la rente est de 600 F par an.

— Les taux indiqués ci-dessus suivent les fluctuations de l'index par tranche de 2,5 %.

(2) La rente est ramenée à 100 F par semestre s'il s'agit d'une veuve de déporté 40/45.

M. BERTRAND ET LE STATIONNEMENT DES GRANDS INVALIDES DE GUERRE

Les grands invalides de guerre, lecteurs du Moniteur belge ou tout simplement de la presse, ont lu non sans surprise, à leur petit déjeuner du 16 octobre, les dispositions d'un long arrêté royal daté du 13 octobre et où l'on trouvait un article relatif aux facilités de stationnement de durée illimitée accordées à des invalides titulaires d'une carte spéciale. Ladite carte serait délivrée, disait-on, par le Fonds national de Reclassement social des Handicapés, à condition de justifier d'une invalidité permanente d'au moins 50 % résultant exclusivement d'infirmités frappant les membres inférieurs. Les dispositions d'exécution étaient précédées dans un arrêté ministériel du même jour.

Il paraît que cette mesure résulte d'interventions d'handicapés auprès de la Reine Fabiola.

Les invalides de guerre ont été frappés et outrés du fait qu'il n'étaient même pas mentionnés dans les arrêtés imaginés par M. Nonante km à l'heure, Interpellé, M. Bertrand s'est borné à répondre: « Il va sans dire que les invalides de guerre qui remplissent ces conditions, attestées par certificat médical, pourront obtenir la carte spéciale. La délivrance de cette carte a été confiée au Fonds national de Reclassement social des Handicapés pour simplifier la procédure ».

Certes, il n'aurait plus manqué de l'exclure les invalides de guerre de la petite faveur ministérielle. Mais de toute façon, cela ne va pas, cela ne va doublement pas. Les invalides de guerre ont toujours, jusqu'ici, bénéficié d'un traitement particulier et prioritaire: il ne peut être question, pour eux, ni de produire un nouveau certificat médical alors que tous les éléments les concernant reposent dans leur dossier, ni surtout de s'adresser à un fonds de reclassement social d'handicapés.

C'est l'Administration des Pensions ou le ministère de la Défense nationale qui doit leur délivrer une autorisation spéciale, et celle-ci doit être d'un modèle particulier qui les distingue des autres handicapés.

En attendant que le nouveau ministre des Communications, ou le nouveau gouvernement, prenne les dispositions en cause, nous invitons expressément les grands invalides à refuser de solliciter la carte de M. Bertrand: qu'ils profitent des facilités de stationnement admises déjà, dans leur principe, par la gendarmerie et la police des grandes agglomérations en apposant, sur le pare-brise de leur voiture, leur carte de priorité.

Il est trop tard...

- pour obtenir le statut de :
 - Résistant armé depuis le 30. 4.1948
 - Prisonnier politique, Résistant par la presse clandestine, Résistant civil, déporté depuis le 30.10.1956
 - Réfractaire depuis le 30.11.1958
 - Prisonnier de guerre depuis le 31.12.1963
 - Combattant des Forces belges de Grande-Bretagne (catégories nouvelles) depuis le 26. 7.1970
- pour obtenir la :
 - Médaille du Volontaire de guerre combattant depuis le 31.12.1969
 - Médaille commémorative de la guerre 1940-1945 depuis le 23. 9.1970
 - Médaille du Militaire, combattant de la guerre 1940-1945 depuis le 31.12.1970

Mais...

Il est encore temps...

- pour obtenir la Carte des états de services de guerre du combattant 1940-1945, qui mentionne les services
- durant la campagne de mai 1940 ;
 - en France jusqu'au 26 juin 1940 ;
 - dans des unités belges entre le 3 septembre 1944 et le 8 mai 1945 ;
 - dans des unités de déminage jusqu'au 28 février 1946 ;
- et
- les hospitalisations pour blessures ou maladies contractées en service ou en captivité jusqu'au 8 mai 1945.

S.N.C.B.

La société nationale des Chemins de fer belges continue à faire grise mine pour l'octroi des bonifications de temps de ses agents, en raison de leurs activités patriotiques. Elle a encore confirmé récemment que les services militaires de la guerre 1940-1945 et assimilés, rendus au cours de la carrière statutaire, seront pris en considération pour leur durée simple, mais seulement dans l'établissement des pensions accordées à partir du 1er janvier 1971 ; les mêmes services ne donneront droit à l'octroi d'une bonification de temps double que si l'Etat consent à prendre en charge la dépense y afférente, et seulement à partir de la date de cette prise en charge.

Comme on le voit, la SNCB continue de se tenir en retrait par rapport aux autres services publics.

DUPLICATA

Rappelons que tous ceux qui se sont vu reconnaître un statut de reconnaissance nationale, et ont égaré le document officiel attestant cette reconnaissance, peuvent en obtenir duplicata en s'adressant à l'autorité qui avait délivré le document original. En principe, ce double doit être fourni sans difficultés, mais il faut évidemment mentionner dans sa requête les éléments d'identification nécessaires : nom, prénoms, lieu et date de naissance, etc.

Tel est notamment le cas pour la carte des états de services de guerre, la carte de prisonnier de guerre et la reconnaissance en qualité de résistant armé, pour lesquelles il faut s'adresser à l'Office central de la Matricule, quartier Prince Albert, 24 rue des Petits-Carmes, 1000 Bruxelles. Joindre une photographie pour les deux premiers documents.

LA PENSION A 60 ANS DANS LES SERVICES PUBLICS, POUR LES BENEFICIAIRES D'UN STATUT DE RECONNAISSANCE NATIONALE ?

Il serait fortement question de permettre aux agents des services publics, titulaires d'un statut de reconnaissance nationale, de prendre leur pension anticipativement, c'est-à-dire à partir de soixante ans. Cela devrait sous-entendre, évidemment, l'obtention, à soixante ans, exactement de la même pension que celle qu'ils auraient obtenue à soixante-cinq ans.

La mesure n'aurait de réel intérêt que si cela était bien conforme et si la pension subissait les éventuelles modifications résultant de la programmation. Cela veut dire, entre autres, aussi que dans le calcul de la pension seraient intégrés les bonifications de temps pour les services civiques et patriotiques, c'est-à-dire que seraient ajoutés aux années de service effectif les services militaires de temps de paix comptant simple, et, comptant double, les services de guerre en qualité de militaire, y compris la détention de prisonnier de guerre, bien sûr, ou assimilé aux militaires, c'est-à-dire résistant armé, résistant par la presse clandestine, services de renseignements et d'action ou prisonnier politique. Rappelons que pour ces derniers, il faut qu'ils aient appartenu à l'administration avant leur détention.

Attendons... car les accords de principe intervenus au sein de groupes de travail ne signifient pas une adhésion au niveau du ministre compétent ou du Conseil des ministres.

LES AUTOMOBILES DES INVALIDES DE GUERRE ET LA T.V.A.

Le Ministre des Finances a encore rappelé le régime applicable à certains invalides de guerre et autres en matière de TVA et de taxe de circulation :

1. — Avantages en matière de TVA.

Les voitures automobiles pour le transport sur route de personnes sont soumises au taux de 6 % lorsqu'elles sont importées ou acquises pour être utilisées comme moyen de locomotion personnelle, par :

a) les invalides de guerre, militaires et civils, qui bénéficient d'une pension d'invalidité de 50 % au moins ;

b) les personnes frappées de cécité complète, de paralysie entière des membres supérieurs ou ayant subi l'amputation de ces membres, et les personnes atteintes d'une invalidité permanente de 50 % au moins, résultant exclusivement d'infirmités frappant les membres inférieurs.

Le bénéfice du taux de 6 % est subordonné à la production par l'intéressé, au vendeur ou à la douane, d'un certificat délivré :

— pour les invalides de guerre, par les autorités qui ont accordé la pension d'invalidité ;

— pour les personnes qui reçoivent une pension, allocation ou indemnité à l'intervention du Service des allocations pour handicapés par le Ministre de la Prévoyance sociale ou son délégué ;

— pour les personnes qui perçoivent une pension de réparation ou une pension militaire du chef d'invalidité contractée en temps de paix, par le Ministre des Finances ou son délégué ;

— pour les autres personnes, par le Ministre de la Santé publique ou son délégué.

Le certificat doit indiquer, selon le cas, que l'intéressé bénéficie, comme invalide de guerre, de tel taux d'invalidité, ou qu'il est frappé de cécité complète ou de paralysie entière des membres supérieurs ou qu'il a subi l'amputation de ces membres, ou qu'il est atteint d'une invalidité permanente de 50 % au moins, qui résulte exclusivement d'infirmités frappant les membres inférieurs.

Il est fait mention sur la facture et, le cas échéant, sur son double ou, en cas d'importation, sur le document utilisé pour le paiement de la taxe, de la cause de l'application du taux réduit, de la date du certificat d'invalidité et de l'autorité qui l'a délivré. Le bénéfice de la réduction de taux ne peut être invoqué que pour un seul véhicule par invalide. Il ne peut être maintenu aux invalides qui remplissent les conditions pour bénéficier de l'exemption de la taxe de circulation mais qui paient volontairement cette taxe ou qui donnent au véhicule une affectation qui entraîne l'exigibilité de la même taxe.

L'intéressé peut obtenir la restitution de la taxe de 6 % ainsi payée. A cet effet, il doit adresser une demande de restitution au chef de l'office du contrôle dans le ressort duquel il a son domicile. La demande doit parvenir à ce fonctionnaire, en double exemplaire, dans les deux ans à compter de la date à laquelle l'action en restitution est née. La restitution est subordonnée à la preuve du paiement de la taxe et à la production au fonctionnaire chargé de recevoir sa demande, d'un certificat délivré soit par l'autorité qui a accordé la pension, l'allocation ou l'indemnité, soit par le Ministre de la Santé publique et de la famille ou son délégué, pour la personne qui ne reçoit aucune pension, allocation ou indemnité.

Le taux réduit de 6 % est également applicable — mais sans possibilité de restitution — pour les pièces détachées et les accessoires, ainsi que pour les travaux d'entretien et de réparation fournis aux invalides visés ci-dessus, pour les besoins de la voiture acquise par ces personnes avec application du régime de faveur. Le bénéfice du taux réduit est subordonné à la délivrance d'une facture à l'acheteur et à la (fin en page 32)

La défense des Ardennes en 1939-1940

Pour faire suite aux articles relatifs aux relations militaires franco-belges de mars 1936 au 10 mai 1940, nous reprendrons de nombreux éléments puisés dans un article publié, l'an dernier, dans la Revue Internationale d'Histoire Militaire et dont l'auteur est M. Jean Vanwelkenhuyzen qui, depuis sa fondation, est directeur du Centre de Recherches et d'Etudes Historiques de la Seconde Guerre Mondiale à Bruxelles, a préparé de nombreux travaux sur l'Histoire de la Guerre et a notamment pris une grande part aux travaux du colloque d'historiens belges et français ayant conduit à la publication de l'ouvrage du Centre national de la Recherche scientifique à Paris concernant les relations militaires franco-belges. Dans certains cas, nous retournerons à cet ouvrage pour y puiser des indications dans les documents qui en forment les nombreuses annexes. (1)

Les indications que nous publions le sont à défaut de pouvoir reproduire intégralement le texte de M. Jean Vanwelkenhuyzen, qui est un travail d'éminent historien et qui comprend un nombre considérable de notations utiles, surtout pour ceux qui se penchent sur les travaux historiques. Ajoutons que quand nous reprenons un texte de M. Vanwelkenhuyzen, nous ne le plaçons pas entre guillemets parce qu'il est d'ailleurs souvent émondé, et aussi pour ne placer entre guillemets que des textes qui sont des citations expresses de documents.

L'auteur tient surtout à exposer les attitudes du Haut Commandement belge, à l'époque de la « drôle de guerre ». Il importait, en effet, de définir la mission des Chasseurs Ardennais, face à « une irruption venant de l'Est ». Le problème s'est posé de façon plus aiguë dès que fut terminée la campagne de Pologne et qu'en conséquence, il fallait prévoir que les Allemands allaient ramener vers l'Ouest les gros de leurs forces.

Dans l'esprit du Haut Commandement belge, la manœuvre allemande la plus redoutable était une poussée par le nord de Liège, façon à prendre à revers cette place forte qui leur avait causé tant de soucis en 1914. La manœuvre allemande attendue devait ainsi frapper l'Armée belge au plus loin des renforts alliés, et viser le cœur du pays.

Le plan franco-belge 1935-1936

La conception ci-dessus était partagée par le Commandement français, avec qui il était entendu que la mission essentielle de l'Armée belge était de résister sur l'alignement canal Albert-Meuse, c'est-à-dire sur la ligne Anvers-Liège-Namur. Par comparaison, la défense des Ardennes revêtait une importance secondaire.

Le conseiller militaire du Roi, le général Van Overstraeten, déclarait dès 1934, à l'issue de conversations franco-belges : « Le problème du Luxembourg, secondaire, est résolu à la satisfaction

française par la division de Chasseurs Ardennais ». Par conséquent, « le restant de l'Armée doit être consacré, en première instance, à barrer l'inter-valle Meuse-Escaut ».

Cette position fut confirmée à plusieurs reprises, par la suite, et l'on peut lire notamment dans le compte rendu de la conférence franco-belge au niveau des chefs d'Etat-Major, qui s'est tenue le 5 avril 1935, un exposé du général Gamelin selon lequel la position de résistance serait établie sur la Meuse, de Givet à Mézières, et qu'elle se continuerait par la Chiers, la région d'Arion, le Luxembourg et la région de Metz. Une division d'Infanterie française devait se porter dans la région d'Arion, et des unités légères françaises devaient soutenir la couverture belge à l'est de la Meuse en poussant dans les régions de Martelange, de Bastogne, de Houfalize, de la « vallée du Salm » (sic) et le sud de l'Ambliève.

(1) Voir « Le Chasseur Ardennais » - n° 85 et 87.

« pourra intervenir qu'autant que les « conditions de la bataille le permettent. En ce qui concerne les modalités d'intervention, on lit plus loin :

« Le général Van den Bergen indique « que la direction de repli des Chasseurs Ardennais est celle de la Meuse « entre Huy et Namur ».

Soulignons donc, en passant, que dès ce moment-là, l'axe de repli des Chasseurs Ardennais était bien précisé, en accord avec les Français.

Le même procès-verbal indique, plus loin, que le général Georges, commandant du front nord, a demandé, pour épauler le dispositif français de la région de Longwy, que les Belges prolongent leur organisation défensive actuellement arrêtée à « Volkrange » (il s'agit évidemment de Wolkrange, près d'Arion), et ce jusqu'à « Aix-sur-Gloix » (on voulait parler de Aix-sur-Cloie, section de Halanzy).

La conception

du général van Overstraeten (1938)

Au début de l'année 1938, le général Van Overstraeten introduisit dans la manœuvre des Chasseurs Ardennais une conception nouvelle. Jusque là, leur repli devait se faire tout entier vers la Meuse, en aval de Namur; cette intention n'avait soulevé aucune objection de la part des Français; la direction de repli leur semblait d'ailleurs accessible. Le général Gamelin avait uniquement fait remarquer que la décision ne pourrait intervenir qu'autant que les conditions de la bataille le permettraient; cette réponse du chef de l'Armée française donnait à penser que le commandement belge ne remettrait pas de sitôt la main sur les Chasseurs Ardennais, et qu'il ne fallait guère espérer les voir traîner vers l'Ourthe.

Dès lors, le général Van Overstraeten soulignait, en décembre 1938, qu'une manœuvre retardatrice dans le Luxembourg constituait un devoir à l'égard des habitants et de nos alliés probables, et en conséquence, il envisageait un repli des Chasseurs Ardennais d'Arion et de Bastogne en direction de l'Ouest, de telle sorte qu'ils rallient Namur par Mézières et Monthermé. Ce changement d'optique du général Van Overstraeten correspondait aux vues françaises. Le général Van Overstraeten soulignait, dans sa note, que la défensive de retraite initialement envisagée « sur un front de 80 km et une profondeur au moins égale, sous la pression d'un adversaire puissamment motorisé, serait impossible à coordonner, difficile pour les exécutants. Son rendement incertain coûterait probablement l'existence de la plupart des bataillons de l'avant ». Et il écrivait encore : « Il est peu probable que nous soyons rejoints par des renforts importants dans le Luxembourg ».

« Le général Van den Bergen demande « toutefois que les Chasseurs Ardennais « lui soient rendus, ultérieurement, pour « les installer sur l'Ourthe et parer ainsi « à une solution de continuité entre la « tête de pont de Liège et le dispositif « français.

« Le général Gamelin est d'accord, mais « fait remarquer que cette décision ne

M. Jean Vanwelkenhuyzen fait remarquer, à cet endroit, qu'au moment où la politique extérieure de la Belgique, sous la conduite de Paul-Henri Spaak, voulait «exclusivement et intégralement belge», sa politique militaire, conduite par le conseiller du Roi, tablaît, au fond, sur l'appui des Français et dressait des plans qui en tenaient compte.

Ainsi donc, en octobre 1939, les directives données au Groupement K se situaient dans une optique selon laquelle les 1er et 2e régiments de Chasseurs Ardennais se replieraient, le cas échéant, suivant l'axe d'intervention de la Cavalerie française, sans s'exposer de flanc à l'irruption allemande, c'est-à-dire qu'ils se replieraient par le sud de Namur.

Le nouveau plan de défense des Ardennes (novembre 1939)

Le chef d'Etat-Major belge, le lieutenant général Van den Bergen, éprouvait, quant à lui, de sérieuses craintes pour le flanc sud de la position de Liège. Il voyait les Allemands déferler sur la Meuse, déboucher entre Namur et Liège, prendre la Cité Ardente à revers et couper de Bruxelles le gros de l'Armée aligné sur le canal Albert; or il n'y avait, entre Namur et Liège, que six bataillons de la 2e Division de Chasseurs Ardennais, les trois autres étant chargés de missions à l'est de la Meuse. Le chef d'Etat-Major belge voulait ramener entre Liège et Namur, derrière la Meuse, toutes les troupes qui se trouvaient encore face au sud.

Après une intervention du général Van Overstraeten et des entretiens de celui-ci avec le lieutenant général Defontaine, commandant le VII CA, et le lieutenant général Keyaerts, commandant du Groupement K, une nouvelle instruction fut mise au point: elle porte la date du 10 novembre. On y indique que la mission du Groupement K consisterait en une vaste manœuvre retardatrice ayant pour objet d'entraver la progression de l'envahisseur vers la Meuse, au sud de l'Amblève. Les unités des Ardennes doivent donc couvrir le flanc droit du III CA qui défend Liège, en gagnant du temps en avant de l'Ourthe, sur l'Ourthe, sur le Hoyoux et sur la Meuse.

Cette couverture, initialement réservée à la 1ère Division de Cavalerie, est dès lors étendue aux Chasseurs Ardennais. Le 1 et le 2 Ch. A. sont appelés à serrer sur leur gauche et à se replier, par Marche et La Roche, sur Petit-Han. Le sud de la Division des Chasseurs Ardennais est donc ainsi appelé à participer à la manœuvre de protection du flanc droit de la position fortifiée de Liège, et il n'est plus question, pour les 1 et 2 Ch. A., de gagner la Meuse en amont de Namur: les Chasseurs Ardennais sont appelés à défendre l'Ourthe, de Durbuy à Comblain-au-Pont.

Dès lors, la manœuvre prévue à partir du 10 novembre est la suivante. Dès l'invasion du pays, les régiments de Cavalerie quitteront immédiatement la Semois pour se rassembler à hauteur de

Hoyoux, à la droite des unités qui tiennent l'Ourthe. Les trois régiments de Chasseurs Ardennais se replieront successivement, en commençant par le 1 Ch. A. qui doit parcourir le plus long trajet; le 2 Ch. A. n'entamera sa retraite que quand le 1 Ch. A. se sera écoulé derrière lui, et son repli doit être couvert par le 3 Ch. A.

Ainsi donc, c'est le 3 Ch. A. qui forme la charnière: tout le succès de l'opération repose sur sa résistance.

C'est à ce moment qu'intervient une réorganisation du commandement. Au début de la mobilisation, en effet, il n'y avait qu'une seule Division de Chasseurs Ardennais placée sous le commandement du lieutenant général Ley; le général Descamps était son adjoint. Sur le plan opérationnel, dépendaient directement du lieutenant général Ley les 3, 4, 5, et 6 Ch. A., tandis que le 1 et le 2 Ch. A., sous le commandement du général Descamps, faisaient partie du Groupement K composé aussi de la 1ère Division de Cavalerie, le tout étant placé sous le commandement du lieutenant général Keyaerts. A partir du 16 novembre 1939, une instruction scindait les unités de Chasseurs Ardennais en deux Divisions: la 1 D Ch. A., aux ordres du général-major Descamps, comprenait les 1, 2 et 3 Ch. A. et elle formait, avec la 1 DC, le Groupement K. Quant au lieutenant général Ley, il était placé à la tête de la 2 D Ch. A. avec les 4, 5, et 6 Ch. A.: sa mission consistait à défendre à outrance la coupure de la Meuse, entre Namèche et Engis; elle devait détacher deux de ses bataillons aux ordres directs du VII CA, à savoir le 1/4 Ch. A. qui se trouvait sur la Lesse et le 1/5 Ch. A. qui gardait les ponts de la Meuse, en amont de Namur. Quant au 1/6 Ch. A., il avait mission de surveiller les ponts et de garder des destructions au sud de Huy; il s'agissait, en l'espèce, des trois bataillons cyclistes de la 2 D Ch. A.

Un décrochage difficile

Le repli des Chasseurs Ardennais devra être rapide. Il faudra décrocher assez tôt, au 1 Ch. A., pour que le 2 Ch. A. d'abord, et le 3 Ch. A. ensuite puissent se replier à leur tour. L'écran protecteur est mince: sept bataillons tenant un front de plus de 80 km ne peuvent pas tenir indéfiniment. Le 3 Ch. A., à lui seul, défend un secteur long de 35 km allant de Trois-Points à Houffalize; il en est réduit à organiser une poussière de points d'appui de force variable, isolés les uns des autres. L'instruction du Haut Commandement parle d'action par feux éloignés: on se demande laquelle, puisque le général-major Descamps, commandant de la 1 D Ch. A. ne dispose d'aucune artillerie. Le régiment d'Artillerie des Chasseurs Ardennais, unité à traction automobile qui comprend deux groupes de C. 75 court, un groupe d'obusiers 105 tractés et un second en formation, a

été rebaptisé 20 A après la scission de la D/Ch. A., et affecté au VII CA. Comme cette artillerie ne convient pas comme artillerie de corps, le commandant du VII CA, le lieutenant général Defontaine, a mis le 20 A à la disposition du lieutenant général Ley, commandant la 2 D/Ch. A.

Plan de campagne remanié

Après l'alerte de janvier 1940, le commandement belge ne doute plus que l'invasion allemande se produira à plus ou moins brève échéance. Il doit aussi compter avec l'éventualité où Français et Britanniques ne pousseront pas jusqu'au canal Albert, tandis qu'il sait que le général Gamelin a l'intention de ne pas intervenir dans les Ardennes: tout au plus, poussera-t-il quelques unités de cavalerie sur la Semois. En conséquence, il faut revoir le plan qui tablaît sur une résistance au canal Albert, et préparer le repli éventuel de l'Armée belge en direction de la fameuse ligne KW, c'est-à-dire Anvers-Wavre-Namur, et surtout, prévoir le mouvement de l'Armée belge dans le secteur qui lui est imparti, en fonction des arrangements avec les Français et les Anglais, c'est-à-dire Anvers-Louvain, la tête de pont de Namur restant, elle aussi, confiée à l'Armée belge.

Le nouveau chef d'Etat-Major général sort, en conséquence, le 12 février 1940, une nouvelle instruction personnelle et secrète au chef du Groupement K, laquelle ne change rien en ce qui concerne la manœuvre prévue dans les Ardennes, mais qui confie au Groupement K une nouvelle mission une fois la Meuse franchie. Il est prévu, cette fois, non plus que le Groupement K sera placé en réserve d'Armée dans la région Jeneffe-Chapon-Seraing, mais qu'il consacrera toutes ses forces à la défense de la Meuse, entre Huy exclu et Engis exclu, et ce en vue de permettre le repli éventuel du III CA en direction de l'ouest.

A noter que scieuz de ne pas sacrifier inutilement du monde, et sur une troupe d'élite, le général Van Overstraeten, dès le début de l'alerte de janvier 1940, avait proposé de ramener sur l'Ourthe le gros du 1er Chasseurs Ardennais pour ne laisser sur place que les unités de destruction. Pour lui, la mission des Ardennais n'est pas de combattre longuement à la frontière: «l'heure de la bataille viendra ensuite, toutes forces réunies. Il veut garder ses bonnes troupes pour l'explication décisive».

Le sautage des destructions

Pour mettre toutes les chances de son côté le lieutenant général Keyaerts a obtenu du GQG l'autorisation de faire sauter les premières destructions à la frontière, dès que la menace sera assez précise. Des agents belges surveillent la frontière germano-luxembourgeoise. L'exécution du repli a été mise au point dans ses moindres détails.

Dans les contacts qui se poursuivent, via les attachés militaires, entre Bruxelles et Paris, il n'est plus guère question des Ardennes, ce qui ne signifie pas que

les Français ne soient pas informés de ce qui y est préparé: c'est ainsi que le 21 février 1940, l'attaché militaire français à Bruxelles a pu envoyer au général Gamelin un rapport détaillé sur la défense belge sur la rive droite de la Meuse, avec tous les détails sur le dispositif belge, ses moyens, etc. La note se termine par un commentaire élogieux et satisfait. Le général français écrit, en conclusion: «La durée du mouvement de repli pourrait être de deux à quatre jours. Je note, en tout cas, que ce mouvement s'effectue vers la France, laissant toute liberté à notre avance».

Une annexe au livre du Centre national de Recherche scientifique dont nous avons déjà parlé plus haut et dans nos précédents articles, donne le relevé des destructions confiées au Groupement K. Il y en a 91 à la frontière grand-ducale, dont 42 dans le sous-secteur du 1 Ch. A., 26 dans celui du 2 Ch. A., et 23 dans celui du 3 Ch. A. Il y a, d'autre part, 58 destructions du système de protection: 14 pour le 1 Ch. A., 4 pour le 2 Ch. A., et 40 pour le 3 Ch. A. Vingt-six destructions sur la Semois sont confiées au 2e Lanciers, tandis qu'un nombre indéterminé, sur la Lesse inférieure, est du ressort de la 1re Cie du 4 Ch. A.

Il y a encore les destructions des catégories II (n'intéressant pas les itinéraires de repli) et III (intéressant les itinéraires de repli), dont 36 dans le sous-secteur du 1 Ch. A., 13 au 2 Ch. A., 24 au 3 Ch. A. et 23 au bataillon-moteur des Chasseurs Ardennais. Enfin, 46 destructions sur l'Ourthe sont confiées au 33e bataillon du Génie.

Au total donc, 322 destructions, compte non tenu de celles de la Lesse dont le nombre n'est plus connu. A noter que toutes les destructions confiées aux Chasseurs Ardennais ont été réalisées: seule la destruction de Saint-Vith, non exécutée, n'a pu l'être. Les destructions de la Semois et de la Lesse inférieure ont été remises à l'Armée française.

Avertissement belge

Au début de mars 1940, l'attaché militaire belge à Paris fut chargé par le général Van Overstraeten d'informer le général Gamelin que, selon les renseignements en possession des Belges, les Allemands se proposaient de développer un gros effort à travers les Ardennes, notamment dans la direction du secteur compris entre Givet et Longwy ou Givet et Carignan. Le conseiller militaire du Roi émet l'avis que l'effort principal de l'offensive allemande sera axé, à peu près, de Bastogne sur Mézières.

On ignore dans quelle mesure le commandement français a été sensible à cet avertissement. Le général Gamelin s'est borné à souligner la valeur des positions de la Meuse et de la Chiers. Une réorganisation de la Cavalerie française, en mars 1940, est indiquée comme devant faciliter l'installation du gros des forces françaises sur la Meuse, vers

Dinant, «en allant saisir l'ennemi aussi loin que possible et en retardant son avance». Il y est question de progression de part et d'autre de la bande boisée jalonnée par Gedinne, Saint-Hubert et Houffalize, de gagner, dans un premier temps, l'alignement Durbuy-Marche - Rochefort - cours de la Lomme - Libramont - Neufchâteau - Etalle - Signeulx. Ces unités légères françaises, reliées aux Chasseurs Ardennais à Durbuy, pousseraient ensuite jusqu'à La Roche - Bastogne - Martelange - Arlon avec des reconnaissances opérant vers Vielsalm et Clervaux. Le général Georges, qui paraît bien mal renseigné, parle aussi de la résistance non négligeable (merci!) que peuvent offrir, en se repliant, les deux divisions de Chasseurs Ardennais et les unités de Cavalerie stationnées dans l'Ardenne et le Luxembourg belge. Le commandant du front nord ignore donc que la 2 D Ch. A. ne se trouve pas dans le Luxembourg.

On souligne d'ailleurs que la manœuvre prévue maintenant par le haut commandement français se caractérise par une lenteur délibérée d'exécution.

En avril 1940, l'attaché militaire français a communiqué au général Van Overstraeten que cinq divisions légères de Cavalerie et une brigade de Spahis agiront dans les Ardennes. Deux divisions passeront la Meuse à Dinant et, en aval, pousseront jusqu'à Ciney, et si tout va bien, continueront sur Marche, tandis que d'autres unités agiront dans le flanc des troupes allemandes marchant sur la Meuse.

Ce plan français ne modifie cependant pas la position belge, en ce qui concerne le repli des Chasseurs Ardennais que l'on n'a pas l'intention de sacrifier au sud de l'Amblève. «Mieux vaut garder cette troupe d'élite pour jouer sa part dans la mission capitale de l'Armée belge, qui est de couvrir la ligne où se nouera, pense-t-on, le sort de la bataille, sinon celui de la campagne».

Conclusion

M. J. Vanwelkenhuyzen termine en soulignant que le 10 mai 1940, les plans français et belge n'auront plus guère évolué, mais qu'il serait profondément injuste de soutenir qu'ils n'ont rien de commun. Quand on contemple, sur la carte, les premiers mouvements qui se recoupent perpendiculairement, on tend à perdre de vue que «si tout se passe bien, Chasseurs Ardennais et cavaliers français finiront par se trouver sur le même alignement, par Comblain-au-Pont, Durbuy, La Roche, Bastogne et Arlon». De toute façon, en France et en Belgique, les commandements sont d'accord sur un point: «c'est pour considérer les Ardennes comme le panneau latéral d'une invasion généralisée des Pays-Bas, de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg. Ce qui s'y produira ne paraît à personne de nature à décider du sort des armes». A.H.



LA DRÔLE DE GUERRE

Il y a quelques mois, a paru un livre très copieux, sorte de chronique de la «drôle de guerre» que chacun situe du 3 septembre 1939 au 10 mai 1940 (1). L'auteur a dépouillé systématiquement un certain nombre de journaux et périodiques de l'époque, de multiples autres documents de cette période et d'après-guerre, et notamment l'ouvrage très important du journaliste américain William Shirer: «La chute de la III^e République». Il restitue remarquablement le climat de ce temps, et même si certaines de ses assertions sont discutables, il nous permet notamment de bien situer quelle était la position politique, militaire et morale de la France au moment où elle avait déclaré la guerre à Hitler... parce qu'elle ne pouvait plus faire autrement. Quant à faire réellement la guerre, c'était autre chose!...

On trouve aussi, dans cet ouvrage, pas mal d'anecdotes surprenantes, édifiantes et même croustillantes.

(1) - 39-40 : Les Français pendant la drôle de guerre », par François Foville-Alquier - 520 pp - Robert Laffont et Jules Tallandier.

PAUVRE GAMELIN

Comme tous les autres historiens et mémorialistes l'ont fait au cours de ces dernières années, l'auteur du livre en question maltraite singulièrement le pauvre généralissime Gamelin, officier intellectuel et politicien ayant «peu de goût pour l'action directe...» «soumis, compréhensif, prudent...» Il était vraiment à l'image de la France de 1939. Comme l'écrit l'auteur, «ayant à choisir un modèle, il hésite quelque temps entre Joffre et Foch, puis en définitive, il leur préfère Daladier»!!!

UN PERSONNAGE PREFABRIQUÉ

Il fallait, pour donner un moral à la France combattante, lui fabriquer un chef suprême doué de toutes les vertus, bref, lui donner «un homme à aimer». D'où, avant de sombrer dans la farce, le véritable culte dont on enloura le continuateur de Turenne, Bonaparte, Joffre et Foch. Et pourtant... il était si peu militaire, en vérité, et pas chef du tout. Il préférait pérorer dans les salons et tourner de savantes notes administratives, plutôt que de commander et de se rendre sur le terrain.

LE GRAND JOUR DE SA VIE

Gamelin appelait de tous ses vœux la grande offensive allemande qu'il considérait comme le plus grand jour de sa vie. Et ce, tant il était convaincu de sa victoire.

En octobre, il lança à ses troupes un ordre du jour auprès duquel palissait même celui d'Austerlitz. En voici un extrait: «Soldats de France! D'un moment à l'autre, une bataille peut s'engager dont, une fois de plus, dépendra le sort de la patrie. Le pays, le monde entier, ont les yeux fixés sur vous! Haut les cœurs! Servez-vous de vos armes!...» Il est évident que cette dernière recommandation était nécessaire.

Gamelin était aussi un époux attentif. C'est ainsi qu'au jour de l'an de 1939, c'est lui qui se chargea d'adresser à toutes les amies de sa femme une carte ainsi conçue: «La Générale, désolée, me charge de vous adresser nos vœux pour la nouvelle année...» Il était évident que le grand chef de l'Armée était beaucoup moins occupé que son épouse.

Un dernier trait, qui montre bien la haute conception du père de l'Armée française. Alors qu'on préparait l'envoi d'un Corps expéditionnaire en Finlande, le général rencontre un des officiers qui devaient en faire partie. Celui-ci s'attendait à des instructions militaires profondément pensées, mais tout ce que le généralissime put lui dire, c'est: «Protégez vous bien contre le froid: l'hiver est rigoureux en Finlande»!...

(suite en page 32)

UN CHASSEUR ARDENNAIS...

III

Notre journée débutait par l'appel, puis culture physique, déjeuner; le reste du temps était libre et se passait en excursions, paignades etc... selon la fantaisie de chacun. Bref, nous étions plus heureux que les poissons du lac.

Seul Belge au camp, je me mis en relation avec une dame s'occupant des intérêts de nos compatriotes à Budapest. Quelques jours après, elle me faisait l'honneur de sa visite en me souhaitant la bienvenue dans son pays hospitalier.

Cependant, l'inaction ne tarda pas à me peser et je résolus de trouver du travail à Budapest. Je pourrais ainsi faire plus ample connaissance de cette capitale merveilleuse, un des joyaux de l'Europe avec ses beaux monuments, ses riches musées et surtout, le splendide et majestueux Danube bleu chanté par les poètes et les artistes.

Je trouvai du travail dans une usine, et le soir ainsi qu'aux jours de repos, je me plongeais avec délice dans le tourbillon de cette foule insouciant et gaie qui grouillait dans les rues animées, emplissait les magasins bourrés de marchandises et de vituelles, envahissait les cafés aux orchestres tziganes.

Après quelques mois, je quittai l'usine afin de changer d'air. Mon rêve était de rejoindre l'armée de la libération; mais après de longs déplacements, des enquêtes multiples, des démarches infructueuses, je dus bien me rendre à l'évidence: la Hongrie était une oasis de liberté au centre d'une Europe asservie. Quitter ce pays, c'était courir les risques effrayants d'une nouvelle capture.

Alors, je m'engageai à la Croix-Rouge, et pendant quelques mois, j'eus la grande satisfaction d'être utile à mes anciens frères d'infortune en leur adressant ces colis que je savais si précieux et tant attendus.

LA LEPRE BRUNE SUR LA HONGRIE

Six mars 1944! La croix gammée s'abat comme un éclair sur la Hongrie. La sinistre araignée noire referme sur le petit pays qui lui avait pourtant donné toutes les garanties de servilité ses crochets hideux et rapaces. En quelques semaines, les stocks avaient disparu, l'industrie était mise au pas, la population apeurée et réduite, le pays vidé de sa substance.

Qu'allait devenir dans cette histoire les pauvres évadés comme moi? Avenir très proche devait nous l'apprendre, et malgré les paroles réconfortantes de nos amis de la Croix-Rouge, nous assurant que le pays gardait toute son autonomie, nos appréhensions étaient vives.

Les bottes sonores et grotesques qui foulaient avec orgueil les pavés d'une nouvelle capitale remettaient tout en question pour nous. Et, en effet, un soir que nous mangions au restaurant avec quelques Français, les S.S. viennent nous relancer: «Vous politiques! vous espions!... allez, suivez!...»

Notre compte était bon.

La sinistre farce recommençait: prison, famine, interrogatoires.

Or, dans cette prison de Buda, malgré nos misères, nous étions encore privilégiés: les Juifs qui partageaient notre vie infortunée y subissaient les sévices les plus cruels; la nuit par exemple, les sentinelles s'éveillaient à les réveiller à chaque instant pour les maltraiter. Alors, les cris atroces des malheureux martelaient la nuit des cachots humides.

Oh! vampires humains, subirez-vous jamais le châtiement de tous vos crimes!

Toute relation avec l'extérieur, nous était naturellement interdite, mais quelques papiers jetés par la fenêtre et transmis secrètement permirent à la légation de France de nous retrouver et de nous faire parvenir des vivres.

NOUVELLE FUGUE

Un jour, un officier boche se présente dans la chambre basse et sombre où se trouvaient entassés avec moi une cinquantaine d'évadés. Une partie du groupe allait partir tout de suite pour la prison centrale de Vienne. J'étais évidemment du groupe, la malchance ne me quittait pas.

Mais plutôt mourir que ce retour en terre de malédiction; il fallait l'éviter coûte que coûte. A minuit, un train de permissionnaires nous embarquait sous la menace des mitraillettes.

La nuit est d'encre, le train roule sans lumière à une vitesse folle. En face de moi, est assis un gardien, l'arme serrée contre les genoux; à mon côté, un autre dans la même position. Ils doivent être vannes car dans l'obscurité j'entrevois leur tête massive qui tanguent au rythme du convoi, puis une caboche frôle mon épaule et finit par s'y appesantir lourdement. Nous roulons depuis plus d'une heure. Il n'y a pas un instant à perdre. Je me retire doucement avec mille précautions; les sbires n'ont pas réagi. Alors, prestement, je me glisse dans le W.C., enjambe la portière et me trouve debout sur le marchepied de la voiture à contre-voie.

J'allais sauter quand un bolide me frôle dans un fracas d'enfer. Je me trouve accroché à contre-voie au moment où un express nous croise. La vitesse combinée produit un remous tel qu'à chaque instant, je risque d'être arraché de mon perchoir. Les quelques secondes que dura cette situation inattendue me parurent interminables. Mais le calme finit par renaitre... je saute. Mon corps piroquette comme une toupie puis un choc affreux m'étend net sur le ballast. Après quelques instants, je parvins à me mettre à genoux, les ménages fonctionnent toujours et ma première idée est de sortir des voies car un nouveau train peut me surprendre entre les rails.

Il me relève tout étourdi avec une douleur aiguë au poignet et le sang au visage; l'aigle au poignet me refuse tout service. Il me fait du secours et au plus vite. Mais perdu, blessé, seul dans la nuit, où me rendre? Je m'avance en titubant au hasard à travers la campagne. Le bon tour que je viens de jouer à mes gardiens, ranime mes forces défaillantes. Soudain devant moi se dresse une masse plus noire que la nuit: c'est une ferme. Je frappe, un grognement à l'intérieur m'annonce l'ouverture de la porte.



L'HUMEUR DES FONCTIONNAIRES

Il est de longue tradition de pester contre les fonctionnaires, surtout ceux qui se trouvent régulièrement en rapport avec le public. En Allemagne, où l'on aime encore la manière forte, un ministre a invité fermement ses collaborateurs à être particulièrement aimables avec le public, et ce qui est plus difficile encore, à s'exprimer toujours à son égard avec clarté et compréhension. Selon ledit ministre, il faut humaniser l'administration. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir car, comme le disait le président Jefferson, «les fonctionnaires meurent rarement, et ne démissionnent jamais».

WOUF, WOEF I

Nous sommes tombé, par hasard, sur une publication éditée à Borgerhout, et qui est destinée aux amis des chiens. Comme il se doit en notre bilingue pays, il y a une édition française et une édition néerlandaise. Mais la première porte pour titre «Wouf», et la seconde «Woef». Car il serait, bien entendu, inadmissible en Belgique que de part et d'autre de la frontière linguistique, les «w» soient aboient de même manière: ce serait contraire aux lois linguistiques et passible des rigueurs de la Commission Renard. Et moi qui avais toujours cru que les chiens faisaient «Waf! I

CHANGEMENTS

Incontestablement, des changements sont intervenus en Allemagne, encore qu'il soit difficile d'en mesurer la profondeur. Nous ne pouvons cependant nous empêcher d'apprécier les paroles prononcées, lors de la visite de nos Souverains en Allemagne, par le président de la RFA, M. Heinemann, lui-même courageux résistant, et dans lesquelles il a reconnu les responsabilités allemandes dans les deux guerres mondiales.

SOTTISES

On accordera plus de considération à ce discours qu'aux sottises alignées par le magazine à grand tirage «Stern», dont les délégués ont passé plusieurs jours en Belgique, à l'invitation du gouvernement, et qui n'ont trouvé bon que de débiter, à notre sujet, des d'insanités et d'absurdités. Le comble de leur incongruité est d'avoir attribué l'incendie de la bibliothèque de l'université de Louvain à un épisode de nos querelles linguistiques.

OFFRES A MUSSOLINI

Les archives d'Etat britanniques sont accessibles au public, à l'issue d'une période de trente ans. On a donc connaissance maintenant de celles de 1940. Elles nous apprennent notamment qu'aux jours sombres de fin mai 1940, le combattant... inébranlable qu'était le petit coq Paul Reynaud ne songeait qu'à conclure la paix avec Hitler; il proposa aux Anglais de faire de larges offres à Mussolini, en échange de ses bons offices. On ne suggérerait rien moins que de lui céder Chypre, Gibraltar, Malte, Nice, la Savoie et la Tunisie, ainsi que le Soudan anglo-égyptien. Reynaud trouva immédiatement des délégués de ses propositions au sein du cabinet britannique, parmi les apôtres de la paix à tout prix qu'étaient Chamberlain et Halifax, et l'on était prêt à céder tout de suite au Duce Nice, la Savoie et la Tunisie puis qu'elles appartenaient à la France; ensuite, mais avec hésitation, Chypre et le Soudan; quant à Gibraltar et à Malte, on verrait plus tard. C'est Churchill, soutenu par les leaders travaillistes Attlee et Greenwood, qui s'opposa énergiquement à ce marchandage.



IL N'Y A PAS QUE DES FANATIQUES

Alors que certains s'emploient avec acharnement à dresser les Belges les uns contre les autres, de part et d'autre du mur linguistique imaginé par des politiciens déboussolés, il est bon de rapporter des gestes de compréhension entre Belges.

La veuve d'un de nos camarades du 20 A tombé au canal Albert le 11 mai 1940, se rend, chaque année, à la Toussaint, sur la tombe de son mari inhumé dans le cimetière d'un petit village du Limbourg. Y étant retournée quelques jours plus tard, cette année, elle fut surprise de ne plus retrouver sa gerbe de fleurs et de la découvrir au monument aux morts, construit dans l'enceinte du cimetière. Cette veuve était légitimement émue de ce fait.

Le président national écrivit alors, en français, au bourgmestre de la commune pour lui demander de procéder à une enquête, précisant à son correspondant qu'il lui était loisible de répondre néerlandais. Par retour du courrier, il a reçu réponse écrite dans un français impeccable, et qui fournissait l'explication de l'incident: à la suite d'une tempête, les fleurs en question avaient été projetées dans le sentier du cimetière, et une personne du village, ne sachant où les replacer car il n'y avait pas d'inscription, les avait pieusement déposées au monument aux morts.

Le bourgmestre fut chaudement remercié pour sa courtoisie. Nous ne donnerons pas d'autres précisions car certains extrémistes pourraient lui chercher noise de nous avoir écrit en français.

RETROUVAILLES

Dans notre bulletin du deuxième trimestre de 1952 consacré essentiellement à l'inauguration du monument national de Martelange, nous évoquons le geste d'un officier britannique qui avait accompli un stage à l'Ecole d'Infanterie et qui, ayant dû rentrer en Grande-Bretagne avant la cérémonie du 11 mai 1952, avait eu la courtoisie de faire déposer une couronne de coquelicots, avec un ruban aux couleurs des Chasseurs Ardennais et l'inscription suivante: «Mes hommages aux héros des Chasseurs Ardennais — Lieutenant-colonel Gillespie».

Depuis lors, nous n'avions plus eu de nouvelles de lui. Mais le monde est petit. Une mission économique belge s'est rendue en Australie, au cours du dernier mois d'octobre. Pour la préparation du séjour de cette mission à Sydney, notre consul général fut en rapport avec le «Secretary», ce qui correspondrait, chez nous, au titre de chef de cabinet, du gouverneur de l'Etat de Nouvelle-Galles du Sud. Or, ce chef de cabinet était précisément le lieutenant-colonel Gillespie qui appartenait au «South Wales Borderers» de l'Armée britannique. Celui-ci a évoqué son séjour à l'Ecole d'Infanterie et rappelé que le colonel Dumortier lui avait conféré le grade de sergent honoraire, et qu'il était mari d'avoir égaré les insignes de ce grade auquel il tenait beaucoup.

Le rapport de Sydney est arrivé à l'administration à laquelle est attaché le président de la Fraternelle, et a naturellement abouti chez lui. Le nécessaire a été fait avec célérité par le colonel Darille, commandant l'Ecole d'Infanterie, et la mission est partie avec, dans ses bagages, le brassard et l'insigne du sergent honoraire Gillespie, et le bon souvenir des Chasseurs Ardennais. Le colonel portait fièrement ces insignes au dîner officiel organisé en l'honneur du prince Albert par le gouverneur du New South Wales.

...DANS LES MAQUIS SLOVAQUES

par Albert LEROY

Il faut croire qu'on se lève tôt par ici car homme et femme sont déjà debout. En me voyant arriver, cette dernière recule, les yeux dilatés par la peur. Je dois faire une drôle de tête pour produire un pareil effet.

Je m'explique tant bien que mal, mon état ne leur laisse aucun doute sur mes besoins immédiats: aussi l'homme m'invite à le suivre dans la maison voisine, de toute évidence il n'a aucune aptitude au métier d'infirmier. Nous entrons.

Malédiction! Les premiers soins vont m'être donnés par deux soldats allemands. Ils me soignent de leur mieux, étanchent le sang, débarbouillent ma figure, appliquent sur la plaie un bandage savant et puis lorsque tout est fini, l'un me regarde dans la prunelle de l'œil qui me reste et interroge «...Papiers???...» Revu!!! pensais-je en moi-même!!!

Dans la journée, un officier m'invite à monter dans son auto, je n'étais pas un ennemi, car mes... faux papiers étaient bien en règle, à peine étais-je un suspect! Il fallait jouer serré toutefois. La voiture me transporte à l'hôpital civil le plus proche où mon aimable taximan viendra me reprendre dans quelques jours après ma guérison.

Je restai là quinze jours. Mon poignet fut immédiatement plâtré; les autres blessures guérissaient; seul le poignet me faisait encore souffrir.

Bref, je me trouvais de nouveau à point pour la cuisine gestapist. Mon Boche ne tarda pas à venir me cueillir pour l'interrogatoire.

Celui-ci ne dura pas moins de deux heures pendant lesquelles on essaya vainement de me mettre en contradiction avec moi-même.

Je m'en tins farouchement à l'histoire banale que j'avais eu le temps d'échafauder en prévision du présent examen car j'avais appris à l'hôpital que, seuls, les délits d'espionnage ou politiques, étaient passibles d'un transfert en Allemagne; ma qualité de Belge et même d'ancien prisonnier ne justifiaient pas cette mesure.

Alors je débitai à mes interrogateurs avec une naïveté d'archange, l'aventure toute simple que je ruminais depuis mon arrestation:

J'étais donc un ouvrier d'usine de Budapest. Je m'étais rendu chez mon camarade travaillant à Romaron sur la ligne de Vienne; nous avions bu force verres, petits et grands, ce qui justifiait de ma part une absence de mémoire particulièrement commode devant mes juges et expliquait avec toute la vraisemblance désirable que dans le train que me ramenait vers mon domicile, je me trouvais en état de moindre équilibre. Je m'étais donc aventuré en pleine marche sur la plate-forme extérieure de la voiture et je m'étais tout bonnement retrouvé blessé, demi-mort, sur les voies.

En signant cette déclaration, j'eus la sensation nette qu'elle était admise comme authentique.

Deux jours après, je parlais pour une prison de 50 km au nord de Budapest; après un stage de huit jours, j'étais ra-

mené à la gendarmerie de la capitale. Le bâtiment était le plus bel immeuble de l'île Sainte-Marguerite, un des coins les plus enchanteurs de la ville par ses promenades et ses plaisirs mondains.

J'y fus reçu très courtoisement par un officier gris. Il me parla avec nostalgie de ses deux ans d'occupation à Paris (je ne gardais pas le même souvenir de mes deux ans d'occupation en Allemagne) puis il m'annonça gentiment pour finir que mon cas n'était pas grave et que je serais bientôt libre.

J'appris plus tard que la Gestapo s'était rendue à l'usine de la ville où j'avais travaillé et qu'elle avait sollicité les renseignements utiles au sujet de l'espion... A.L.

Le directeur avait compris tout de suite et avait si bien plaidé ma cause qu'aucune charge ne pouvait subsister contre moi.

Pendant les douze jours que j'attendais cette nouvelle libération, je dois reconnaître les égards dont je fus l'objet de la part de mes geôliers. J'avais une belle chambre avec balcon; aux heures des repas, une sentinelle venait me prendre pour me conduire au restaurant du bas où la nourriture était assez abondante et bien préparée.

Un soldat allemand puni vint ensuite partager ma cellule. En apprenant que j'étais Belge, il me livra un soir, ses aventures sous promesse de discrétion absolue. Se trouvant en occupation en Ukraine, cet Autrichien qui détestait cordialement les nazis, était passé aux partisans dont il avait partagé pendant de longs mois, la vie héroïque et dangereuse. Puis, sous un déguisement, il avait résolu de regagner Innsbruck, sa ville natale. Arrêté en Hongrie par la police politique, il attendait son sort.

J'ignore si le malheureux put se tirer d'affaire car le lendemain, on m'embarquait vers une nouvelle destination.

En arrivant en gare, mon gardien me confia que nous nous rendions à Balatonbörze. C'était le délicieux camp français du lac Balaton. J'y fus remis aux autorités qui me reçurent à bras ouverts. Une fois de plus, j'étais libre!

La vie au camp était restée sensiblement la même. Je résolus de m'y tenir désormais bien coi, les dernières aventures m'avaient enlevé toute envie de faire une nouvelle connaissance les S.S. ou la Gestapo, et sur ce point, l'accord paraissait d'ailleurs unanime.

Il nous fallait donc nous écarter le moins possible si nous voulions éviter les rencontres désagréables aux conséquences pour le moins fâcheuses.

Afin de couper la monotonie de cette vie sédentaire à laquelle nous serions désormais astreints, des sports avaient été organisés; les séances de gymnastique y étaient particulièrement en faveur. Mais ces exercices n'étaient interdits.

La fracture de mon poignet gauche étant mal rétablie, je sollicitai et obtenu mon admission à l'hôpital de Budapest.

(à suivre)



(suite de la page 29)

LE COMPLEXE MAGINOT ET LA COUVERTURE BELGIQUE

Pour la majorité des politiciens français, la frontière militaire du pays était hermétiquement close avec la ligne Maginot, et un ministre de la guerre n'hésita pas à affirmer : « Sortir de la ligne Maginot serait, pour l'Armée française, une folie ! » Mais cette ligne Maginot s'arrêtait peu après la frontière allemande, et en tout cas à Sedan, étant d'ailleurs incomplète dans le secteur Longwy-Sedan. Qu'à cela ne tienne : il y avait les petits Belges. « Après tout, les Belges étaient là pour nous couvrir jusqu'à la mer ».

DALADIER ET REYNAUD

Toute la période de ladite « drôle de guerre » fut dominée, sur le plan politique, par la rivalité entre Daladier et Reynaud, souvent par personnes interposées, et plus particulièrement par la compétition électorale que se livraient leurs égéries respectives : une marquise, encore bien, pour le « Taureau du Vaucluse », et une comtesse pour le second. A noter que cette dernière, d'abord belliciste inconditionnelle, est subitement devenue défaitiste quand elle eut porté son petit homme jusqu'au siège de la présidence du Conseil. Le même Reynaud qui, le 15 mai, réveillait Churchill au milieu de la nuit et lui hurlait « Nous sommes vaincus », ce qui ne l'empêcha pas, deux semaines plus tard, de tenter de rejeter sur l'Armée belge la responsabilité de sa déroute.

LA « NEUTRALITE » BELGE

Tant en Allemagne qu'en France, il y a eu une chose sur laquelle on était d'accord : c'était la violation de la neutralité belge, car c'était le seul moyen de faire réellement la guerre, et à tout prendre, mieux valait livrer la grande bataille en Belgique qu'en France ou en Allemagne. L'histoire est là pour montrer que rien n'est changé depuis des siècles.

Il y avait cependant des hésitations, car il est devenu traditionnel aussi que qui viole la neutralité belge attire sur lui la réprobation de la « conscience universelle ».

La seule différence était que du côté français, on aurait préféré que l'entrée en Belgique se fit avec l'accord des Belges : mais on était éventuellement prêt à s'en passer, en cas de besoin. Hitler, quant à lui, proclamait avec son cynisme bien connu : « Quand nous serons victorieux, qui songera à nous reprocher la violation des frontières de la Belgique ? »

UNE ARMÉE DE VAINCUS

A la vérité, tout avait été fait en France — et, disons-le franchement, en grande partie, en Belgique — pour saper le moral du soldat et lui forger, par avance, une âme de vaincu : il n'avait pas la mentalité de combattant, et l'on entretenait en lui, indéfiniment, l'espoir que la véritable guerre n'aurait jamais lieu et qu'on finirait par une paix blanche. Répétons-le, il en fut également ainsi chez nous, dans une certaine mesure, et surtout dans les milieux politiques.

La vraie France était restée, dans l'ensemble, munichoïse, et c'est là qu'il faut trouver la raison profonde de la défaite la plus cuisante de son histoire.

Ainsi que l'écrivit, de façon fort imagée, François Fonvieille-Alquier, il n'y avait plus de mères cornéliennes. A de rares exceptions près, et ce sont souvent des veuves de 1914-1918 qui donèrent un exemple combien digne de l'Antique, la mère de 1939 ne disait plus à son fils, le jour des adieux, « Va, et fais ton devoir », mais : « Essaie de te planquer ».

J. de la HURE

NEUFCHATEAU-LIBRAMONT

Deux décès

La section vient de déplorer le décès de deux de ses membres affiliés de vieille date. Le 3 décembre, mourait subitement — au volant de son tracteur — à Sainte-Marie-Chevigny, Jean Lesgarder, époux de Mme Germaine Mouzon. Il était âgé de 54 ans, et ancien prisonnier de guerre ; il était père de quatre enfants, quatre filles, dont la plus jeune est encore aux études.

D'autre part, Joseph Bosendorf, d'Ebly, est mort le 21 décembre à la clinique de Messancy, où il avait été transporté d'urgence la veille. Le camarade Bosendorf, veuf et père de trois fils — dont l'un accomplit son service militaire aux Chasseurs Ardennais — était âgé de 65 ans ; il vivait seul et c'est un voisin qui, le dimanche 19, le trouva affalé sur une chaise à son domicile ; il avait encore fait sa partie de cartes la veille.

La section fut représentée aux funérailles de ces deux anciens par plusieurs de ses membres et son drapeau.

Aux familles endeuillées, la Fraternelle présente ses vives condoléances.

A nos membres

Au 31 octobre, la section comptait 255 membres en règle de cotisation, contre 244 un an plus tôt. La progression est constante, malgré les décès et certains départs venant de 216 en 1967, lors de la fusion des deux sections de Neufchâteau et de Libramont, le nombre de membres n'a cessé d'augmenter, à raison de quelques unités chaque année. Et à l'heure actuelle, une centaine de cotisations de l'exercice 1972 sont déjà rentrées.

Pénible accident

Dans la nuit du 23 au 24 décembre, un de nos membres, Albert Fasbender de Léglise, a été victime d'un très grave accident, à l'usine à Athus, où il était occupé depuis 23 ans et où il venait d'accéder aux fonctions de chef d'équipe. Ayant eu la jambe prise dans un aiguillage, il ne put se dégager, et quatre wagons lui roulèrent sur la jambe et la main. Il fut immédiatement transporté, perdant du sang en abondance, à l'hôpital d'Arlon, où il fut procédé à l'amputation de la jambe et de la main gauches. Notre camarade a fait preuve à cette occasion d'un courage admirable. Nous l'assurons de toute notre sympathie et formons des vœux pour qu'il surmonte vaillamment cette terrible épreuve.

EN AVANT LA LEGION ETRANGERE

Les Belges qui, pendant la guerre 1940-1945, ont servi dans les Forces Françaises Libres en qualité de volontaires de guerre étrangers à la Légion étrangère avant leur passage à la Brigade Piron sont priés de se mettre en rapport avec l'Adjudant Leuris.

TVA...

(suite de la page 26)

production par ce dernier, au vendeur, à la douane ou au prestataire de services, d'une déclaration précisant à quelle catégorie d'invalides il appartient et quelle est l'autorité qui lui a accordé la pension d'invalidité.

II. — **Avantages en matière de taxe de circulation sur les véhicules automobiles.**

Les invalides et infirmes en cause peuvent obtenir, pour une seule voiture automobile, l'exemption de la taxe de circulation en produisant un exemplaire du certificat dont question aux 2^e et 3^e alinéas ci-avant (ce certificat est toujours délivré en double) au receveur des contributions directes lors du dépôt de la déclaration du véhicule à l'acte de taxe.

Il est signalé toutefois que pour qu'un intéressé puisse, en la matière, obtenir l'exemption comme invalide de guerre, il doit bénéficier d'une pension d'invalidité de 60 % (au lieu de 50 %) au moins.

NDLR : A notre connaissance, et contrairement à ce qu'écrit le ministre, les attestations d'invalidité sont toujours délivrées par l'Administration des Pensions en **exemplaire unique**, et il y est même précisé qu'on ne délivre pas de doubles et qu'il appartient aux intéressés d'effectuer eux-mêmes les reproductions nécessaires.

Adaptation des pensions et rentes

La Caisse nationale des Pensions de la guerre communique :

La moyenne des indices des prix à la consommation des mois de novembre et décembre 1971 ayant dépassé l'indice-pivot de 121,19, le montant des pensions et rentes doit être majoré aux dates suivantes :

I. — **A partir du 1^{er} janvier 1972** (loi du 2 août 1971, article 6, 2^o) :

- a) Pensions des invalides (veuves, orphelins et ascendants (militaires et assimilés et victimes civiles) : la majoration sera portée de 40,454 p. c.-à-d. 43,262 pour cent du montant de base ;
- b) Rentes de guerre et de victimes civiles (à l'exception des rentes dans les cadres nationaux) : la majoration sera portée de 12,3632 pour cent à 14,6096 pour cent.

Toutefois, l'indice du mois de décembre ayant été communiqué le 31 décembre 1971, il n'a pas été possible d'assurer le paiement des pensions et des rentes sur les nouvelles bases dès le 1^{er} janvier 1972. Les travaux relatifs au calcul des nouvelles majorations seront entrepris sans retard et les arrêtés dus pour le premier trimestre 1972 seront payés le 1^{er} avril 1972, en même temps que le deuxième terme trimestriel de 1972.

Remarque très importante : En vue de ne pas entraver la bonne marche des travaux les pensionnés sont instamment priés, dans l'intérêt de tous, de n'introduire aucune demande visant à obtenir le paiement des arriérés avant la date prévue.

II. — **A partir du 1^{er} février 1972** (loi du 2 août 1971, article 6, 3^o).

Pensions militaires d'ancienneté : la majoration sera appliquée à la date prévue, soit le 1^{er} février 1972.